

CONGRÈS ANNUEL

DES DÉLÉGUÉS

51^E ÉDITION



*Association des
policières et policiers
provinciaux du Québec*

RÉFLEXIONS SUR LES ENJEUX À VENIR

30 ET 31 MAI
ET 1^{ER} JUIN 2019



AGENDA DU CONGRÈS TENU LES

30 ET 31 MAI
ET 1^{ER} JUIN 2019

LES ACTIVITÉS
SE DÉROULERONT
À L'HÔTEL
PLAZA QUÉBEC.

LE MERCREDI 29 MAI 2019

Accueil des congressistes
de 16 h à 22 h 30 à la salle Beethoven.

LE JEUDI 30 MAI 2019

Congrès de 8 h 30 à 17 h à la salle Plaza I.

LE VENDREDI 31 MAI 2019

Ateliers de 8 h 30 à 17 h – Salles à déterminer.

LE SAMEDI 1^{ER} JUIN 2019

Congrès de 8 h 30 à 12 h à la salle Plaza I.
Congrès de 13 h 30 à 16 h à la salle Chopin/Mozart.

Tenue de la Première Assemblée générale régulière
de 16 h à 17 h à la salle Chopin/Mozart.
Cocktail de 18 h à 19 h à la Mezzanine 1 et 2

Banquet de clôture du Congrès et soirée dansante
de 19 h à 2 h à la salle Plaza I et II.



*Association des
policières et policiers
provinciaux du Québec*

IN MEMORIAM

9307	<i>DUBOIS Jocelyn</i>	Retraité
3448	<i>LAFRENIÈRE Gilles</i>	Retraité
3437	<i>DION Marcel</i>	Retraité
4404	<i>AUCLAIR Robert</i>	Retraité
4311	<i>GEOFFROY Serge</i>	Retraité
5401	<i>SARRAZIN Yvan</i>	Retraité
3615	<i>PÉRUSSE André</i>	Retraité
4413	<i>COALLIER Pierre</i>	Retraité
2916	<i>DORÉ Normand</i>	Retraité
3959	<i>LÉPINE Gaston</i>	Retraité
10875	<i>DESFORGES Guy</i>	Retraité
3483	<i>DESBIENS Jacques</i>	Retraité
1818	<i>JUBINVILLE Raymond</i>	Retraité
3183	<i>MARTEL Yvon</i>	Retraité
3342	<i>LAROCQUE Claude</i>	Retraité
5672	<i>BERNARD Normand</i>	Retraité
3726	<i>VEILLETTE Gilles</i>	Retraité
3112	<i>LAPOINTE Régis</i>	Retraité
2659	<i>DOIRON Philippe</i>	Retraité
4258	<i>DOLBEC Jean-Claude</i>	Retraité
1831	<i>PAQUETTE Tancred</i>	Retraité
6153	<i>LEBEL Gilles</i>	Retraité
4806	<i>SIMARD Pierre</i>	Retraité
3521	<i>DEREPENTIGNY André</i>	Retraité
10959	<i>LEGAULT Jean-Pierre</i>	Retraité
1662	<i>TREMBLAY Guy</i>	Retraité

13882	<i>LOIGNON Jacques</i>	<i>Actif</i>
11554	<i>BIBEAU Eric</i>	<i>Actif</i>
2796	<i>ROY Denis</i>	<i>Retraité</i>
3204	<i>TARDIF Donald</i>	<i>Retraité</i>
4308	<i>FRÉCHETTE Yvanhoé</i>	<i>Retraité</i>
2198	<i>RACINE Rosaire</i>	<i>Retraité</i>
3715	<i>LEFORT Pierre</i>	<i>Retraité</i>
2924	<i>GOSSELIN Réginald</i>	<i>Retraité</i>
3298	<i>TALON Bertrand</i>	<i>Retraité</i>
3902	<i>GARNEAU Gilles</i>	<i>Retraité</i>
2565	<i>PAPIN Ronald</i>	<i>Retraité</i>
5516	<i>MASSÉ Richard</i>	<i>Retraité</i>
4623	<i>MAGNAN Yvon</i>	<i>Retraité</i>
2215	<i>TRAHAN Jean</i>	<i>Retraité</i>
2546	<i>DUBÉ Gilles</i>	<i>Retraité</i>
7104	<i>LAGANIÈRE Daniel</i>	<i>Retraité</i>
3133	<i>THIBODEAU Gaston</i>	<i>Retraité</i>
1594	<i>ARCHAMBAULT Roger</i>	<i>Retraité</i>
4494	<i>COTNOIR Raymond</i>	<i>Retraité</i>
5788	<i>JACQUES Richard</i>	<i>Retraité</i>
4936	<i>LYONNAIS Michel</i>	<i>Retraité</i>
1515	<i>BARRETTE Réginald</i>	<i>Retraité</i>
10182	<i>SAGALA Yvon</i>	<i>Retraité</i>
3691	<i>THIBEAULT Michel</i>	<i>Retraité</i>
10711	<i>TUCKER Colette</i>	<i>Actif</i>
6387	<i>BANAL Louis</i>	<i>Retraité</i>
2321	<i>BUISSON Lorenzo</i>	<i>Retraité</i>
3283	<i>LESSARD Michel</i>	<i>Retraité</i>
3022	<i>DUFOUR Jean-Claude</i>	<i>Retraité</i>
10288	<i>BOIVIN Gaétan</i>	<i>Retraité</i>
5753	<i>BOUDREAULT Louis</i>	<i>Retraité</i>

10961	<i>PAGÉ Gaétan</i>	<i>Retraité</i>
3193	<i>PHARAND Guy</i>	<i>Retraité</i>
3443	<i>GINGRAS Guy</i>	<i>Retraité</i>
2378	<i>BOURGAULT Grégoire</i>	<i>Retraité</i>
4003	<i>ROUSSEAU Normand</i>	<i>Retraité</i>
10060	<i>TURGEON Richard</i>	<i>Actif</i>
3807	<i>LOWE Renald</i>	<i>Retraité</i>
3115	<i>DUBUC André</i>	<i>Retraité</i>
4876	<i>SYLVESTRE Raynald</i>	<i>Retraité</i>
1636	<i>POULIN Nelson</i>	<i>Retraité</i>
4129	<i>VALLIÈRES Claude</i>	<i>Retraité</i>
1482	<i>LOISELLE Roger</i>	<i>Retraité</i>
4796	<i>PROULX Jean-Pierre</i>	<i>Retraité</i>
1788	<i>TURCOTTE Louis</i>	<i>Retraité</i>
2245	<i>GUÉRIN Fernand</i>	<i>Retraité</i>
3369	<i>BLAIS Maurice</i>	<i>Retraité</i>
6376	<i>O'BOMSAWIN Jean</i>	<i>Retraité</i>
2705	<i>FORGET Serge</i>	<i>Retraité</i>
10417	<i>GAUTHIER Vincent</i>	<i>Retraité</i>
3632	<i>MARQUIS Jacques</i>	<i>Retraité</i>
4637	<i>TREMBLAY Marc</i>	<i>Retraité</i>
3417	<i>RICHARD Jos-Luc</i>	<i>Retraité</i>
4599	<i>BEAUDIN Robert</i>	<i>Retraité</i>
3572	<i>BASTIEN David Jean</i>	<i>Retraité</i>



TABLE DES MATIÈRES

- IN MEMORIAM

MOT DU PRÉSIDENT

- Mot du Président 1
- Rapport du Président 4

GÉNÉRAL

- Instructions aux délégués 16
- Politique de remboursement des dépenses pour le Congrès 18
- Ordre du jour du 51^e Congrès 21
- Avis de motion pour amendements aux Statuts et Règlements de l'APPQ 23
- Liste des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec proposée pour le 51^e Congrès 24

RAPPORTS

- Rapport des activités de l'APPQ par le Vice-président aux Ressources humaines 34
- Rapport du Vice-président à la Discipline et à la déontologie 49
- Rapport du Vice-président aux Grievs et à la formation 60
- Rapport du Vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles 74
- Rapports des Directeurs 92

FINANCES

- Élection des membres du comité des Finances 123
- Commentaires du Vice-président aux Finances sur les résultats financiers 2018 127
- Rapport du comité des Finances de l'APPQ 144
- Prévisions budgétaires 2019 - Administration 146
- Rapport d'expérience - Assurance-vie de base 2018 155
- Rapport d'expérience - Assurance-vie facultative et maladies redoutées 2018 166
- Rapport d'expérience - Assurance-maladie 2018 175
- Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers consolidés de l'APPQ - Exercice clos le 31 décembre 2018 194
- Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers de la Caisse de sécurité et de bien-être - Exercice clos le 31 décembre 2018 248
- Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers du Régime de retraite flexible - Exercice clos le 31 décembre 2018 260

APPQ - MÉDIAS

FEUILLES DE NOTES

MOT DU PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

« RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR »

Chers congressistes,

Bienvenue à ce 51^e congrès des délégués. Cette année en sera une de réflexion. D'ailleurs, le thème que nous avons choisi le démontre bien. Il s'agit d'un thème bien général qui peut inclure beaucoup de choses. En fait, il s'agit selon moi, d'un bon moment pour une réflexion en profondeur sur des sujets qui traceront l'avenir à la fois de l'organisation policière et du syndicalisme que nous voulons faire au cours de la prochaine génération.

Avant se projeter vers l'avenir, il faut d'abord faire les bilans. Nous venons de conclure une des meilleures ententes de principe de l'histoire de l'Association. Entente de principe basé sur un tout nouveau système comparatif de rémunération avec un caractère permanent pour les futures négociations. Lors de cette négo, en plus de se rapprocher rapidement de nos confrères, nous en avons profité pour régler de vieux irritants tels que les horaires de travail, la dispo et l'allocation vestimentaire.

En plus, tout en négociant cette entente, nous avons eu la chance d'inscrire un recours important devant la Cour supérieure toujours avec le souci de tracer l'avenir pour l'Association. En effet, suite à un jugement de la Cour suprême du Canada, nous avons décidé d'attaquer notre loi sur le régime syndical afin de rendre inconstitutionnel notre arbitrage de différents non exécutoire. Selon le jugement de la Cour suprême du Canada, en absence de droit de grève, les travailleurs doivent avoir un véritable mécanisme de résolution des différends en matière de négociation, c'est-à-dire avoir un mécanisme exécutoire par un tiers et non qu'une simple recommandation. Dossier à suivre...

Au comité paritaire et conjoint, nous avons établi quelques priorités pour l'année 2019 et nous en avons également informé la partie patronale. Parmi ces priorités, nous croyons que



la plus importante est sans contredit le manque d'effectif. Depuis l'arrivée du nouvel état-major, le temps qu'a pris la restructuration jumelé aux mesures d'austérité du dernier gouvernement libéral ont provoqué un retard au niveau de l'embauche des policiers de la Sûreté du Québec. Bien que nous l'ayons dénoncé à plusieurs reprises, l'employeur a décidé de faire la sourde d'oreille. Au moment d'écrire ces lignes, nous accusons un recul d'environ 250 membres en rapport aux effectifs autorisés. Le problème est d'autant plus grand lorsque l'École nationale de police nous informe d'une baisse d'aspirants policiers pour les prochaines années. Les départs à la retraite à la Sûreté du Québec sont *bon an mal an* d'environ 180 par année et la capacité maximale d'induction à la Sûreté du Québec via l'École nationale de police est de 256, soit huit cohortes de 32 membres. Donc, on estime que devant ces limites, l'employeur pourrait prendre plus de trois ans pour combler ce manque d'effectif. Il faudra trouver des solutions et rapidement!

Un autre recours qui nous projette vers l'avenir et qui aura certainement un fort impact sur l'aspect médiatique sera sans aucun doute la conclusion sur le recours en diffamation contre Radio-Canada suite aux événements de Val-d'Or. En cas de victoire sur le travail du journalisme d'enquête, ce jugement aura pour effet de tracer à coup sûr de nouveaux paramètres dans la rigueur et l'analyse de la nouvelle à publier.

Un dossier important pour l'ensemble de la communauté policière est également en évolution. J'ai effectué plusieurs rencontres auprès des élus fédéraux afin de faire pression sur les dossiers d'accident causant la mort ou des blessures graves en matière de conduite d'urgence ainsi que l'utilisation de l'arme de service lors de mort d'homme. Les sentences d'emprisonnement ne font pas de sens et des changements législatifs s'imposent. Ce qu'il faut comprendre, c'est que tous ceux rencontrés sont d'accord pour dire qu'il s'agit d'un réel problème pour les policiers, mais qu'au moment de ces rencontres en 2018, l'agenda législatif ne permettait plus d'apporter de nouvelles modifications avant les prochaines élections. Ce qui veut dire qu'il faudra attendre le nouveau gouvernement pour continuer notre démarche... Ce n'est que partie remise!

Bien au-delà de la prochaine négociation qui aura pour but de finaliser le fameux rattrapage avec nos confrères, plusieurs dossiers furent discutés à l'Association cette année afin de changer les façons de faire, notamment au niveau de l'information et de la communication. Plusieurs nouveaux formats vous seront présentés pendant cette assemblée et du coup, plusieurs avancées seront mises de l'avant à votre satisfaction je l'espère...

Bref, je pourrais vous parler de bien d'autres initiatives qui seront abordées lors de cette assemblée annuelle, mais je préfère vous en reparler en face lors de notre ouverture le 30 mai prochain.

En conclusion, j'espère vous rencontrer au prochain congrès et avoir la chance de parler d'avenir avec chacun d'entre vous. Comme à l'habitude, nous serons honorés de vous recevoir avec vos conjointes et conjoints et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre votre séjour mémorable.

Bon Congrès!



Pierre Veilleux

Président



RAPPORT DU PRÉSIDENT

CONSEIL SUR LES SERVICES POLICIERS

Représentant de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

Observateur :

§ Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Encore cette année, et ce même avec l'arrivée du nouveau gouvernement, aucune réunion ne s'est tenue. En fait, la nouvelle ministre de la Sécurité publique n'a pas encore formé ce comité. Je vous rappelle que ce comité de travail est composé de représentants du ministère de la Sécurité publique, des grandes associations municipales, des grandes associations syndicales du Québec et de représentants des chefs de police du Québec.

Ce comité a pour mandat de discuter des grands enjeux en matière de sécurité publique. Il est fort à parier que le ministre de la Sécurité publique actuel ne remettra pas sur pied ce groupe de travail dans la prochaine année étant donné l'année d'élection.

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Représentants de l'APPQ :

- § Pierre Veilleux, président
- § Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie
- § M^e Alain Rousseau, conseiller juridique

Afin de faire officiellement connaissance avec notre nouvelle ministre de la Sécurité publique, M^{me} Geneviève Guilbeault, une rencontre s'est tenue à ses bureaux le 8 février dernier.

J'en ai profité pour présenter nos attentes sur nos principaux enjeux et plus particulièrement au niveau de la carte policière. Suite à la rédaction d'un projet de loi privée par la députée de la circonscription de Brome-Missisquoi, M^{me} Isabelle Charest, permettant à la ville de Bromont de couvrir la municipalité du Lac-Brome, ville desservie par la Sûreté du Québec. À noter que ce projet de loi n'a pas encore été déposé.

Bien entendu, la *Loi sur la police* actuelle ne le permet pas et le gouvernement n'a pas permis de déposer ce projet de loi privée, mais nous avons cru bon de se manifester auprès de la ministre en lui déposant non seulement notre position pour les villes de moins de 100 000 habitants, mais également un document de réflexion complet sur les dangers de déroger à la loi de police dans cette intention du projet de loi privée.

Dans notre document, nous avons entre autres indiqué notre intention d'attaquer devant les tribunaux advenant l'adoption d'une telle disposition.

Lors de cette rencontre, nous avons abordé également le cadre réglementaire du bureau des enquêtes indépendantes ainsi que les problématiques liées aux délais de ces enquêtes et des délais occasionnés par l'analyse de ces dossiers par le DPCP.



COMITÉ PERMANENT SUR LA CONDUITE D'URGENCE

Représentant de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

Je vous rappelle que ce comité, composé de représentants des services policiers du Québec, du MSP et de l'ENPQ, a notamment pour mandat de trouver des pistes de solution aux problématiques d'accident mortel ou avec blessé grave lors de conduite d'urgence.

À la suite des demandes écrites auprès du ministère de la Sécurité publique afin de participer aux travaux de ce comité permanent sur la conduite d'urgence, le retour du ministère était d'inviter un représentant de chaque grand syndicat policier du Québec. À cet effet, j'ai mandaté M. Dominic Ricard, vice-président aux griefs et à la formation, pour siéger et ainsi participer aux travaux afin qu'il puisse assurer une vigie et apporter un angle syndical aux mesures qui seront adoptées en matière de conduite d'urgence. M. Ricard aura certainement l'occasion de vous faire rapport dans sa section des rencontres qui ont eu lieu cette dernière année et des pistes de solution qui ont été mises de l'avant.

PROJET DE LOI 1

Représentants de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

§ Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation

§ M^e Alain Rousseau, conseiller juridique

Le 14 février dernier, l'Association fut invitée à présenter son mémoire devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale sur le projet de loi portant sur le mode de nomination du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec ainsi que le directeur des poursuites criminelles et pénales.



Essentiellement, l'Association s'est prononcée en accord avec le projet de loi au niveau du mode de nomination par les deux tiers de l'Assemblée nationale. Cependant nous avons dû nous prononcer officiellement devant la Commission contre un amendement qui fût apporté sur l'article 57 de la *Loi sur la police*.

Le nouvel article proposé dans le projet de loi élargit ce que le gouvernement peut déterminer à l'égard des membres de la Sûreté du Québec, à **savoir les avantages sociaux et les autres conditions de travail**. Cet élément semble beaucoup plus large que l'expression présentement utilisée soit **conditions relatives à l'exercice de leurs fonctions**.

Donc devant ce changement proposé, nous n'avons eu d'autre choix que d'indiquer, à la fois dans notre mémoire et directement devant la commission, si cet article devait être adopté tel que proposé, l'Association sera dans l'obligation d'amender la requête inscrite devant la Cour supérieure du Québec afin de contester cette nouvelle disposition de la *Loi sur la police* en plus de notre régime syndical au niveau de l'arbitrage de différends.

COMITÉ DE RETRAITE DU RRMSQ

Représentants de l'APPQ au comité de retraite :

- § Pierre Veilleux, président
- § Chrystian Leclerc, vice-président aux Finances
- § Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation
- § André Graveline, actuaire de l'Association
- § Yvon Bergeron, désigné par l'Association des policiers retraités de la Sûreté du Québec
- § Mario Roberge, représentant de l'Association professionnelle des officiers de la Sûreté du Québec



Représentants nommés par la partie patronale :

- § M^{me} Christine Fagui, Sûreté du Québec
- § M. Yves Morency, Sûreté du Québec
- § M^{me} Anika Maurice, Sûreté du Québec
- § M^{me} Marie Gendron, ministère des Finances du gouvernement
- § M. Guillaume Barrette, actuaire au Conseil du trésor

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur les activités du comité de Retraite du RRMSQ pour l'année 2018. Au cours de l'année, le comité de Retraite a tenu quatre (4) rencontres tandis que son sous-comité de Placement a rencontré la Caisse de Dépôt et Placement (CDP) à deux (2) reprises. Voici un résumé des principaux travaux réalisés au cours de 2018 :

Valeur des fonds investis à la CDP au 31 décembre 2018 :

Selon les règlements de notre Régime de retraite, deux fonds distincts sont investis à la CDP, soit le Fonds des cotisations des membres et le Fonds des contributions de l'employeur. Voici la valeur marchande de ces fonds au 31 décembre 2018 :

Fonds des cotisations des membres : 474 M\$

Fonds des contributions de l'employeur : 654 M\$



Suivi des rendements :

Le tableau suivant présente les rendements de la CDP au cours des cinq dernières années pour le Fonds des cotisations des membres :

2014 : 12,3 %

2015 : 8,8 %

2016 : 8,2 %

2017 : 10,0 %

2018 : 4,6 %

Les rendements ci-dessus représentent un rendement moyen annuel de 8,7 % **sur 5 ans**. Pour l'année 2018, le rendement de 4,6 % pour notre Fonds des cotisations des membres se compare favorablement au rendement global de la CDP qui a été de 4,2 % pour l'ensemble de tous les déposants combinés.

Politique de placement :

Le comité de Retraite a approuvé un seul changement à la politique de placement du RRMSQ au cours de 2018. En effet, la portion des placements dans les « Placements Privés » a été augmentée de 14 % à 18 % du portefeuille total. Pour ce faire, le comité a réduit les placements dans le « Marché boursier » de 42 % à 38 %. Cette décision vise à réduire le risque du portefeuille tout en augmentant légèrement l'espérance d'un rendement plus élevé.

Sous-comité technique sur le financement du régime :

Ce sous-comité avait été mis sur pied en 2017 et a terminé ses travaux au cours de 2018. Les deux principales décisions prises par le comité de retraite suite aux recommandations de ce sous-comité sont les suivantes :

- Le taux de cotisations des membres au RRMSQ pour l'année 2020 sera de 8 % du salaire. Nous portons à votre attention qu'il s'agit dorénavant d'un taux UNIFORME appliqué sur tout le salaire de l'année, contrairement à la formule actuelle. Ce nouveau taux de cotisation reflète les dispositions du contrat de travail qui modifie le partage du coût du RRMSQ entre les membres et la SQ comme suit :
 - o Avant le 1^{er} janvier 2020 : 1/3 Membre, 2/3 SQ;
 - o À compter du 1^{er} janvier 2020 : 39 % Membre, 61 % SQ.
- Le comité de retraite a aussi approuvé un document qui indique les directives pour la préparation d'une nouvelle évaluation actuarielle qui sera déposée en 2020. Cette évaluation servira au comité à déterminer le taux de cotisations des membres qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modification au RRMSQ :

Le comité de retraite a approuvé une modification au RRMSQ. Il s'agit d'une modification qui permet maintenant le partage du RRMSQ lors de la séparation entre un membre et son **conjoint de fait**. Voici les principales règles qui s'appliquent pour un tel partage :

- Il s'agit d'un partage facultatif et non obligatoire;
- Un maximum de 50 % du RRMSQ peut être partagé;
- Le membre et le conjoint de fait doivent tous les deux signer une convention écrite dans les 12 mois suivant la séparation;
- Cette convention doit être établie soit devant un notaire, soit un avocat ou soit selon une déclaration assermentée commune.

Autres travaux :

Voici un bref résumé de quelques autres sujets qui ont été traités par le comité au cours de l'année :

- Le comité a approuvé les états financiers du RRMSQ préparés par le Vérificateur Général du Québec pour l'année 2017.
- Le comité a approuvé la signature d'une entente de transferts entre le RRMSQ et le régime de retraite suivant :
 - o Le Régime de retraite de la Société de Transport de Montréal.

Si vous êtes un participant du RRMSQ qui avez encore des sommes laissées dans ce régime, vous pouvez demander qu'elles soient transférées dans le RRMSQ pour servir à acheter du service additionnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE

Représentant de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

Cette année, trois assemblées ordinaires et une assemblée extraordinaire ont eu lieu les 25 janvier, 19 avril, 7 juin et 25 octobre 2018. À cause de la négociation du contrat de travail en 2017, je n'ai pas pu assister aux rencontres prévues sauf à celle du 20 février par conférence téléphonique.

Différents dossiers furent abordés. En voici les principaux sujets :

- Résultats financiers;
- Plan stratégique 2017-2021;

- Règlement sur les conditions de travail du personnel de l'ENPQ;
- Calendrier de conservation des documents de l'ENPQ;
- Nomination de membres à la commission de formation et de recherche;
- Plan directeur des ressources informationnelles;
- Élection d'un membre du comité administratif;
- Projet d'acquisition d'un terrain des Sœurs de L'Assomption;
- Positionnement sur l'administration du test de jugement situationnel et du test psychométrique;
- Plan de formation cannabis;
- Site sécurisé de recherche en thanatologie;
- Comité de travail sur la gouvernance;
- Adoption du budget d'exploitation et investissements en immobilisations 2018-1019;
- Détermination de la contribution des corps de police au financement de l'ENPQ;
- Rapport sur la gouvernance de l'ENPQ;
- Calendrier des évènements institutionnels.

TABLE QUÉBÉCOISE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Représentant de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

Aucune réunion en 2018.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentant de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

Du 16 au 18 mai 2018 s'est tenu le Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec au Palais des Congrès de Montréal. À cause de la préparation du congrès des délégués et du G7, il ne m'a pas été possible d'y assister.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Représentants de l'APPQ :

§ Pierre Veilleux, président

§ Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

§ Dominic Ricard, vice-président aux griefs et à la formation

Les 20, 21 et 22 septembre 2018 s'est tenu le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités au Centre des congrès de Québec. Cette année, à cause d'un conflit d'agenda, je n'ai pas pu y assister, mais M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie ainsi que M. Dominic Ricard, vice-président aux griefs et à la formation s'y sont rendus pour rencontrer les élus municipaux.

Comme chaque année, l'Association a procédé à une séance d'heure en heure qui traitait du travail policier face à la légalisation du cannabis, formation qui fût très appréciée de la part des élus.

ASSOCIATION CANADIENNE DES POLICIERS (ACP)

Représentants de l'APPQ :

- § Pierre Veilleux, président
- § Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation

Quatre rencontres ont eu lieu cette année pour l'ACP, plusieurs dossiers furent abordés pendant ces rencontres notamment notre dossier sur la conduite d'urgence et sur l'utilisation de l'arme de service. Il a été décidé d'inclure ce dossier dans notre journée annuelle de « lobby » au fédéral.

Autres principaux sujets abordés en 2018 :

- Sources de revenus;
- Conférence législative de l'ACP;
- Prix d'excellence;
- Programme de direction des cadres de l'ACP;
- Partenariat avec la Rotman school of Business;
- Admissibilité au PESH;
- Vidéo-documentaire sur le caractère et les particularités du travail policier et le recours à la force;
- Étude sur la victimisation des policiers et policières;
- Surveillance policière;
- Caméras corporelles;
- Privatisation \ civilisation;
- Campagne nationale;
- Ébauche de document de politique en matière de drogues.

TABLE DES 10 PLUS GRANDES ASSOCIATIONS POLICIÈRES (BIG TEN)

Représentants de l'APPQ :

- § Pierre Veilleux, président
- § Dominic Ricard, vice-président aux griefs et à la formation
- § Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Deux rencontres du Big Ten ont eu lieu l'année dernière en mars et en octobre 2018. J'ai assisté à la rencontre du mois d'octobre en compagnie de M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation, mais nous n'avons pas assisté à la rencontre du mois de mars à cause de la préparation du congrès des délégués et du G7.

Je vous rappelle que la tenue de ces rencontres a pour objectif de partager les avancées en matière de négociation de conventions collectives ainsi que tout autre dossier à caractère policier relié à notre travail telles que les enquêtes disciplinaires et criminelles ainsi que les divers projets de loi provinciaux ou fédéraux.



Pierre Veilleux
Président

INSTRUCTIONS AUX DÉLÉGUÉS

- 1) Vous serez accueillis par les employées de l'APPQ à la salle Beethoven de l'Hôtel Plaza Québec, **le mercredi 29 mai 2019, de 16 h à 22 h 30**. La plénière débutera le jeudi 30 mai à la salle Plaza I à 8h30.

Comme les dernières années, un dépôt direct sera fait dans votre compte bancaire, et ce, le jour même de votre venue au Congrès, soit le mercredi 29 mai 2019. Ce montant représentera les indemnités quotidiennes pour les trois jours de la tenue du Congrès. **Pour ce qui est de vos dépenses engagées par le voyage aller-retour, nous vous remettrons, à votre arrivée au Congrès, des formules de comptes de dépenses. Vous devrez en compléter une pour réclamer ces frais.** Vous devez naturellement le faire selon la politique de dépenses que vous trouverez dans les pages qui suivent.

Par la suite, vous devrez remettre ce compte de dépenses à votre Directeur pour approbation et ce dernier le transmettra au vice-président aux Finances de l'Association en vue d'un remboursement.

- 2) L'Hôtel Plaza Québec met à la disposition de tous ses clients une piscine intérieure, un bain à remous et un sauna ainsi qu'un centre de conditionnement physique. Nous vous invitons donc à apporter tout vêtement nécessaire pour ce genre d'activités.
- 3) L'APPQ défraie directement à l'Hôtel Plaza Québec le coût des chambres. Toutefois, lors de votre départ, veuillez acquitter les frais de repas, téléphone, nettoyage, etc., lesquels sont compris dans l'allocation prévue fixe pour le Congrès.

Nous vous souhaitons un excellent Congrès!

Les cafés et jus vous seront servis chaque jour à 10h, et les cafés et liqueurs douces à 15h.

Chaque directeur aura la responsabilité du contrôle des présences des délégués de sa région.



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LE CONGRÈS

- 1) Lors du Congrès, pour la durée du voyage aller-retour, les taux suivants seront appliqués aux délégués :

Déjeuner	:	14,44 \$
Dîner	:	25,35 \$
Souper	:	33,86 \$
Repas de nuit	:	33,86 \$
Kilométrage	:	0,485 \$ / kilomètre
Allocation de coucher dans un établissement hôtelier	:	5,85 \$
Allocation de coucher dans un établissement autre qu'un établissement hôtelier	:	22,25 \$

2) MODE DE TRANSPORT

Comme il est prévu à la politique de remboursement des frais.

N.B. : Le kilométrage est calculé du poste à l'endroit de la réunion, selon la politique en vigueur lors des Congrès antérieurs.

3) TEMPS DE VOYAGE

- a) Aller :
- 0 à 400 kilomètres - aucune journée;
 - 401 à 800 kilomètres - une journée;
 - 801 kilomètres et plus - deux journées.

- b) Retour : 0 à 400 kilomètres - aucune journée;
401 à 800 kilomètres - une journée;
801 kilomètres et plus - deux journées.

4) REPAS POUR LE TEMPS VOYAGÉ

Les dépenses autorisées lors du voyage *versus* le kilométrage à parcourir :

- a) Aller : 0 à 200 kilomètres - repas de nuit et allocation de coucher;
201 à 450 kilomètres - souper, repas de nuit et allocation de coucher;
451 à 600 kilomètres - dîner, souper, repas de nuit et allocation de coucher;
601 à 800 kilomètres - déjeuner, dîner, souper, repas de nuit et allocation de coucher;
801 kilomètres et plus - souper, repas de nuit, allocation de coucher, coucher, déjeuner, dîner, souper, repas de nuit et allocation de coucher.
- b) Retour : 0 à 200 kilomètres - déjeuner;
201 à 450 kilomètres - déjeuner et dîner;
451 à 600 kilomètres - déjeuner, dîner et souper;
601 à 800 kilomètres - déjeuner, dîner, souper et repas de nuit;
801 kilomètres et plus - déjeuner, dîner, souper, repas de nuit, allocation de coucher, coucher et déjeuner.
- c) Les délégués concernés par la politique du 801 kilomètres et plus devront produire un reçu pour le coucher pour bénéficier du remboursement du coucher et des repas additionnels prévus. Pour le délégué qui couche chez un parent ou ami, il devra produire un document indiquant l'endroit et le nom de la personne chez qui il couche,

et ce pour bénéficier desdits avantages. Un compte de dépenses devra être soumis après le Congrès en y joignant les pièces justificatives.

- d) Les délégués qui sont autorisés à prendre l'avion devront fournir au vice-président aux Finances les dates et heures d'arrivée et de départ ainsi que le coût des billets aller-retour le plus tôt possible afin d'obtenir le remboursement à leur inscription au Congrès.

5) **COUCHER**

Pour le soir d'arrivée au Congrès ainsi que pendant les jours que dure le Congrès, tous les délégués qui le désirent pourront coucher à l'hôtel désigné par les membres du Conseil de direction, soit l'Hôtel Plaza Québec. Comme il est mentionné précédemment, le coût des chambres sera défrayé par l'APPQ.

Nous demandons aux délégués qui demeurent dans la région immédiate de l'endroit où est tenu le Congrès et qui décident de ne pas coucher à l'hôtel désigné, et ce, pour la durée ou pour une partie du Congrès, de bien vouloir aviser l'APPQ avant le début du Congrès, car les chambres réservées mais non utilisées représentent des coûts supplémentaires et inutiles pour l'APPQ.

6) **ALLOCATION FIXE**

Pour les journées de Congrès, l'allocation fixe est de 186,53 \$. Elle comprend les frais de repas, d'allocation de coucher, d'allocation vestimentaire, d'interurbains, d'Internet, de buanderie, de pourboires et autres.



ORDRE DU JOUR DU 51^e CONGRÈS

Jour 1 : Compte rendu de l'année précédant le Congrès (Salle Plaza I)

- 1) Ouverture
- 2) Appel des membres du Conseil de direction
- 3) In Memoriam
- 4) Acceptation de la liste des délégués
- 5) Lecture des minutes de la dernière assemblée
- 6) Rapport des membres du Conseil de direction
 - a) Assemblées générales annuelles
 - b) Assemblées des membres du Conseil de direction
 - c) Assemblées des membres du Bureau exécutif
 - d) Discipline et déontologie
 - e) Griefs
 - f) Arbitrages
- 7) Rapport des comités par leur président respectif Pages
 - a) Conseil sur les services policiers (PV) 4
 - b) Rencontre avec la ministre de la Sécurité publique (PV) 5
 - c) Comité permanent sur la conduite d'urgence (PV) 6
 - d) Projet de loi 1 (PV) 6
 - e) Retraite du RRMSQ (PV) 7
 - f) Conseil d'administration de l'ENPQ (PV) 11
 - g) Table québécoise de la sécurité routière (PV) 12
 - h) Union des municipalités du Québec (PV) 13
 - i) Fédération québécoise des municipalités (PV) 13
 - j) Association canadienne des policiers (PV) 14
 - k) Table des 10 plus grandes associations policières (PV) 15
 - l) Placement et Promotion (MS) 45
 - m) Étude des Statuts et Règlements (MS) 47
 - n) Restructuration de l'APPQ (JP) 52
 - o) Recherche en emploi de la force (JP) 53
 - p) Fonds de soutien et de défense (JP) 53
 - q) Forums politiques (JP) 53

r) Cercle des représentants de la défense des policiers (JP)	54
s) Paritaire et Conjoint (DR)	62
t) Formation et Perfectionnement (DR)	65
u) Griefs (DR)	67
v) Classement d'emplois (DR)	68
w) Commission de Formation et de Recherche (DR)	69
x) Comité paritaire de l'Annexe « C » (AS)	77
y) Coordination provincial des comités de santé et sécurité du travail (AS)	85
z) Équipement (AS)	87
aa) Programme d'aide aux employés (AS)	89
bb) Fonds humanitaire (AS)	91
	<u>Investissement de l'APPQ (CL)142</u>
cc) Finances (SJ)	144
8) Affaires non terminées	
a) Contrat de travail (PV)	
b) Régime de retraite (PV)	
9) Affaires nouvelles	
a) Statuts et Règlements de l'APPQ - Avis de motion pour amendements	
10) Rapport vérifié de l'exercice financier par le vice-président aux Finances - Affaires financières	
a) Résultats d'opérations	
b) Prévisions budgétaires	
c) Résultats d'assurances	
11) Nomination d'un bureau de vérificateurs agréés pour l'année financière	

Jour 2 : Formation syndicale des délégués (à déterminer)

Jour 3 : Vision syndicale de l'APPQ (Salle Plaza I)

- 12) Remarques dans l'intérêt général de l'APPQ - Suggestions des congressistes
13) Clôture ou ajournement



***AVIS DE MOTION POUR
AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'APPQ***

Aucun Avis de motion pour amendements aux Statut et Règlements de l'APPQ n'a été reçu cette année.

**LISTE DES DÉLÉGUÉS DE
L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
PROPOSÉE POUR LE 51^e CONGRÈS**

DISTRICT GASPÉSIE/LES ÎLES

DIRECTEUR :	LEBLANC François	9743
MRC de La Haute-Gaspésie	BOURGOIN Jonathan	12562
MRC de La Matapédia	FRAPPIER Éric	9274
MRC de La Mitis	LEPAGE Alain	12886
MRC de La Matanie	GAGNON Sylvain	12141
MRC du Rocher-Percé, EER - Chandler	AUDET Sébastien	13916
Poste auxiliaire de la MRC d'Avignon	ROYER Frédéric	12545
Poste auxiliaire de la MRC de Bonaventure	HENRY-SMITH Dany	12565
Poste auxiliaire de la MRC de La Côte-de-Gaspé	ARSENAULT Dany	13635
Poste des Îles-de-la-Madeleine	ST-AMAND Jean-Christophe	13662
Poste principal de la MRC de La Côte-de-Gaspé	DUBÉ Kevin	11386
Poste principal des MRC d'Avignon et Bonaventure	BERNARD Yvan	11792

DISTRICT BAS-SAINT-LAURENT

DIRECTEUR :	DUBÉ Roger	9039
MRC de Kamouraska	BELZILE René	9276
MRC de Rimouski-Neigette	RICHARD Cathy	11726
MRC de Rimouski-Neigette	GAGNON André	8236
MRC de Rivière-du-Loup	PÉPIN Jean-François	8461
MRC de Rivière-du-Loup	DIONNE Yanick	13693
MRC des Basques	BERNIER Michael	13008
MRC de Témiscouata	CHÉNARD Frédéric	14310
District Bas-Saint-Laurent	OUELLET Sébastien	10262
District Bas-Saint-Laurent	GARON Martin	9138

DISTRICT SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

DIRECTEUR :	HOLMES Stéphan	9154
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	LAROCHE Stéphane	8149
MRC de Lac-Saint-Jean-Est, EER - Alma	TREMBLAY Sébastien	9723
MRC de Maria-Chapdelaine	LEBLANC Simon	11277
Poste auxiliaire de la MRC du Domaine-du-Roy	SIMARD Sébastien	13155
Poste auxiliaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay	DOUCET David	10629
Poste de Chapais-Chibougamau	PRIVÉ Maxime	13965
Poste principal de la MRC du Domaine-du-Roy, EER - Roberval	MAILLOUX Nicolas	11465
Poste principal de la MRC du Fjord-du-Saguenay	GAUTHIER Valtère	9070
District Saguenay/Lac-Saint-Jean	DUFOUR Martin	9464
District Saguenay/Lac-Saint-Jean	LAPOINTE Robert	8658

DISTRICT QUÉBEC-NORD/SUD

DIRECTEUR :	ST-HILAIRE Jefferick	11771
MRC de Beauce-Sartigan	CHAMPAGNE Marc	12395
MRC de Beauce-Sartigan	CARRIER Pierre-Yves	12893
MRC de Bellechasse	ALLARD Marc-Antoine	13868
MRC de Charlevoix	TEJEDA LAMBERT Luis Gérard	13073
MRC de Charlevoix-Est	GINGRAS Martin	13497
MRC des Appalaches	NADEAU Mathieu	13468
MRC de La Côte-de-Beaupré	AYOTTE Nicolas	13735
MRC de La Jacques-Cartier	SIMARD Sébastien	11616
MRC de La Nouvelle-Beauce	PLANTE Erick	11919
MRC de L'Île-d'Orléans	FORTIN Mario	9042
MRC de L'Islet	SAINT-PIERRE Eden	11229
MRC de Lotbinière	HENRY Hugo	11247
MRC de Montmagny	LAROUCHE Dany	12064

MRC de Portneuf	BENOIT Anabel	12062
MRC de Portneuf	RINGUETTE Gaétan	8147
MRC de Robert-Cliche	BOURQUE Jean-François	12065
MRC des Etchemins	BÉLANGER Charles	13007
Poste autoroutier de Chaudière-Appalaches	LALIBERTÉ François	9072

DISTRICT MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC

DIRECTEUR :

GERVAIS Serge-Alexandre 9221

École Nationale de Police du Québec (ENPQ)	PROULX Martine	11583
MRC d'Arthabaska	VERRET Pascal	11239
MRC d'Arthabaska	HOULES Nicolas	10817
MRC de Bécancour	PEARCE Steve	11138
MRC de Drummond	RAICHE-MILOTTE Antoine	13739
MRC de Drummond	MASSE Félix	14196
MRC de Drummond	DUFRESNE Régis	12578
MRC de L'Érable	VINCENT Patrick	13174
MRC de Mékinac	FERLAND André	11023
MRC de Nicolet-Yamaska	NADEAU Guy	11557
MRC des Chenaux	MATTE Sébastien	11467
Poste autoroutier de la Mauricie, Soutien gendarmerie	GRANBOIS Erick	9582
Poste autoroutier du Centre-du-Québec et ÉER - Drummondville	CUSSON Jean-François	9655
Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé	BOURASSA Isabelle	10590
Poste de l'Agglomération de La Tuque	ST-PIERRE Stéphane	7676
Poste de la Ville de Shawinigan	CROTEAU Simon	14337
Poste de la Ville de Shawinigan	FILLION Nicolas	13383
Poste principal de la MRC de Maskinongé	GUAY William	13202
District Mauricie/Centre-du-Québec	ROBERGE Dominic	11173
District Mauricie/Centre-du-Québec	BARIL Jean-François	11253

DISTRICT ESTRIE

DIRECTEUR :

	LIZOTTE Hugo	9717
MRC de Brome-Missisquoi, EER - Cowansville	GAGNIER Christian	9718
MRC de Brome-Missisquoi, EER - Cowansville	MORIN Philippe	11935
MRC de Coaticook	IMBEAULT Marie-Pier	13503
MRC de La Haute-Yamaska	BERGERON Claude	9504
MRC de Memphrémagog	HOULE Jérémie	11968
MRC des Sources	LEMELIN François	9519
MRC du Granit	BROUSSEAU Louis	13273
MRC du Haut-Saint-François	FORTIN Jean-Pierre	11368
MRC du Val-Saint-François	PELLETIER David	10358
Poste autoroutier de l'Estrie	BOUDRIAS Stéphane	8919
District Estrie	LAFLAMME Alain	9518
District Estrie	TURCOTTE Mario	8727

DISTRICT MONTÉRÉGIE EST

DIRECTEUR :

	JETTÉ Stéphane	8079
MRC d'Acton	DUPRÉ Jonathan	12417
MRC de La Vallée-du-Richelieu	LAFLAMME Pierre	14146
MRC de Rouville, Unité autoroutière de Rouville	BETTEZ Dominic	12810
MRC des Jardins-de-Napierville	DESJARDINS Annie	11571
MRC Maskoutains, Unité autoroutière Maskoutains	BOUTIN Josée	8084
MRC Maskoutains, Unité autoroutière Maskoutains	BANACHOWSKI Tomy	13568
MRC Maskoutains, Unité autoroutière Maskoutains	JOLICOEUR Gabriel	12745
MRC de Pierre-De Saurel	VINCENT Denis	14147
MRC de Pierre-De Saurel	MATTON Jean-François	12647
MRC du Haut-Richelieu	LANDRY Daniel	9340
MRC du Haut-Saint-Laurent	CLICHE-BOLDUC Gabriel	12818
Unité d'urgence – secteur Ouest	SYLVESTRE Patrice	7486

Unité d'urgence - Secteur Ouest, Groupe tactique d'intervention Centre-Ouest	BURELLE Denis	10477
Escouade régionale mixte Montérégie, Équipe de l'Identité judiciaire Centre-Ouest	DUBÉ François	11558
Projets d'enquêtes spécialisées, Enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet - Montérégie	DESGAGNÉ Martin	9679
Protection des personnalités - Secteur Ouest	BARRIÈRE Yvan	8208
District Montérégie Est	LELIÈVRE Simon	12078
District Montérégie Est	ROCHELEAU Stéphane	8847

DISTRICT LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

DIRECTEUR :

	RAINVILLE Jasmin	12690
MRC de Joliette, Unité liaison judiciaire Lanaudière	FOURNIER Maxime	13232
MRC de Joliette, Unité liaison judiciaire Lanaudière	ST-CYR Alexandre	12532
MRC de La Rivière-du-Nord	LEBEL Richard	12621
MRC de Montcalm	CRÊTE Stephan	9847
MRC de Montcalm	VALLÉE Antoine	13970
MRC des Pays-d'en-Haut	DUMONT Pierre-Alexandre	13772
MRC des Pays-d'en-Haut	GAUTHIER GUÈVREMENT Martin	11384
Poste auxiliaire de la MRC de D'Autray	DIONNE Martin	13072
Poste auxiliaire de la MRC de Matawinie	LEFÈBRE Sébastien	13995
Poste principal de la MRC de D'Autray	MILETTE Éric	9577
Poste principal de la MRC de Matawinie, Poste secondaire de la MRC de Matawinie	MORIN Étienne	13591
Poste principal de la MRC de Matawinie, Poste secondaire de la MRC de Matawinie	BÉLISLE-MAHEUX Richard	13927
Poste de la MRC des Laurentides	VADNAIS Geoffroi	11953
Poste de la MRC des Laurentides	RHÉAUME Richard	8300
Poste secondaire de la MRC de D'Autray	BANVILLE Mathieu	13272
Soutien multidisciplinaire - Laurentides-Lanaudière	CARON Gino	9646
Module d'urgence - Rive-Nord	COUTURE Michel	8682

Enquêtes sur le crime organisé - MLLL, Escouade régionale mixte - Rive-Nord	LAMOUREUX Patrick	8502
District Laurentides - Lanaudière	RINGUETTE Bruno	9040
District Laurentides - Lanaudière	BOUCHARD Éric	11126

DISTRICT OUTAOUAIS

DIRECTEUR :	HOPSON Charles	8329
MRC d'Antoine-Labelle, ÉER - Mont-Laurier	GUIMONT Pierre-Luc	13263
MRC d'Antoine-Labelle, ÉER - Mont-Laurier	ST-ONGE Patrick	9615
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	PAQUETTE Marc-Olivier	14110
MRC de Papineau	BOCK Martin	9816
MRC de Pontiac	VALLIÈRES Gilles	9453
Poste autoroutier de l'Outaouais	MELOCHE Denis	9452
District Outaouais	ROUSSELLE Sylvain	9446
District Outaouais	ST-LOUIS Roch	8571

DISTRICT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC

DIRECTEUR :	GAUDREULT Alain	9761
MRC d'Abitibi	LAROCHE Vincent	11908
MRC d'Abitibi-Ouest	GARNEAU Stéphane	9857
Poste auxiliaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or	FORTIN Yannick	12948
Poste auxiliaire de la MRC de Témiscamingue	MATTE Marie-Pier	12856
Poste de la Ville de Rouyn-Noranda	LAFLEUR Maxime	12802
Poste de la Ville de Rouyn-Noranda	DROUIN Simon	12905
Poste de Lebel-sur-Quévillon	CHAMPAGNE Yan	12003
Poste de Matagami	DUFOUR Simon	13711
Poste de Nunavik	MORRIER Dominic	11233
Poste de Radisson (Auxiliaire de Matagami)	PAGEAU Michel	9489
Poste principal de la MRC de La Vallée-de-l'Or	ROUTHIER Michel	9458
Poste principal de la MRC de La Vallée-de-l'Or	SABOURIN Patrick	10113

Poste principal de la MRC de Témiscamingue	MARANDA Mathieu	12880
District Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec	VALCOURT Patrick	10209
District Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec	GAUTHIER Daniel	8896

DISTRICT CÔTE-NORD

DIRECTEUR :	BOULIANNE Gaétan	8184
MRC de Manicouagan	VEILLETTE Jean-Philip	13458
MRC de Manicouagan	DIONNE Martin	10565
MRC de Minganie	FORTIN Joël	13653
Poste auxiliaire de la MRC de Caniapiscau	THÉRIEN Alexandre	14307
Poste auxiliaire de la MRC de La Haute-Côte-Nord	BOUVIER Émile	14528
Poste auxiliaire de la MRC de Sept-Rivières	GÉLINAS Ludovik	12805
MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	CÔTÉ Julien	13702
Poste principal de la MRC de Caniapiscau	THIFFAULT Martin	10369
Poste principal de la MRC de La Haute-Côte-Nord	MALTAIS Cathy	12145
Poste principal de la MRC de Sept-Rivières	LACHAPPELLE Patrick	11997
Poste principal de la MRC de Sept-Rivières	SAVARY Maxime	12845
Poste principal MRC Sept-Rivières, EER Sept-Îles	RONDEAU Pierre	11444
District Côte-Nord	DAVIDSON Josée	9633
District Côte-Nord	TREMBLAY Dino	9402

QUARTIER GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

DIRECTEUR :	SLICER Alain	8231
Division de la surveillance physique Secteur Ouest	BRUNELLE Yvon	8882
Division de la protection des témoins		
Division de l'infiltration		
Division de la surveillance physique Secteur Ouest	GIROUX Tommy	11200
Division de la protection des témoins		
Division de l'infiltration		
Enquêtes sur la corruption	PORTELANCE Carl	12383

Division des enquêtes sur l'infiltration de l'économie Division des enquêtes sur les crimes économiques	LEGAULT Roxanne	11718
Division technologique Service du contrôle automatisé de la circulation Division des enquêtes sur la cybercriminalité	MOROSE Luka	12897
Module de l'écoute électronique Module des procédures et des interceptions Module conseil et autorisations judiciaires Module des entrées spécialisées Division du traitement de la preuve et du soutien technique	BUTZ Marc	10240
Unité de protection rapprochée Service du renseignement et de la protection de l'État Division centrale info crime échec au crime	THERRIEN Kim	12127
Division de la protection des infrastructures Division du CRPQ Division du SARC-SIR Module contrôle informateur (MCI)	Vacant	
Division de l'identité judiciaire Secteur Ouest Service de la criminalistique Division technique Module des enquêtes de collision Équipe de l'identification des véhicules – Secteur Ouest Module de la coordination provinciale des empreintes génétiques	GAUCHER Patrick	9845
Division des enquêtes sur la criminalité financière contre l'État	GODUE-FAUCHER Charles-Antoine	13059
Division des enquêtes sur les crimes contre la personne (Montréal) Division de la coordination provinciale CQEDS et SALVAC Service des enquêtes sur les crimes contre la personne	GARGANTINI Marco	11947
Bureau du partenariat en enquêtes Service de la surveillance technologique Direction de la vérification Grande fonction des enquêtes criminelles Grande fonction de la surveillance du territoire Division des relations avec les citoyens Module de la gestion du perfectionnement et des équipements Module conseil et soutien aux opérations Module de la coordination judiciaire et des centres de gestion des appels Module de la coordination des relations communautaires et de la prévention du crime Division de la coordination des salles des pièces à conviction	SILVA Celestino	9125

Service des enquêtes nationales de répression du crime organisé Escouade nationale de répression du crime organisé (Montréal) Division du renseignement sur le crime organisé (Montréal) Division intervention crime organisé (DICO)	LAMARRE Marc	9926
Module de l'emploi de la force – Secteur Ouest Module de la conduite préventive Division des techniques en intervention policière	CHARTRAND Michel	8736
Équipe des investigations de sécurité (Montréal) Division de la radiocommunication et de la téléphonie Module de la sécurité des édifices Cabinet du directeur général Autorité disciplinaire et services juridiques Bureau des relations internationales, du patrimoine et du protocole	LAMOUREUX Richard	7932

QUARTIER GÉNÉRAL DE QUÉBEC

DIRECTEUR :	BEAUMONT Sabin	7986
Relations publiques Soutien opérationnel Soutien à la gendarmerie Permis Recrutement policier Escouade régionale mixte – Québec Contrôle automatisé de la circulation – Québec	MATHIEU Ann	9139
Enquêtes régionales Centre-Est, Renseignements criminels Est et Centre-Est	SANTERRE Yan	12337
Surveillance physique Centre-Est	HIGGINS Patrice	9944
Enquêtes sur l'intégrité financière Enquêtes sur la corruption Enquêtes sur les crimes contre la personne Enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet	THIBAUT Michel	8750
Renseignements de sécurité Est Identité judiciaire Centre-Est Surveillance technologique Centre-Est	MARTIN Philippe	12460
Groupe tactique d'intervention Centre-Est, Unité d'Urgence Est	GIRARD Dany	8849

Protection de l'Assemblée nationale Protection des personnalités Est	Vacant	
Poste autoroutier de la Capitale nationale, Unité de liaison judiciaire	BÉCHARD Vincent	13533
Poste autoroutier de la Capitale nationale, Unité de liaison judiciaire	DUMONT Sacha	10101
Unité d'Urgence - Secteur Est (Pelotons A et B)	LEBRUN Nathalie	10388

DISTRICT GRAND MONTRÉAL

DIRECTEUR :	TROTTIER Stéphane	10191
MRC d'Argenteuil	FILION Jérôme	10879
MRC de Beauharnois-Salaberry	LEEMING Jason-John	13834
MRC de Beauharnois-Salaberry	BENJAMIN Marc	8747
MRC de Deux-Montagnes	ROY Philippe	13498
MRC de Vaudreuil-Soulanges Est, EER - Vaudreuil-Dorion, Unité autoroutière de la Montérégie Ouest	FYFE Frédéric	13346
MRC de Vaudreuil-Soulanges Est, EER - Vaudreuil-Dorion, Unité autoroutière de la Montérégie Ouest	SOUCY Rock	10183
MRC de Vaudreuil-Soulanges Est, EER - Vaudreuil-Dorion, Unité autoroutière de la Montérégie Ouest	CORBIN Éric	10192
MRC de Vaudreuil-Soulanges Ouest	SAUVÉ Jesse	12632
MRC de Vaudreuil-Soulanges Ouest	RENAUD Anthony	13336
Poste autoroutier de Cartier-Champlain	LAVOIE Philippe-Bruno	13542
Poste autoroutier de la Montérégie Est	SOUCY Carl	13010
Poste autoroutier de Laval	BRAIS Martin	12083
Poste autoroutier de Montréal, Unité de liaison judiciaire Montréal	LAIR Josianne	11372
Poste autoroutier de Montréal, Unité de liaison judiciaire Montréal	L'Archevêque Dominique	11432
Enquêtes sur la contrebande, Équipe d'enquêtes de contrebande – Salaberry-de-Valleyfield	L'ABBÉ Éric	11403

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'APPQ
PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. MATHIEU SAUVAGEAU

Chers collègues,

Bienvenue au 51^e Congrès annuel des délégués de l'APPQ. Cette année le thème du Congrès est : **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR.**

Au moment d'écrire ces lignes (mars 2019), la politique de gestion PGRH-02 (anciennement EP-31) est en place depuis 13 mois. Il y a eu plus de 1 400 offres de placement ou de promotion de tous genres depuis le 1^{er} février 2018. Quand nous nous sommes lancés dans ce projet de refonte de la politique de gestion, il subsistait toujours un doute dans sa future application. Il y avait des changements majeurs proposés, mais nous avions dans l'intérêt commun de la simplifier. Au départ, certains d'entre vous pouvaient être sceptiques, mais maintenant force est de constater que la nouvelle politique est un succès!

De plus, la modification de la structure organisationnelle (MSO) entamée au printemps 2017 a pris fin le 31 janvier 2019. Au départ, il y avait plus de 400 membres qui étaient impactés par cette réorganisation structurelle. Plusieurs membres ont été déstabilisés, et avec raison, car dans ces dossiers on parle de déplacements d'êtres humains et non de véhicules... Le pire, c'est que ça semble vouloir se continuer. L'employeur a décidé de fermer les unités d'urgence et de procéder à la réouverture du poste autoroutier de Chaudière-Appalaches alors qu'il y a moins de deux ans, la Sûreté du Québec annonçait au même endroit un changement de vocation pour cette unité. D'autres changements ont également eu lieu à travers la province sans que cela occasionne de grands fracas. Pour moi, il y a un dénominateur commun à tout cela et c'est l'**IMPROVISATION!**

Pour faire un parallèle avec le thème du Congrès, **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR**, une fois le contrat de travail réglé, il faut mettre en place ces fameux changements qui devront ou devraient faire en sorte que notre quotidien soit meilleur! Certains diront que nous manquons d'effectifs sur le terrain et j'en fais partie. Plusieurs unités sont sur le fer

pour différentes raisons (maladies, CNESST, maternité, paternité, formation, vacances, etc.). Le gouvernement tente depuis toujours de pelleter les problèmes vers l'avant, mais il est présentement confronté à une crise de ressources humaines et ce n'est pas juste au niveau du ministère de la Sécurité publique, mais aussi dans d'autres ministères comme celui de la Santé! Le gouvernement néglige l'embauche de personnel et a enlevé toute créativité et initiative à ses employés. Nous sommes rendus de bons vieux fonctionnaires...

Une fois cela dit, il faut trouver des solutions durables et être capable de bien expliquer nos enjeux sur le terrain. Un jour, et j'espère qu'il sera proche, nous devons nous affirmer pour que la population sache dans quel environnement nous devons travailler. Les infirmières le font et ça fonctionne.



Mathieu Sauvageau
Vice-président aux Ressources humaines

Maintenant, dans les lignes qui suivent, je vous dresse un rapport des activités de l'Association depuis le dernier Congrès, ainsi que des sous-comités et comités dont je suis responsable.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES RÉGULIÈRES

La première Assemblée générale régulière des membres de l'Association s'est tenue immédiatement après le Congrès annuel des délégués, soit le vendredi 1^{er} juin 2018, à 11h, à l'Hôtel Manoir Saint-Sauveur, à Saint-Sauveur.

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée a donc eu lieu et les décisions prises lors du Congrès ont été entérinées.

Pour ce qui est de la deuxième Assemblée générale régulière des membres de l'Association, celle-ci était fixée au jeudi 6 septembre 2018, à 9h, au Quartier général de Québec. Les membres du Conseil de direction étaient tous présents. Le quorum n'a pas été atteint. Les décisions prises au 50^e Congrès annuel des délégués ont donc été automatiquement entérinées.

ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

Entre le 23 mars 2018 et 22 mars 2019, les membres du Conseil de direction se sont rencontrés à quatre reprises et ils ont tenu sept conférences téléphoniques.

ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

Pour la période du 15 mars 2018 au 22 mars 2019, les membres de l'Exécutif se sont réunis à 18 reprises et ont tenu une conférence téléphonique.

BULLETINS DE L'APPQ

Au cours de la période du 15 mars 2018 au 19 mars 2019, l'Association a émis et expédié 18 bulletins, soit cinq réguliers et 13 spéciaux, sur différents sujets.

Ces bulletins sont expédiés aux membres dans le but de leur fournir toutes les informations relatives aux événements importants qui se produisent au cours de l'année. De cette façon, un contact constant est maintenu entre eux et l'Association.

REVUE AU DEVOIR

Depuis le dernier Congrès, nous avons également transmis à chacun de nos membres deux numéros réguliers de la revue *Au Devoir* et une revue annuelle.

Cette revue est une source d'information aussi importante que le bulletin de l'Association et par laquelle chacun des membres de l'Exécutif, le conseiller juridique et les directeurs régionaux vous transmettent leurs opinions et des informations sur divers sujets. Une section est également réservée aux activités sociales.

Nous sommes assurés que nos membres consultent cette revue avec tout l'intérêt qu'ils portent à la cause syndicale.

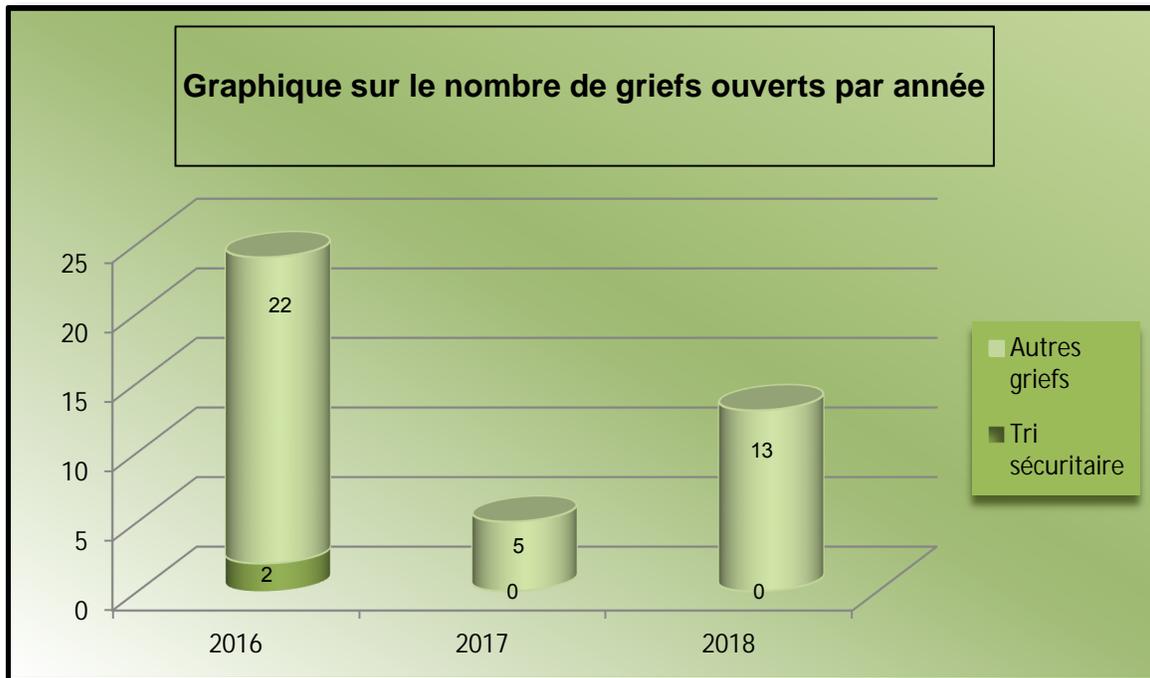
BULLETINS INFO-CONTACT

Le bulletin *Info-Contact* a été publié deux fois, soit les 3 avril et 8 novembre 2018.



GRIEFS - DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

À titre indicatif, voici le nombre de griefs ouverts par année depuis 2016:

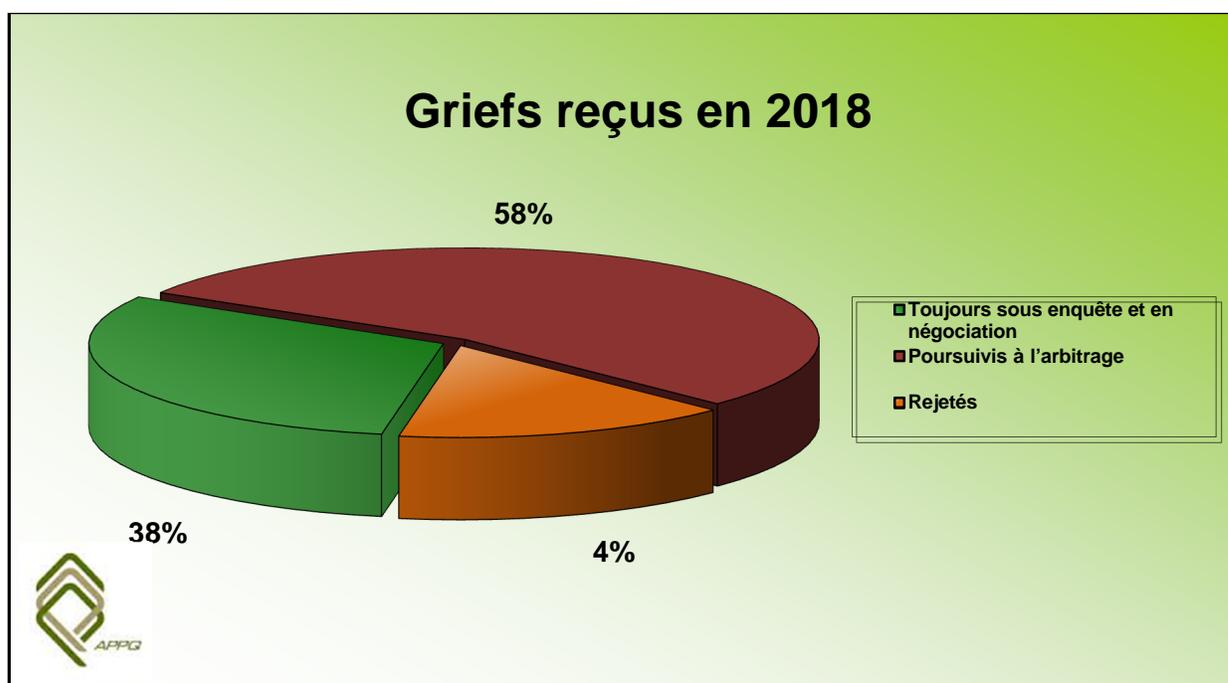


État de situation des griefs

En 2018, au niveau de mon département, nous avons reçu 13 nouveaux griefs.

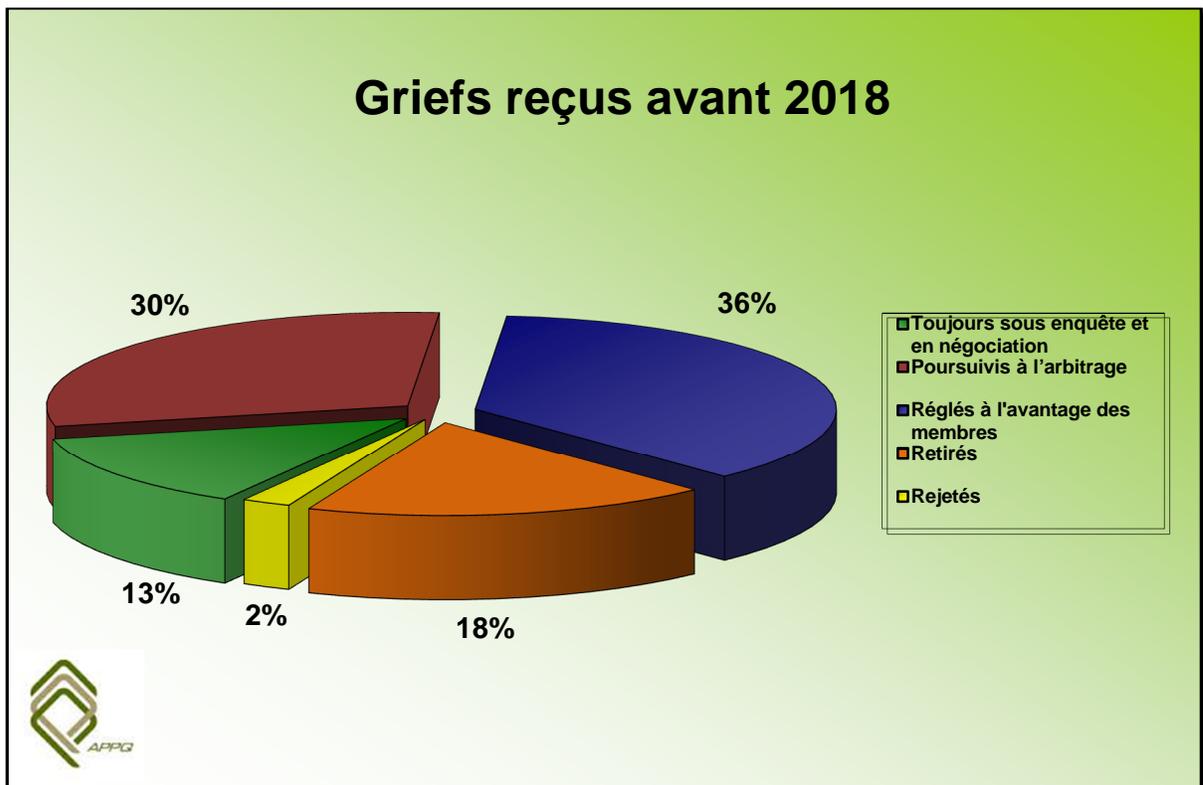
Ils ont été traités de la façon suivante :

Griefs reçus en 2018	
Toujours sous enquête et en négociation	4
Poursuivis à l'arbitrage	7
Rejetés	2
Total	13



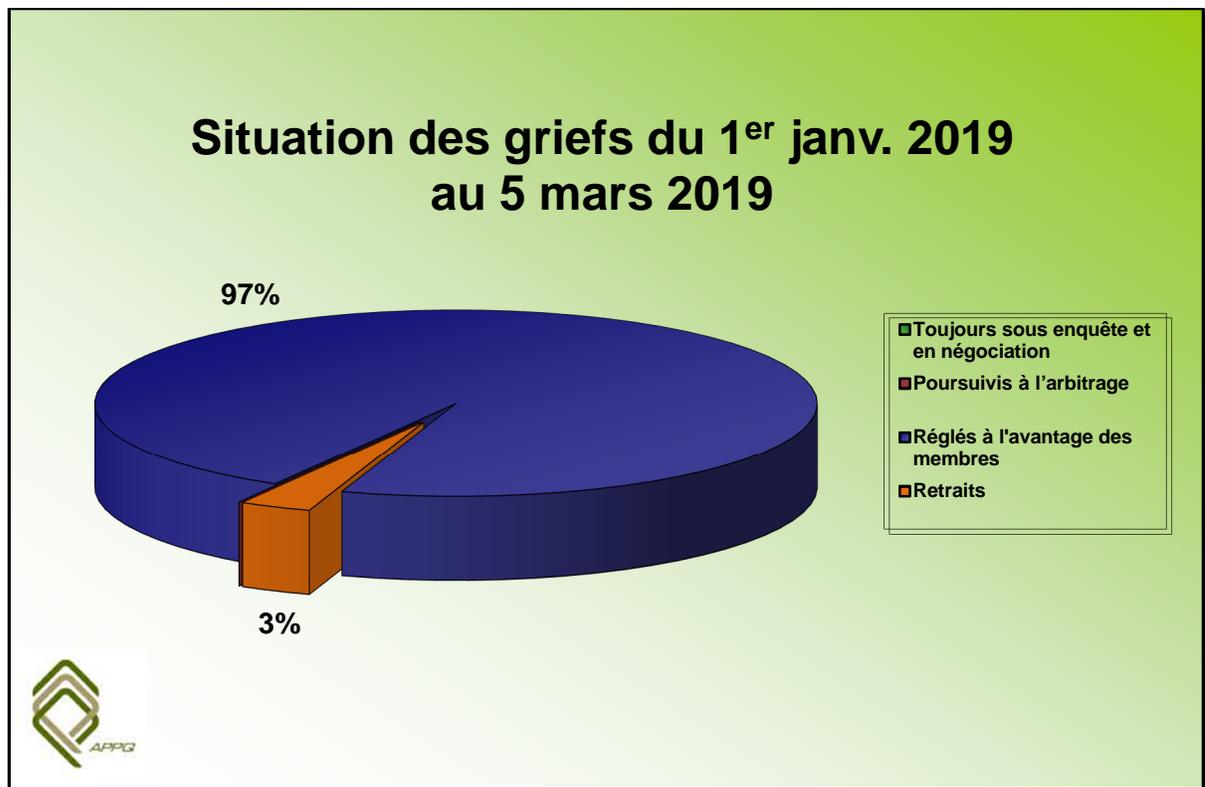
Les griefs reçus avant 2018 ont été traités de la façon suivante :

Griefs reçus avant 2018	
Toujours sous enquête et en négociation	18
Poursuivis à l'arbitrage	41
Réglés à l'avantage des membres	50
Retirés	25
Rejetés	3
Total	137



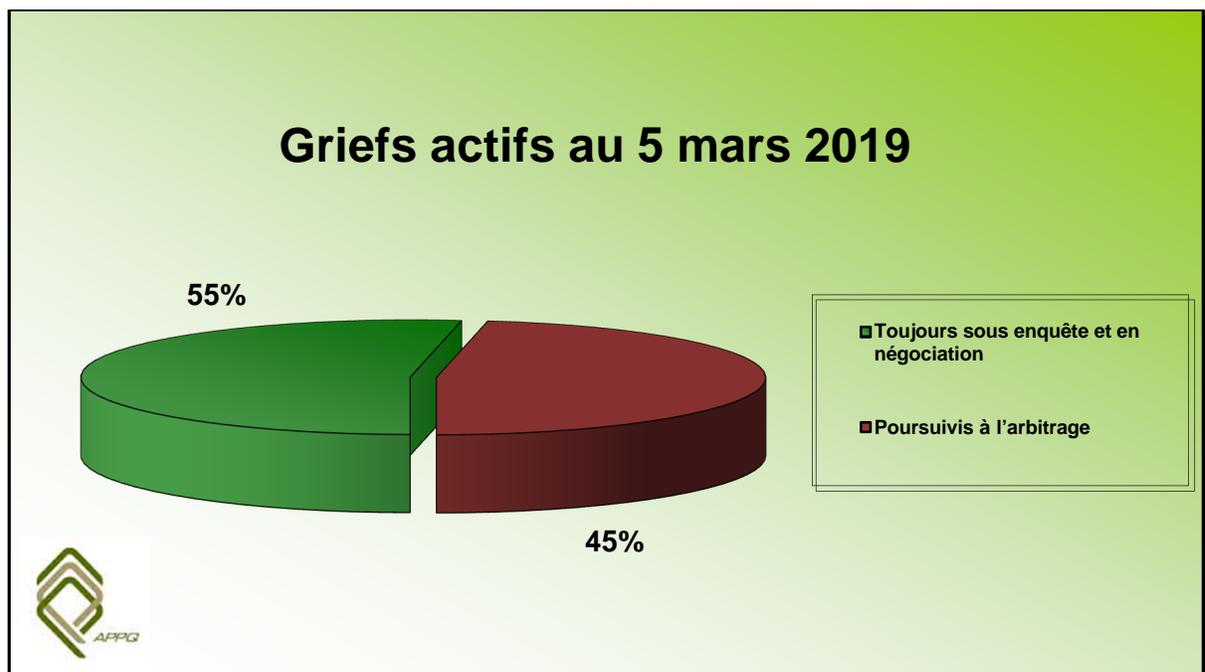
Situation des griefs du 1^{er} janvier 2019 au 5 mars 2019 :

Situation des griefs du 1 ^{er} janvier 2019 au 5 mars 2019	
Toujours sous enquête ou en négociation	0
Poursuivi à l'arbitrage	0
Réglés à l'avantage des membres	30
Retraits	1
Total	31



Répartition des 38 griefs actifs au 5 mars 2019 :

Griefs actifs au 5 mars 2019	
Toujours sous enquête ou en négociation	21
Poursuivis à l'arbitrage	17
Total	38



En conclusion, lors de mon entrée en fonction en novembre 2016, 152 griefs étaient actifs dans mon département des ressources humaines. En 2017, ce nombre a chuté à 91 griefs et pour 2018, il reste 38 griefs. Voici les principaux dossiers réglés en faveur des membres durant cette période :

- Tri sécuritaire;
- Grief pour le délai de 120 jours;
- Grief des membres de l'Assemblée nationale;
- Grief des membres non libérés pour des missions étrangères.

ARBITRAGES EN COURS

N° grief	Article	Décision
32786, 32794 et 32803	35	Tri sécuritaire.
30325, 31812, 31813, 32793, 32143, 32792 et 32791	35 et 17	D.P.P. – Garde du corps.
32023	35	Demande de réintégration.
31485	35	Conteste une fin d'emploi.
34765 et 26248	3 et 35	Fin d'assignation.
32770	4.02 et 35	Fin d'emploi.
25618	35	Tri sécuritaire.
34501	35	Plongeur.

GRIEFS INSCRITS À L'ARBITRAGE RÉGLÉS

N° grief	Article	Décision
28040, 28039, 31325, 31327, 31641, 28037, 28036, 28038, 31326 et 31328	3, 30.01, 35 et autres	Réglés à l'avantage des membres.
31993, 31361, 31364, 32145, 31994, 28813, 28812, 28815, 30943, 30942, 32788, 32789, 32790, 32812, 20468, 30029, 28284, 31339 et 31340	35 et 35.03	Réglés à l'avantage des membres.
31824, 26788, 26789, 26790, 26248, 32864, 33436, 33431, 33432, 33433, 33434 et 33435	3 et 35	Réglés à l'avantage des membres.
31336	35	Retiré – Dossier clos.
25564, 32091 et 32760	35.03 et 36	Retirés – Dossiers clos.
31335	35	Retiré – Dossier clos.

SOUS-COMITÉ CONJOINT SUR LE PLACEMENT ET LA PROMOTION

PAR : M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines et responsable du sous-comité

Les membres qui forment ce comité avec moi sont :

- § M. Gaétan Boulianne, directeur Côte-Nord
- § M. Charles Hopson, directeur Outaouais
- § M. Sabin Beaumont, directeur Quartier général de Québec
- § M. Roger Dubé, directeur Bas-Saint-Laurent

La raison d'être de ce comité paritaire sur le placement et la promotion est d'analyser les demandes de nos membres et de faire les représentations auprès de la partie patronale. De plus, cette dernière nous fait également des demandes dans leurs intérêts, ce qui nous amène à analyser ces demandes avec rigueur et de voir au respect des règles établies et que les ententes soient prises dans le meilleur intérêt de nos membres.

Les membres qui composent le sous-comité pour la partie patronale sont :

- § M^{me} Maryse Alie, responsable de la Dotation policière
- § Capitaine Patrick Tremblay, région de la Beauce (Québec)
- § Capitaine Jean Lafrenière, bureau des enquêtes Boucherville

Les membres du sous-comité se réunissent une fois par mois afin de traiter les problématiques en matière de placement qui surviennent durant le mois précédent.

Les dossiers abordés et discutés en sous-comité sont les suivants :

- Demandes de placement humanitaire;
- Demandes de placement par accommodement réciproque;
- Demandes de permutation;
- Dossiers de rétrogradation;
- Dossiers de membres avec des limitations fonctionnelles permanentes;
- Demandes d'annulation de placement déjà accepté;
- Création de nouvelles fonctions et de nouvelles unités;
- Abolition de fonctions et fermeture d'unités;
- Avis de concours;
- Correction du temps de placement;
- Grieffs;
- Processus de sélection;
- Missions étrangères;
- Délai de 120 jours pour débiter un processus de dotation;
- Gestion des surplus d'effectifs;
- Priorité de placement;
- Sources de candidatures;
- Conditions de maintien en emploi;
- Postes isolés;
- Tout autre dossier relatif au placement des ressources humaines.



Mathieu Sauvageau
Vice-président aux Ressources humaines



COMITÉ SUR L'ÉTUDE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

PAR : M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines et responsable du comité

Les deux autres membres qui forment ce comité sont :

- § M. Gaétan Boulianne, directeur Côte-Nord
- § M. Stephan Holmes, directeur Saguenay/Lac-Saint-Jean

Le comité s'est réuni les 6 et 7 février 2019. Nous avons analysé chacun des articles des Statuts et Règlements. L'objectif est de revoir si certaines dispositions doivent être modifiées ou abrogées.

Il est proposé certains amendements aux articles suivants de la constitution :

ARTICLE 9.05- Vacance à un poste de directeur

3. Vacance non comblée

S'il survient une vacance à l'un des postes de directeurs, dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant l'expiration du terme d'office, il n'y a pas d'élection complémentaire. **Le président de l'Association peut nommer dans les sept (7) jours suivants un directeur intérimaire, de façon à ce que les membres de cette région ou quartier général puissent être représentés jusqu'au jour de l'élection générale. Le délégué détenant le plus d'ancienneté à ce titre aura le choix. S'il refuse, le président demande alors au délégué suivant qui a le plus d'ancienneté et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un délégué accepte de combler temporairement la vacance. Toutefois, l'intérim est assuré de la façon prévue à l'article 9.05-1) B).**

4. Remplacement en cas d'accident du travail, de maladie prolongée ou de suspension

Si un directeur est absent du travail en raison d'un accident du travail, d'une maladie prolongée ou d'une suspension, le président peut lui désigner un remplaçant temporaire dans les sept (7) jours suivants. ~~en la manière prévue à l'article 9.05-1) B).~~ **Le président de l'Association peut nommer dans les sept (7) jours suivants un directeur intérimaire de façon à ce que les membres de cette région ou quartier général puissent être représentés jusqu'au jour où le directeur peut occuper ses fonctions à nouveau. Le délégué détenant le plus d'ancienneté à ce titre aura le choix. S'il refuse, le président demande alors au délégué suivant qui a le plus d'ancienneté et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un délégué accepte de combler temporairement la vacance.**

M. Pierre Veilleux, président, propose de modifier l'article 23 de la constitution de l'APPQ afin de changer les mots « devra immédiatement » par « se réserve le droit de » et de rayer les mots « usuellement employées », et ce, afin d'exercer un débat au niveau du congrès des délégués 2019.

ARTICLE 23–Contrat de travail

À minuit, à la date d'échéance de chaque contrat de travail des membres de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, l'Association ~~devra immédiatement se réserve le droit de~~ mettre de l'avant (enclencher) des moyens de sensibilisation ~~(usuellement employés).~~



Mathieu Sauvageau
Vice-président aux Ressources humaines



**RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE,
M. JACQUES PAINCHAUD**

RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR!

Lors de ce Congrès, nous aurons l'occasion d'effectuer une réflexion sur les enjeux à venir. L'Association a comme mission de « promouvoir le bien-être général de ses membres et de voir à leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et intellectuels, en conformité avec la *Loi des syndicats professionnels*. Cette mission dépasse le cadre de la négociation du contrat de travail et du régime de retraite. Conséquemment, nous pouvons et nous devons aller plus loin!

Pour ma part, je crois que nous devons réfléchir sur divers aspects touchant la communauté policière. Le travail policier étant de plus en plus scruté à la loupe, il est plus qu'opportun de se questionner sur la judiciarisation de l'intervention policière. Nous sommes tous interpellés par cette propension à voir nos collègues subir des procédures criminelles alors qu'ils sont intervenus dans le cadre d'une mission d'utilité sociale afin d'assurer la protection de la sécurité du public. Pouvons-nous aller plus loin dans l'intervention médiatique et augmenter notre présence sur les réseaux sociaux lorsqu'il s'agit de défendre l'image de notre profession? Pouvons-nous investir dans des projets de recherches universitaires afin d'améliorer la compréhension de l'intervention policière ?

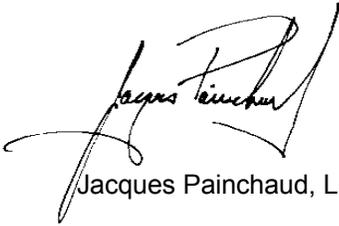
Une réflexion doit également être faite concernant les actions à prendre pour fournir les outils nécessaires à nos membres afin d'éviter des blessures ainsi que sur les alternatives en ce qui a trait aux interventions policières en santé mentale.

Je crois qu'une réflexion doit être faite sur les moyens à prendre pour améliorer le support à nos membres en détresse psychologique. Des discussions doivent avoir lieu concernant des pistes d'action et de l'obligation de l'employeur de dispenser de la formation, de l'entraînement et de la supervision afin de permettre aux membres d'intervenir de manière plus sécuritaire.

Ce n'est que quelques-unes des pistes de réflexion méritant une attention lors de ce 51^e Congrès annuel des délégués. Alors, au plaisir de vous y retrouver pour discuter de ces enjeux à venir!

Je vous souhaite à tous un excellent Congrès 2019!

Au plaisir de se revoir!



Jacques Painchaud, LL.M (Droit) Vice-président à la Discipline et à la déontologie

En tant que vice-président à la Discipline et à la déontologie, voici une brève énumération de mes activités et fonctions occupées au cours de l'année 2018 :

Discipline, déontologie et enquêtes indépendantes

J'ai rencontré la direction des Normes professionnelles de la Sûreté du Québec à plusieurs reprises concernant des ententes de griefs disciplinaires et des problématiques reliées à certains dossiers. J'ai travaillé en collaboration avec nos procureurs dans de multiples dossiers disciplinaires et déontologiques, dans les dossiers d'arbitrage ainsi que dans les dossiers assujettis au Comité 119 (2) de la *Loi sur la police*. J'ai rencontré le Commissaire à la déontologie sur diverses problématiques et pour un projet de formation.

Comité paritaire et conjoint

J'ai siégé au Comité paritaire et conjoint pour négocier diverses ententes et résoudre des problématiques relatives à l'application du contrat de travail.

Sous- comité sur l'Annexe C

J'ai siégé sur ce comité pour traiter diverses problématiques et convenir de mesures préventives touchant l'absentéisme.

Griefs concernant les mesures administratives et l'assistance judiciaire

En ce qui concerne les griefs reliés aux mesures administratives, le sous-comité des Griefs a traité plusieurs dossiers et des discussions sont en cours afin d'en arriver à des ententes dans de multiples dossiers.

Comité de Restructuration de l'APPQ

- **Logistique du Congrès**

Le statu quo a été décidé après avoir abordé diverses propositions en comité.

- **Élaboration de règles de gouvernance pour le Fonds de soutien et de défense**

Un projet sur les « Règles de gouvernance » sera présenté lors de ce Congrès.

- **Réflexion sur les cotisations syndicales**

Un résumé comparatif sur les cotisations sera présenté.

- **La communication auprès des membres et les réseaux sociaux**

- **Comité numérique de l'APPQ**

Le « go » est donné vers un nouveau site Web!

Faisant suite au dernier conseil de direction tenu en décembre 2018, une décision unanime fut rendue concernant les recommandations du comité numérique qui consiste à aller de l'avant pour la mise en chantier d'un nouveau site Web multimédia de l'APPQ.

Depuis le début des travaux, une autre rencontre du comité numérique a eu lieu le 20 février 2019. Différentes étapes pour l'élaboration de la plateforme et la migration des données sont en cours.

L'échéance visée pour la mise en ligne du nouveau site Web est prévue pour le 1^{er} juin 2019.

Rappelons que le Comité numérique a pour mission de proposer des solutions permettant d'assurer une cohérence des communications de toutes les actions syndicales de l'APPQ dans la culture numérique. Ces recommandations seront présentées au Comité de

restructuration pour ensuite être disposées au Conseil de direction et au Congrès des délégués en 2019. Ainsi, des actions concrètes ayant pour effet un renforcement de l'APPQ dans les médias et les réseaux sociaux, seront effectives dans les meilleurs délais.

Comité de recherche en emploi de la force (CREF)

Concernant notre dernière étude sur l'effet des procédures judiciaires et quasi judiciaires sur les policières et policiers de la Sûreté du Québec, plusieurs démarches et présentations sur cet enjeu ont été effectuées pour donner suite aux recommandations. Un résumé sera présenté lors de ce Congrès.

Fonds de soutien et de défense de l'APPQ

À la suite des recommandations de comités *ad hoc* relativement à une demande au Fonds de soutien et de défense de l'APPQ, le Conseil de direction a accepté de soutenir un membre lors de procédure criminelle.

Forums politiques

Dans le cadre de mes mandats, j'assiste notre président, M. Pierre Veilleux, lors de colloques présentés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Cette année j'ai donné une formation sur ***La légalisation de la marijuana et ses impacts sur le travail des policiers*** auprès des élus en compagnie du vice-président aux griefs et à la formation, M. Dominic Ricard.

Sommet des 3 Associations et CRDP élargi aux délégués lors du congrès 2018

Préparation, animation et diffusion de contenus sur les enjeux policiers ainsi que des rencontres avec les autres associations concernant un recours légal relativement à la procédure du BEI.

Cercle des représentants de la défense des policiers (CRDP)

La 12^e Conférence du CRDP a eu lieu le 20 mars 2019, à Orford. Plusieurs intervenants étaient présents lors de cette rencontre. Voici les sujets qui ont été à l'ordre du jour :

- **La trop facile allégation d'abus de confiance**, par M^e Nadine Touma, Les avocats Poupart, Touma
- **L'affaire Deslauriers : les arguments devant la Cour d'appel**, par M^{es} Tristan Desjardins et Marc-Antoine Carette, Carette Desjardins, s.n.a.
- **Les policiers en devoir condamnés à des peines minimales**, par M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ
- **Un regard peut-il faire perdre un procès? Le non verbal des témoins et l'évaluation de la crédibilité lors de procès**, par M^e Vincent Denault, LL.M., avocat, doctorant et chargé de cours en **communication** (UdeM), codirecteur du CESCNOV
- **Les enjeux relatifs aux armes à feu dans le contexte policier : les conséquences de nature criminelle, disciplinaire et déontologique**, par M^e Ariane Bergeron-St-Onge, Roy Bélanger Avocats s.e.n.c.r.l.
- **Policiers blessés sur le terrain : Vos recours civils**, par M^e David Coderre, Association des policières et **policiers** provinciaux du Québec (APPQ)

Notez que la plupart de ces conférences comportaient des présentations PowerPoint maintenant accessibles sur notre site Web dans la section CRDP, au <https://www.appq-sq.qc.ca/SiteCRDP/index.aspx>.

Information et formation

Congrès 2018 :

- Informations et démarches utiles lors d'enquêtes indépendantes : recommandations pour le représentant syndical.

Rédaction d'articles dans la revue *Au Devoir* :

- Nouvelles tarifications des honoraires pour les avocats représentant les policiers de la Sûreté du Québec
- Qui sera le prochain?

Rédaction d'un article dans la revue annuelle CRDP :

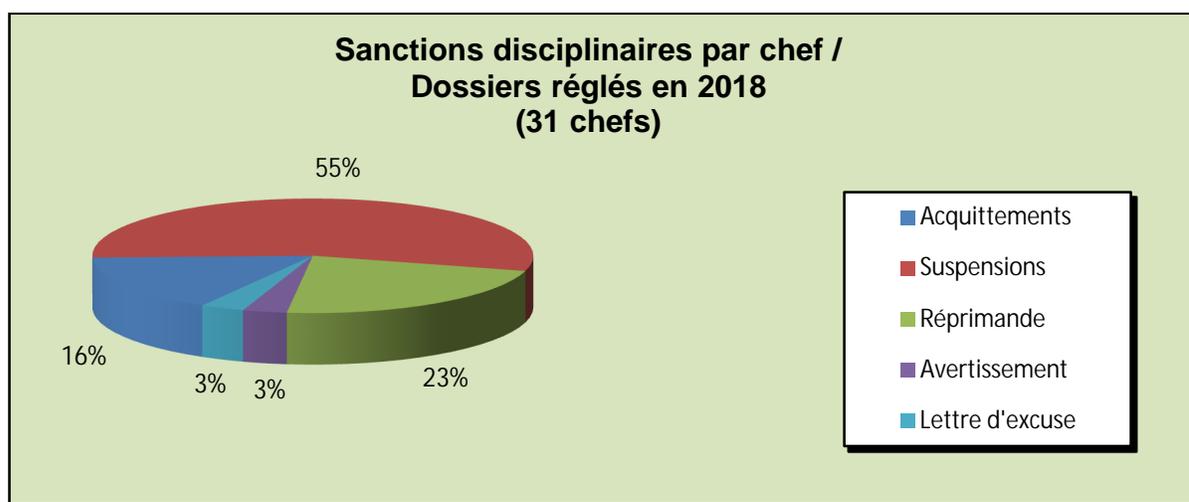
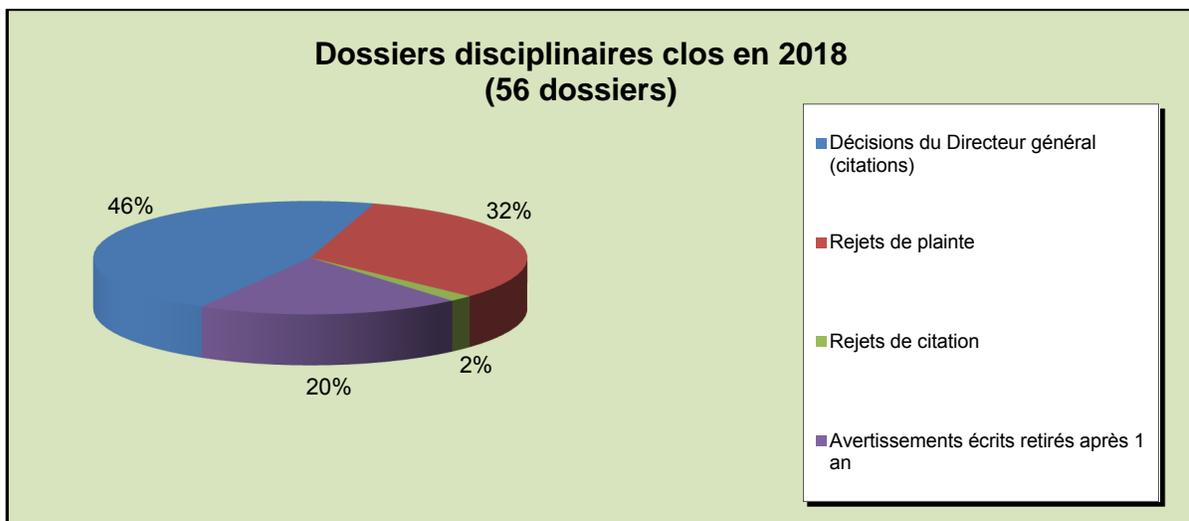
- La judiciarisation de l'intervention policière et les médias

Vous trouverez aux pages suivantes les statistiques pour la discipline, la déontologie, les griefs et les arbitrages pour l'année 2018.

DISCIPLINE – 2018

En matière disciplinaire, en date du mois de mars 2019, nous avons environ 7 dossiers à l'étape d'enquête disciplinaire et 18 dossiers en attente d'audition.

Nouvelles citations (17 membres)	18 (48 chefs)
---	----------------------

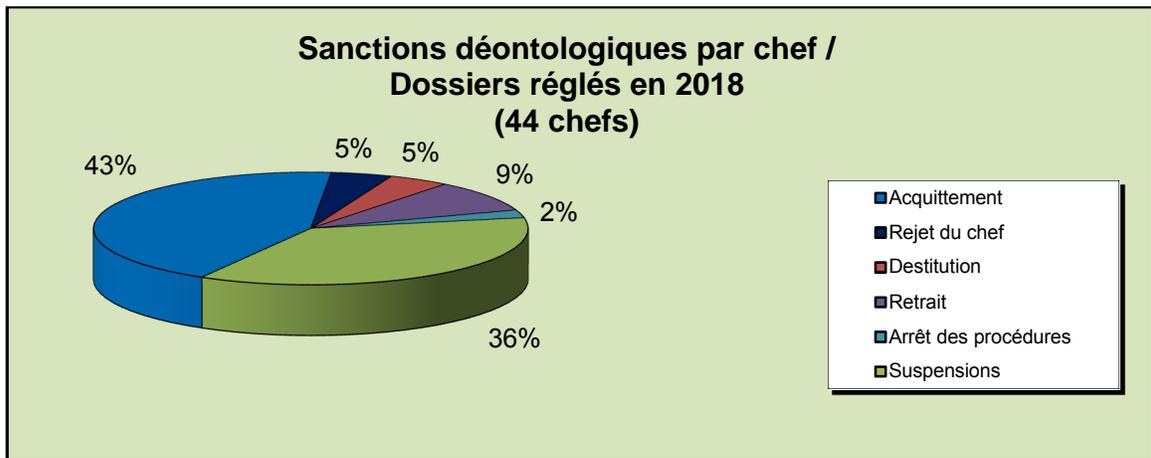
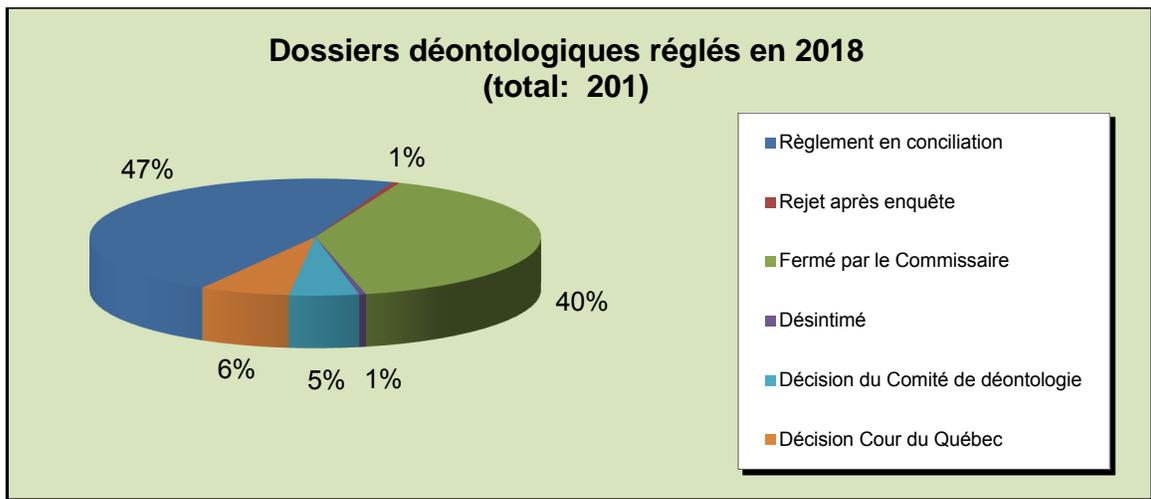


Note : Certaines sanctions imposées peuvent couvrir plus d'un chef d'accusation. Les dossiers faisant l'objet d'un grief ne sont pas inclus puisqu'ils ne sont pas considérés comme réglés, notamment les dossiers couvrant les sanctions de destitution en vertu de l'article 119 de la *Loi sur la police*. Par ailleurs, 66 % des décisions rendues ont fait l'objet de recommandations communes des parties.

DÉONTOLOGIE – 2018

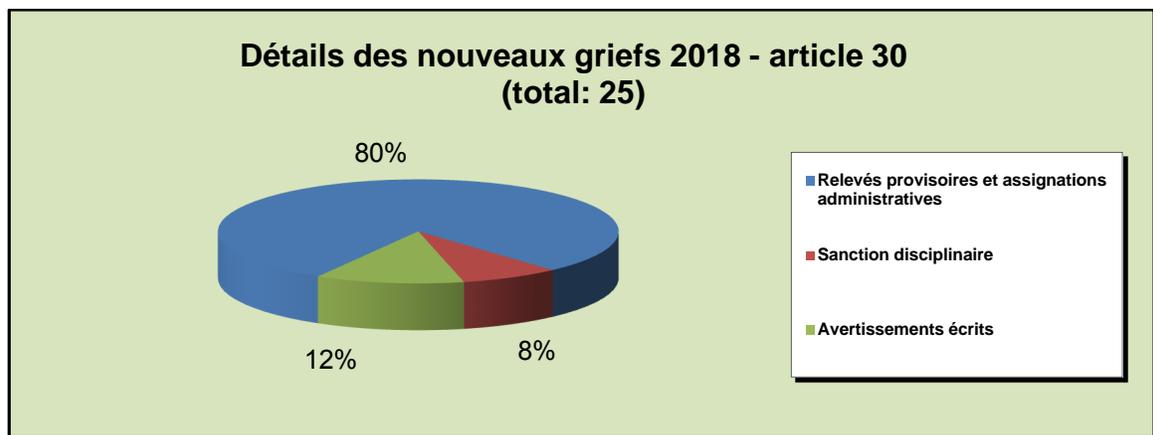
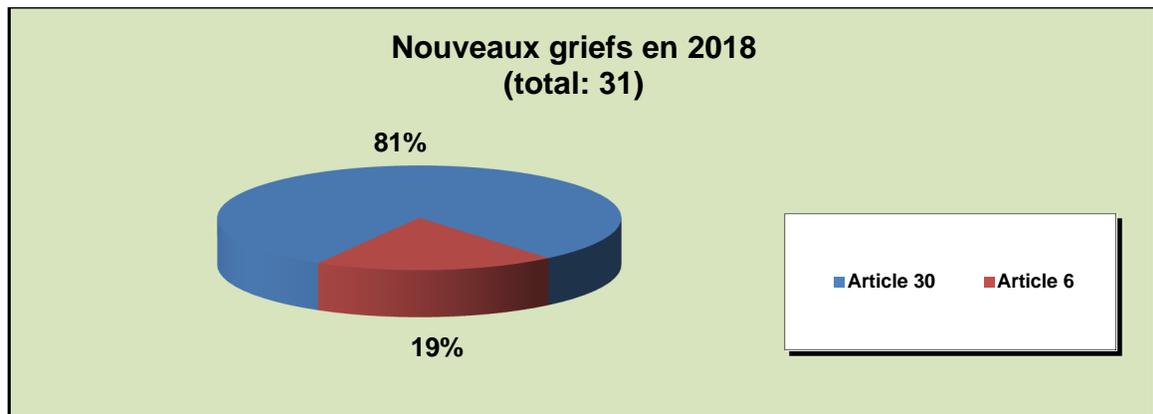
Il y a environ 22 enquêtes en cours et 13 dossiers déontologiques en attente d'audition en date du mois de mars 2019. Il s'avère que la conciliation obligatoire allège de beaucoup le processus. Notons également que le Commissaire a émis 13 citations déontologiques au cours de l'année 2018.

Nouveaux dossiers : 164	(13 citations)
--------------------------------	----------------



Note : En ce qui concerne les sanctions, la différence dans les chiffres est en raison du fait que le nombre de sanctions représente des dérogations enregistrées en 2018 dont certaines sont en attente de sanctions. D'autre part, certaines sanctions imposées peuvent couvrir plus d'un chef d'accusation.

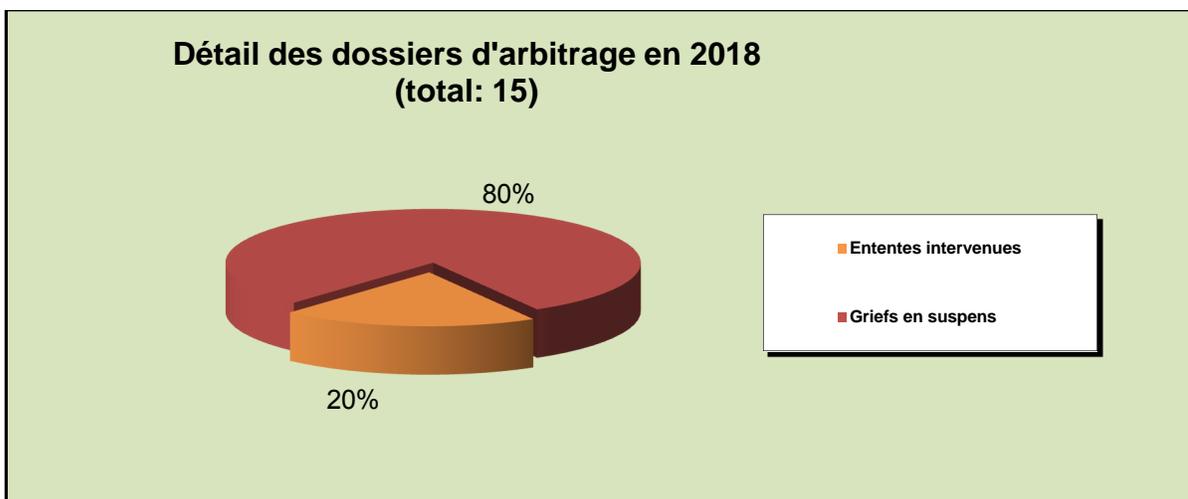
GRIEFS – 2018



Note : Il y a donc **71 %** des griefs qui sont réglés à l'avantage des membres. La majorité des griefs retirés furent déposés initialement à titre préventif pour protéger les droits du membre dans l'attente de la connaissance des faits de la cause et de l'état de la jurisprudence.

ARBITRAGES – 2018

Griefs déjà référés à l'arbitrage au 1 ^{er} janvier 2018	12 (10 membres)
Nouveaux griefs référés à l'arbitrage durant l'année 2018	3 (3 membres)



Note : Veuillez noter qu'il peut y avoir plus d'un grief par membre. De plus, ce ne sont pas tous les griefs référés à l'arbitrage qui seront nécessairement inscrits auprès d'un arbitre ou procéderont devant celui-ci. Quant aux dossiers en suspens, il faut comprendre que la disponibilité et le choix des arbitres peuvent influencer les délais.

**RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION,
M. DOMINIC RICARD**

Bonjour chères consœurs et chers confrères,

Le thème du congrès de cette année « **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR** » représente bien où nous sommes rendus avec le contexte dans lequel nous évoluons actuellement. L'organisation est en restructuration depuis près de cinq ans. Cette situation fait en sorte qu'il y a une instabilité constante. Celle-ci a un impact dans notre travail au quotidien.

Alors que l'on croit être dans une période de stabilité, d'autres décisions viennent modifier notre quotidien, ce qui fait en sorte que nous devons nous adapter constamment. Certes, le travail policier de terrain en est un d'adaptation, mais ici on parle de l'environnement de gestion et des responsabilités de chacun qui ne font que changer.

À l'intérieur de cette période de cinq ans, période qui devait être plus courte selon ce que la direction avait annoncé au départ, plusieurs décisions donnent l'impression que nous assistons à une série d'improvisations... Un changement dans la structure est effectué et un après an, deux ans, ou trois ans plus tard, on revient en arrière, de façon identique, ou même avec une bonification de l'ancienne situation. Tout ceci avec, dans plusieurs cas, des **enjeux** directs sur nos membres quant aux choix et opportunités de carrière, au lieu de travail ainsi qu'au niveau familial.

D'autres décisions amènent **des réflexions** concernant l'organisation du travail. Nous n'avons qu'à penser à la décision des unités d'urgence et au ralentissement de l'embauche il y a environ trois ans pour ne parler que de celles-ci...



L'ensemble de ces décisions amène **des enjeux** pour nos membres et une pression accrue sur ceux-ci au quotidien, ce qui rend le travail plus difficile. Il devient ardu de s'adapter lorsqu'on ne sait même pas de qui on relève, où on s'en va et quelles sont les attentes.

En parlant d'attentes, l'employeur met une pression sur l'ensemble de la structure puisque les interventions CSR sont en baisse, tout comme les effectifs sur le terrain le sont. Avec le manque d'effectif patrouille, on se retrouve avec des membres qui font beaucoup d'heures supplémentaires. Comme solution, l'organisation retourne tout le monde sur le terrain pour pallier au manque d'effectif sur le territoire afin d'augmenter les interventions en CSR.

Voilà le contexte et les enjeux actuels de notre organisation et de notre travail.

Le 51^e Congrès annuel des délégués est le moment de se réunir et de réfléchir sur les enjeux à venir afin et se donner les moyens et les idées pour apporter une plus grande stabilité et un support à nos membres dans leur environnement de travail et au quotidien.

Je vous souhaite un excellent Congrès ainsi qu'à vos conjointes et conjoints.

Au plaisir de vous y rencontrer !



Dominic Ricard
Vice-président aux Griefs et à la formation

Dans les pages suivantes, je vous ferai part des différentes activités qui se sont déroulées au niveau de mon département des griefs et de la formation depuis le 20 mars 2018.

Principales activités :

- Comité paritaire et conjoint;
- Sous-comité de Formation et perfectionnement;
- Sous-comité des Griefs;
- Sous-comité de Classement d'emplois;
- Commission de formation et de recherche;
- Griefs et arbitrages.

COMITÉ PARITAIRE ET CONJOINT

(Rencontres régulières et spéciales)

Au début de la dernière année, le comité paritaire et conjoint se composait comme suit :

Partie syndicale

- § M. Pierre Veilleux, président
- § M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie
- § M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation
- § M. Stéphane Trottier, directeur du district Grand Montréal
- § M. Jasmin Rainville, directeur du district Laurentides/Lanaudière
- § M^e Alain Rousseau, conseiller juridique

Partie patronale

- § M. Yves Morency, directeur général adjoint à la Grande fonction des enquêtes criminelles
- § M. André Santerre, inspecteur, responsable au service des Relations professionnelles
- § M. Éric Benoît, inspecteur, responsable du bureau de la négociation

Au cours de la dernière année, en plus des rencontres de négociation, le comité s'est réuni à 15 reprises pour le traitement de dossiers réguliers.

Il faut préciser qu'en cours d'année, le groupe du côté patronal a connu certains changements. M. Yves Morency a été remplacé comme porte-parole officiel, de mai 2018 à décembre 2018, par M. André Goulet, directeur général adjoint aux enquêtes criminelles. De plus, M^{me} Marie-Claire Alain, conseillère experte en relations de travail, s'est jointe au groupe patronal.

Maintenant, voici la liste des principaux sujets qui y ont été traités :

- Inscription de plusieurs griefs en arbitrage pour les différents départements;
- Signature d'ententes : règlement de griefs, classement d'emplois, dossier Val-d'Or;
- Opérateur cinémomètre;
- Suivi de l'embauche;
- Évolution des effectifs;
- Plusieurs présentations sur les changements de structure (information) : DMU, Service technique, Salle d'écoute, Ligne 1-800;
- Prime à l'UPAC : 5 % qui n'étaient pas attribuables au temps supplémentaire et au RRMSQ. Entente signée pour l'appliquer avec le nouveau protocole de relations de travail suite à la problématique de relations dénoncée dans les médias;
- Caméra véhiculaire et corporelle - projet pilote : suivi du projet et des résultats;
- *Loi sur la police*, article 122 : incompatibilité du policier VS. fonctions d' élu municipal;
- Maisons mono-industrielles : problématique de la grande variation à la baisse des maisons des membres dans des régions éloignées suite à la fermeture de la seule usine de la municipalité, ce qui occasionne une grande perte financière au départ.
- Dossier en discussion;
- PIMS : présentation préliminaire avant le Congrès 2018. Le projet final devait être présenté avant l'implantation prévue au début 2019... Malgré les demandes de suivi, le

projet n'est pas encore prêt. En attente d'une nouvelle présentation de la Sûreté du Québec;

- Encadrement à deux niveaux : projet de mettre en place deux sergents par relève dans certaines unités plus grosses. Dossier toujours en discussion;
- JUMIP : dossier toujours en discussion concernant les paramètres;
- Référentiel de conduite : discussions et ajustement de ce nouvel outil ainsi qu'au plan de diffusion;
- Paiement des primes et ajustements salariaux et intérêts suite au retard de paiement;
- G7 : présentation du plan d'action et suivi suite à l'opération;
- 3 % vente de maisons et auto-déménagement VS. Revenu Québec : Revenu Québec considère que ces montants sont imposables. Plusieurs avis de contestation des membres avec notre bureau de fiscalistes. Le 3 % pour la vente de maisons est réglé, mais le dossier d'auto-déménagement va en audition;
- Imposition missions étrangères : discussion et suivi des dispositions suite à la modification de la mission Haïti;
- Paiement du RRMSQ sur la disponibilité : intervention pour le remboursement des sommes prélevées en trop sur le paiement de la disponibilité;
- Interruption de la prime de relève de 1,8 % : intervention pour obtenir le remboursement de la prime interrompue durant trois mois;
- Grief 120 jours – correction du remboursement des sommes aux AAHV : erreur de code de remboursement pour ces membres, ce qui a fait en sorte qu'ils ont payé du RRMSQ.
- Correction effectuée;
- Patrouille solitaire : analyse du dossier en lien avec la décision de la SST de 2007.

SOUS-COMITÉ DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Au cours de la dernière année, le sous-comité de Formation et perfectionnement se composait comme suit :

Partie syndicale

- § M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation
- § M. Alain Gaudreault, directeur du district ATNQ
- § M. Jefferick St-Hilaire, directeur du district Québec-Nord/Sud
- § M^{me} Karine Landreville, personne-ressource, conseillère en santé et sécurité au travail

Partie patronale

- § M^{me} Marie Pintal, chef de service, Service du développement de l'organisation et des personnes
- § M. Claude Bélanger, lieutenant, responsable de division, Division des techniques d'intervention policière
- § M. Sylvain Guertin, capitaine, responsable de service, Service de coordination des enquêtes Crimes majeurs
- § M^{me} Gabrielle Dumoulin-Bernier, responsable de service intérimaire, Division du plan de développement des ressources humaines
- § M^{me} Marie-Claude Audette-Gariépy, responsable de division, Division du développement des compétences

Du côté syndical, avec le départ de M^{me} Karine Landreville, une nouvelle venue s'est jointe au comité soit M^{me} Catherine Sirois, conseillère en santé et sécurité au travail.

Du côté patronal, M^{me} Laurence Demers-Rivard, responsable de division, Division du plan de développement des ressources humaines, est venue remplacer M^{me} Gabrielle Dumoulin-Bernier qui a quitté pour un congé de maternité.

Le sous-comité s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année. Voici la liste des sujets qui y ont été traités :

- Suivi de formation :
 - Requalification au tir;
 - Emploi de la force;
- Suivi de la Commission de formation et de recherche de l'ENPQ;
- Comité - Technique d'enquête : suivi des nouvelles orientations au niveau de la formation en enquêtes;
- Programme d'accueil et intégration du patrouilleur (PAIP) : statistiques et suivi du programme;
- Suivi de l'application de la charte des heures excédentaires : mise à jour avec les modifications ou ajout de nouvelles formations;
- Requalification pour l'utilisation du défibrillateur externe automatisé : information sur la nouvelle norme de requalification;
- Objectif 2016 – 2017 / Projet de maintien des compétences en emploi de la force : projet de formations ciblées et adaptées aux réalités locales;
- Formation - Prévention des lésions psychologiques : en lien avec le Comité sur la prévention du suicide;
- Formation - patrouilleur autoroutier : suivi de l'assiduité et de la mise à jour pour les nouveaux patrouilleurs autoroutiers et postes mixtes;
- Formation – patrouilleur solitaire : mise à niveau des normes en lien avec l'emploi de la force et la décision de la CSST;
- Suivi du projet pilote arme à impulsion électrique : déploiement de la formation et problématique H2;
- Suivi formation intervention auprès de personnes avec troubles mentaux, P-38 : proposition pour faire une formation avec un organisme externe plus spécialisé;
- Formation nautique G7;
- Formation MRO G7;
- Heures de déplacement, nouvel article 5.07;
- Formation sur le cannabis : plan de formation et suivi du déploiement.

SOUS-COMITÉ DES GRIEFS (SCG)

Ce sous-comité est composé des personnes suivantes :

Partie syndicale

- § M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation
- § M. Serge-Alexandre Gervais, directeur Mauricie/Centre-du-Québec
- § M^{me} Karine Landreville, conseillère en santé et sécurité au travail

Partie patronale

- § M. Éric Benoît, capitaine, responsable, Service des relations de travail
- § M^{me} Édith Robichaud, conseillère, Service des relations de travail
- § M^{me} Diane Guérin, technicienne, Service des relations de travail

Du côté syndical, suite au départ de M^{me} Karine Landreville, celle-ci sera remplacée par un technicien juridique comme ce fut le cas au cours des dernières années de ce comité.

Du côté patronal, M^{me} Marie-Claire Alain, conseillère experte en relations de travail, s'est jointe au groupe patronal en remplacement de M^{me} Édith Robichaud qui a quitté pour l'UPAC.

Depuis le dernier rapport, il y a eu 85 jours de travaux. Au niveau du sous-comité, 12 rencontres paritaires et plusieurs conférences téléphoniques ont eu lieu. Au moment d'écrire ces lignes, les travaux sont toujours en cours et plus de la moitié des griefs référés au sous-comité ont été réglés.

Il y a environ 250 griefs au niveau du sous-comité des Griefs. Actuellement, 158 griefs ont été traités depuis le dernier congrès, soit :

- 60 griefs réglés à l'avantage des membres;
- 58 griefs retirés;

- 6 griefs retournés au vice-président;
- 34 griefs toujours en discussions.

SOUS-COMITÉ DE CLASSEMENT D'EMPLOIS

Partie syndicale

- § M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation
- § M. Stéphane Trottier, directeur du district Grand Montréal

Partie patronale

- § M. André Santerre, directeur adjoint intérimaire, capitaine, Direction des ressources humaines
- § M^{me} Maryse Alie, professionnelle

Du côté patronal, il y a eu des changements au cours de l'année. M. Luc Guilbault, lieutenant, responsable de la Division des enquêtes à la MRC Montérégie ainsi que M^{me} Alexandra Bos, adjointe responsable à la Division de la dotation des emplois policiers, ont remplacé M. André Santerre et M^{me} Maryse Alie.

Dans le cadre de la MSO, plusieurs nouveaux emplois ont été créés. Chaque emploi a été évalué en fonction des éléments présentés. Dix nouveaux emplois ont été classés au cours de la dernière année.

Plusieurs dossiers sont toujours en discussion et une liste a été établie pour effectuer une mise à jour de nos dossiers en demande de reclassement par des membres.

COMMISSION DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Représentant syndical - Sûreté du Québec

§ M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation

Représentante patronale - Sûreté du Québec

§ M^{me} Marie Pintal, chef de service, Service du développement de l'organisation et des personnes

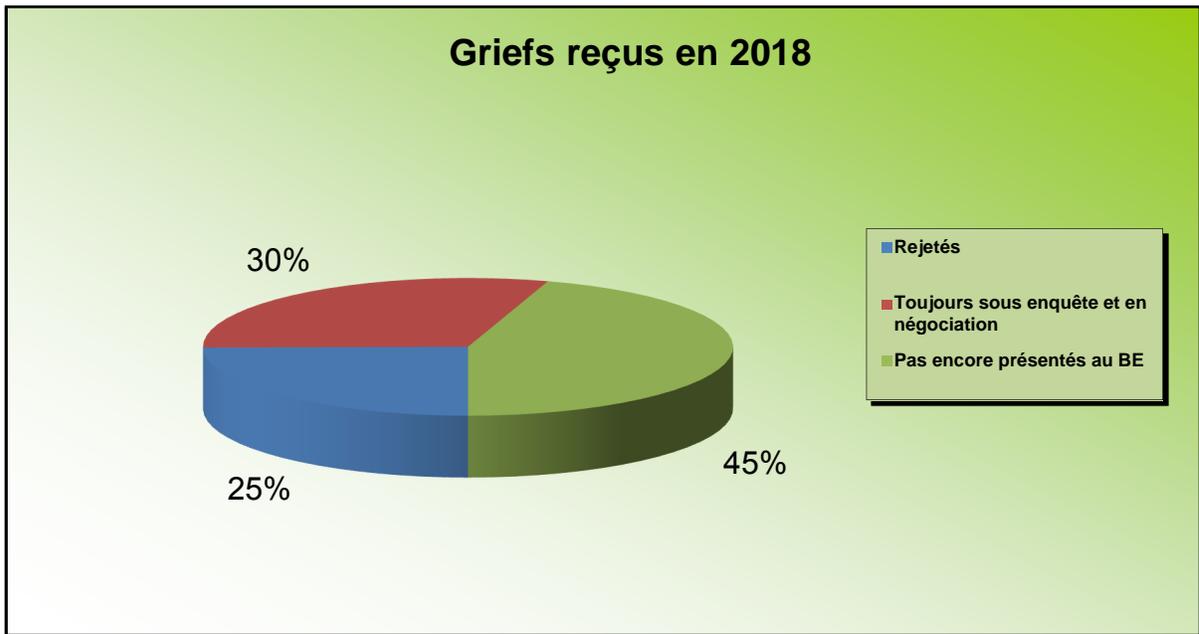
Au cours de la dernière année, la Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 6 septembre et 6 décembre 2018 et le 28 février 2019.

Voici la liste des sujets qui y ont été traités :

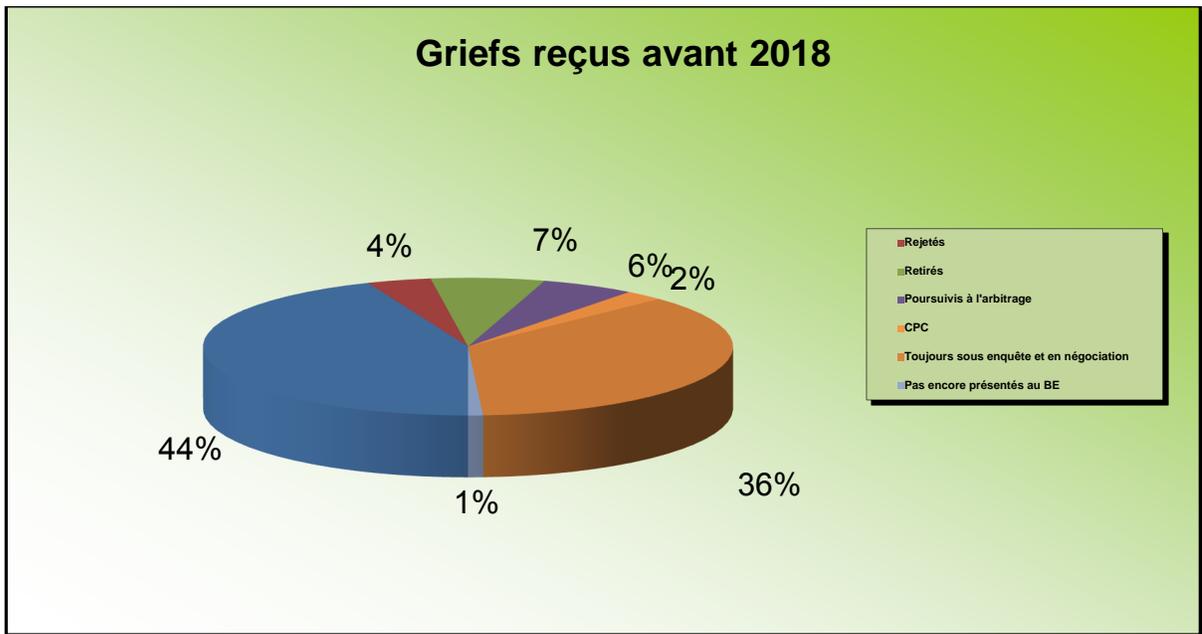
- État de situation sur les demandes d'admission à l'ENPQ : diminution des demandes d'admission;
- Programme de formation des instructeurs en emploi de la force : nouveau système de classement des formateurs et instructeurs;
- Formation sur le cannabis : plan de formation de l'ENPQ ;
- Colloque sur les enjeux en matière de santé psychologique dans la pratique des métiers d'urgence ;
- Révision du programme de formation en enquêtes : l'objectif est de l'adapter à la nouvelle clientèle d'enquêtes et d'adapter le cours aux nouvelles réalités ;
- Colloque sur la formation policière : les 7 et 8 janvier s'est tenu un colloque regroupant différents intervenants du milieu de la formation. J'y ai participé comme conférencier afin de discuter des enjeux de formation sur les interventions auprès de personnes avec des problématiques en santé mentale.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les statistiques reliées aux griefs et aux arbitrages concernant mon département.

Griefs reçus en 2018 (pour la période de négociation du 15 mars 2018 au 6 mars 2019)	
Rejetés	8
Toujours sous enquête et en négociation	10
Pas encore présentés au BE	15
Total	33



Griefs reçus avant 2018 (pour la période de négociation antérieure au 6 mars 2019)	
Réglés à l'avantage des membres	145
Rejetés	13
Retirés	23
Poursuivis à l'arbitrage	19
CPC	8
Toujours sous enquête et en négociation	120
Pas encore présentés au BE	3
Total	331



ARBITRAGES

ARBITRAGES RÉGLÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018

N° grief	Article / Annexe	Décision
22603	Article 17	Prêt de personnel. <i>Réglé à l'avantage du membre.</i> <i>Décision arbitrale.</i>
31393 Grief collectif APPQ	Article 22.05 b)	Assurance déménagement. <i>Réglé à l'avantage du membre.</i> <i>Entente entre les parties.</i>
25230	Régime de retraite	MRC Montcalm. <i>Désistement – retrait du grief.</i>
25227, 25229 et 25671	Régime de retraite	MRC Montcalm. <i>Réglé à l'avantage du membre.</i> <i>Entente entre les parties.</i>

ARBITRAGES EN COURS

N° grief	Article / Annexe	Décision
23233 Grief collectif APPQ	Article 10.17	Réponse aux alarmes. <i>Référé au CPC - en suspens.</i>
32852, 30425, 30426, 24797, 30417, 30414, 30415	Article 18	Refus demande de sortie médicale. <i>Référé au sous-comité des Griefs.</i>
31395 Grief collectif APPQ	Article 23	Refus octroi de vacances pendant retour progressif. <i>En discussion pour règlement.</i>
32765 Grief collectif	Article 25.08	Interprétation article 25.08. <i>En discussion (projet d'entente).</i>
31379 Grief collectif APPQ	Annexe « B »	Rémunération agents relations communautaires. <i>En discussion (projet d'entente).</i>
30582, 31375 et 31851	Annexe « R »	Horaire fixe délai trois ans. <i>En discussion.</i>
31703	Annexe « R »	Avis de placement. <i>En discussion.</i>
32768 Grief collectif APPQ	Annexe « R » - Article 4	Rémunération pour l'heure de repas des policiers agents sur appel et des AAHV. <i>Date d'arbitrage : 5 juillet 2019.</i>
34527	Contrat de travail et article 33 du RRMSQ	Calcul rente de retraite. <i>Date d'arbitrage : 10 juin 2019.</i>

**RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. ALPHÉE SIMARD**

Bonjour,

Je vous souhaite la bienvenue à tous, chers délégués et directeurs, ainsi qu'à vos conjointes et conjoints, à ce 51^e Congrès annuel des délégués de l'APPQ. Nous sommes de retour à Québec cette année et il me fait un grand plaisir de vous revoir à titre de vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles afin de discuter avec vous de mon bilan de l'année 2018 et des enjeux à venir de notre Association. Après deux années complètes en poste, je suis plus au fait des besoins des membres et de mon département, et je suis heureux de faire partie du changement. En effet, votre Conseil de direction a plusieurs nouveaux projets sur la table pour faire progresser l'Association avec tous les enjeux actuels et des années à venir!

Parlons-en de ces enjeux, le thème de cette année est : **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR**. Il s'agit là d'un thème qui vient à point avec tous les changements que notre organisation, la Sûreté du Québec, vit en ce moment, soit : les changements continuels à l'État-Major, la suspension du DG et également la mise en place des nouvelles mesures qu'amène la dernière négociation dans l'organisation du travail et le quotidien de tout un chacun. Il faut constamment s'adapter aux changements dans notre vie tous les jours, il y a toujours des imprévus, surtout dans notre milieu de travail particulier, la police, et ceux qui réussissent à s'adapter seront moins stressés et auront une meilleure qualité de vie. Dans un monde comme le nôtre, c'est un incontournable, il faut s'adapter ou sinon on est condamné à être malheureux et à se plaindre de notre sort. Pour l'Association, après 50 ans au service des membres, il faut revoir notre structure actuelle. Est-elle à la hauteur de nos attentes et de nos besoins pour le service aux membres? On peut toujours faire mieux, mais on se fait souvent dire que tout a un coût et c'est cela qu'il faut choisir en tant que conseil d'administration pour l'avenir de l'Association avec le Congrès des délégués et l'Assemblée annuelle qui aura lieu à la fin du Congrès.

Pour mon département, il y a plusieurs dossiers en évolution. Entre autres, nous travaillons actuellement à la mise en place des nouveaux comités de santé et de sécurité dans les cinq districts. Tous les membres de ces comités ont déjà reçu une formation. En 2019-2020, des formations sur l'inspection des lieux de travail et l'enquête-accident auront lieu pour les représentants à la prévention. Au courant de l'année 2019-2020, les nouveaux comités se mettront en branle. Nous vous demanderons une plus grande implication de votre part à titre de personnes-ressources.

Il y a eu aboutissement au Comité sur la prévention du suicide avec l'embauche des trois personnes-ressources à temps complet et de quelques occasionnels pour débiter la mise en place du projet Sentinelle dans les districts Nord et Est. Le comité a aussi été actif pendant la Semaine de prévention du suicide qui a eu lieu du 3 au 9 février 2019. Des kiosques d'information ont été installés au GQG de Montréal et au QG de Québec. Les membres du comité étaient présents et ils étaient accompagnés de nos partenaires qui ont à cœur la santé psychologique de nos membres, à savoir des représentants de la compagnie Optania (plate-forme en ligne d'Epsylio), de la maison *La Vigile* et du projet Phénix. Le D^r Alain Brunet, responsable du projet innovateur Phénix en lien avec le SPT (syndrome de stress post-traumatique) qui peut malheureusement nous conduire jusqu'au suicide, a terminé cette belle semaine avec une conférence au GQG de Montréal le 8 février 2019. Une invitation sera transmise au D^r Brunet afin qu'il assiste au Congrès 2019. Il est content de notre participation à son projet, mais il faut qu'on en parle à travers la communauté policière, car ils ont encore besoin de candidats pour leur étude.

Je terminerai en vous réitérant mon engagement envers vous, membres de l'APPQ. Je serai votre porte-parole auprès de l'employeur et soyez assurés que les messages se rendront et de la bonne façon. Je vous souhaite un bon Congrès!



Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité du travail
et aux ressources matérielles



À titre de vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, voici les conseils, comités et sous-comités auxquels je suis appelé à siéger :

- Stratégie;
- Fonds humanitaire;
- Équipement;
- Notation;
- Régime collectif de maladie;
- Harcèlement en milieu de travail;
- Couverture autoroutière;
- Annexe « M »;
- Encadrement des agents d'infiltration;
- Programme d'aide aux employés;
- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, Secteur administration provinciale (APSSAP);
- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, Secteur administration municipale - table policière (APSAM);
- Comité consultatif sur les caméras corporelles;
- Association canadienne des policiers (ACP);
- Comité de Recherche sur l'absentéisme;
- Comité d'Étude pour les membres non assignés;
- Comité de Recherche en santé et sécurité (maux de dos);
- Comité Lombalgie;
- Comité sur la prévention du suicide (santé psychologique);
- Comité technique de police APSAM;
- Comité paritaire l'Annexe « C ».



COMITÉ PARITAIRE DE L'ANNEXE « C »

Plusieurs rencontres ont eu lieu encore cette année, normalement à une fréquence d'une par mois. Nous suivons les statistiques et nous avons fait le suivi avec l'employeur des capsules éthiques et de la mise en place de la centrale d'invalidité. Nous apportons plusieurs commentaires à la partie patronale sur le cadre à respecter lorsque les techniciennes et les agents d'indemnité parlent à nos membres. L'employeur nous est revenu au mois de janvier et février avec les rencontres par les gestionnaires des membres qui utilisent des maladies à court terme (trois jours et moins) et la volonté de faire des appels systématiques aux membres absents pour maladie. Nous leur avons suggéré de commencer à regarder les dossiers d'absences pour les maladies à long terme et les avons avisés que nous serions disponibles pour vérifier les dossiers un par un afin d'améliorer la gestion de l'absence et améliorer du même coup les délais pour les retours au travail. Nous avons aussi donné notre aval à deux documents d'information, le premier adressé aux membres non assignés et le deuxième aux membres en situation particulière, ainsi qu'à un guide aide-mémoire concernant la maternité (trousse pour répondre aux questionnements des femmes enceintes, incluant le retrait préventif, l'affectation de la travailleuse enceinte, etc.); le tout devrait sortir au courant de l'année 2019. Nous avons demandé à l'employeur de nous transmettre des données plus complètes des causes d'absentéisme pour pouvoir travailler sur un plan de prévention. Nous avons également avisé l'employeur que nous sommes ouverts à faire appel à des ressources externes qui nous permettraient d'explorer divers outils pour améliorer la santé de nos policiers et prévenir l'absentéisme. Il s'est dit d'accord avec cette proposition.

GALA DES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC

Le 20^e Gala des Prix Policiers du Québec a eu lieu le 15 novembre 2018. Lors de cet événement, 43 policières et policiers furent honorés ainsi que cinq civils œuvrant dans le domaine policier. Ces récipiendaires provenaient de toutes les régions du Québec et de toute juridiction. Le Conseil de gouvernance a souligné le dévouement et le travail



exceptionnel accompli par ceux-ci. Ils ont reçu un Cristal pour s'être illustrés, entre autres, par leur courage, leur esprit d'équipe, leur persévérance et leur engagement auprès de leur communauté. Les cinq civils ont reçu une plaque honorifique. Parmi les récipiendaires, M. Michel Larouche, policier retraité de la Sûreté du Québec, et le célèbre # 10 des Canadiens de Montréal, M. Guy Lafleur, étaient honorés pour avoir présidé la Randonnée du Harfang pendant 15 ans, randonnée à laquelle j'ai moi-même participé avec plusieurs membres de notre organisation. La tenue de cette randonnée a permis de verser plusieurs sommes d'argent à de bonnes causes via le Fonds humanitaire.

Devant près de 350 invités, nos maîtres de cérémonie, M. Sylvain Boisvert, policier au Service de police de la ville de Québec, et M. Gino Paré, policier de la Sûreté du Québec, ont coanimé ce gala de main de maître. Nous tenons à les remercier chaleureusement. Nous attendons avec impatience leur retour pour la 21^e édition du Gala des Prix Policiers du Québec.

La logistique de l'événement fut assurée par le support de l'AMPMQ, de la FPPM, de la FPMQ et de votre Association. Les personnes-ressources pour l'APPQ étaient : M^{me} Stéphanie Bourgault, M^{me} Johanne Lagacé, M. Laurent Arel, M. Chrystian Leclerc et moi-même.

Un don de 6 000 \$ fut remis à l'organisme Mission Old Brewery par l'entremise du Fonds humanitaire de l'APPQ, de la Fondation de l'AMPMQ, du Fonds humanitaire de la FPPM et du Fonds humanitaire de la FPMQ. Cet organisme travaille auprès des personnes sans-abri de Montréal : elle répond à leurs besoins essentiels tout en trouvant des solutions concrètes et durables pour mettre fin à l'itinérance.

La 21^e édition du Gala arrive à grands pas et, comme chaque année, je vous invite à ne pas attendre à la dernière minute pour nous faire parvenir les candidatures des membres que vous estimez qu'il convient d'honorer. Dès qu'un événement que vous jugez digne de mention est porté à votre attention, je vous recommande de nous faire parvenir immédiatement une brève description de l'événement, au soin de M^{me} Johanne

Lagacé (lagace@appq-sq.qc.ca), afin que le comité de sélection en soit saisi et puisse communiquer avec vous pour des informations additionnelles, s'il y a lieu.

Je profite de l'occasion encore une fois pour féliciter tous nos membres, qu'ils soient récipiendaires, nominés ou tous ceux et celles pour qui leur travail est une passion et dont leur implication auprès de ceux qui sont dans le besoin restera dans l'ombre. Soyez tous salués!

Vous pouvez voir tous nos récipiendaires en visitant le site Internet de l'APPQ, en cliquant sur l'onglet « Membres à l'honneur », ou sur le site Internet des Prix Policiers du Québec à l'adresse suivante : <http://www.prixpoliciersduquebec.ca>.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Comme par le passé, nous avons reçu plusieurs demandes d'informations concernant des sujets touchant généralement les absences en maladie et ce qui touche la santé et la sécurité. C'est toujours avec célérité que nous vous avons transmis l'information sur des sujets tels que :

- L'interprétation des Annexes « C », « C-1 » et « C-2 »;
- Le processus d'arbitrage médical;
- Le congé de maternité et le Régime québécois d'assurance parentale;
- Le processus d'expertise médicale;
- Les situations particulières et les limitations fonctionnelles permanentes;
- Le Programme d'aide aux employés et la maison *La Vigile*;
- Toute forme d'aide, d'écoute et de soutien à nos membres;
- Le soutien aux membres non assignés;
- Le processus de notation policière.

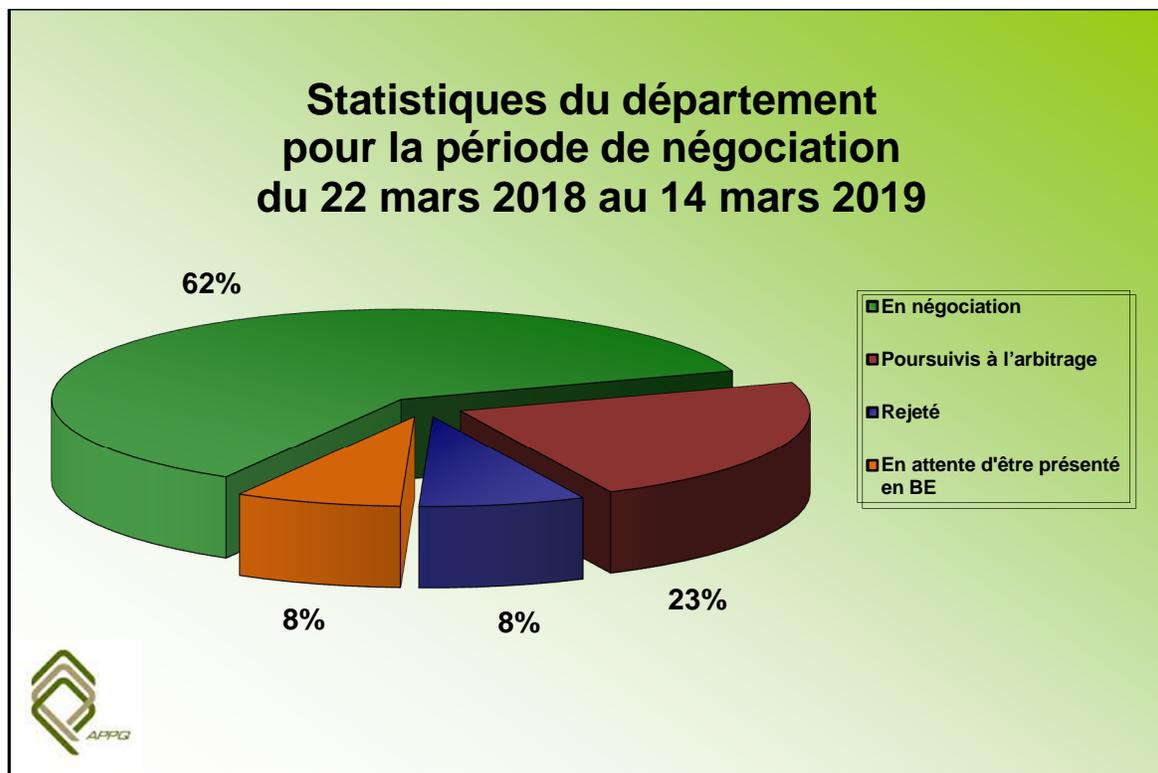


GRIEFS (État de la situation au 14 mars 2019)

Vous trouverez dans les pages qui suivent des tableaux représentant l'état de la situation.

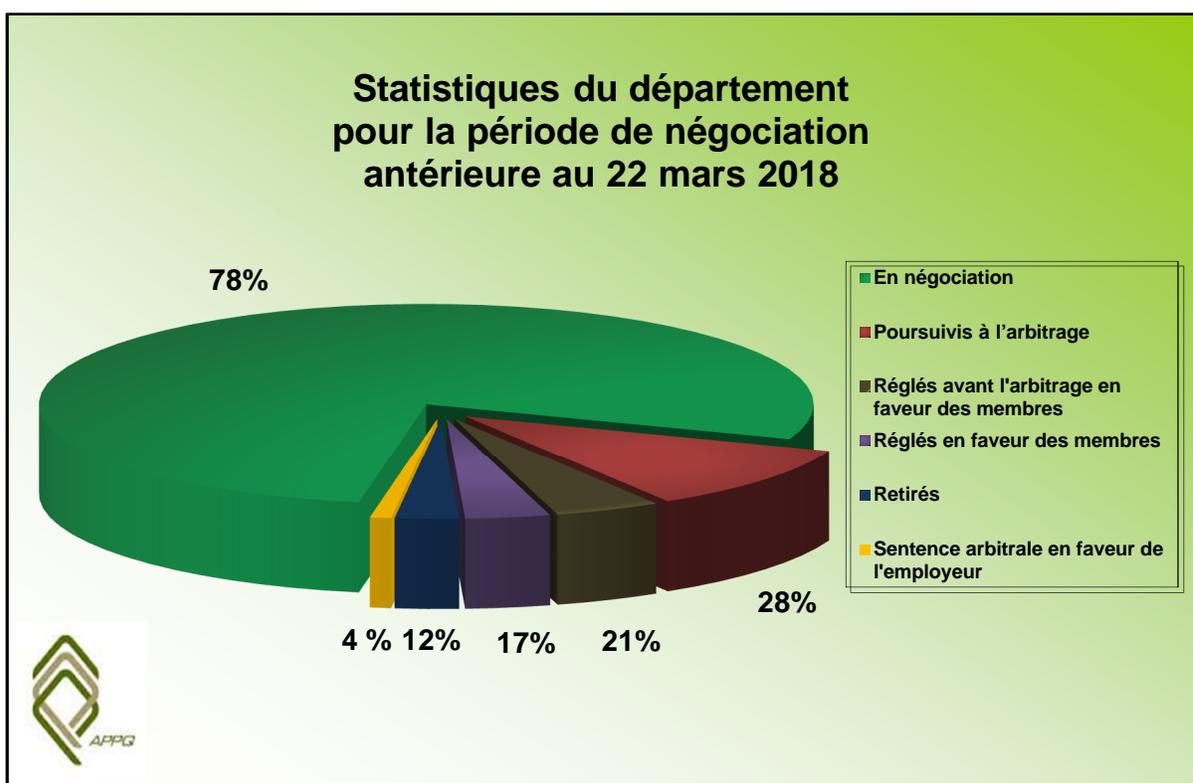
GRIEFS REÇUS EN 2018 ET 2019

	Griefs
En négociation	8
Poursuivis à l'arbitrage	3
Rejeté	1
En attente d'être présenté en BE	1
TOTAL	13



GRIEFS REÇUS AVANT LE 22 MARS 2018

	Griefs
En négociation	88
Poursuivis à l'arbitrage	12
Réglés avant l'arbitrage en faveur du membre	5
Réglés en faveur des membres	4
Retirés	3
Sentence arbitrale en faveur de l'employeur	1
TOTAL	113



Il est à noter que le sous-comité de Griefs traite actuellement les griefs de mon département. Au moment d'écrire ces lignes, il y avait plusieurs règlements en cours. Voici un bref résumé des dossiers traités :

Ø 24 griefs concernant l'article 3 (discrimination et/ou harcèlement) :

- 3 réglés à l'avantage du membre
- 16 retirés
- 5 en cours de négociation

Ø **63 griefs concernant l'Annexe « C » :**

- 25 réglés à l'avantage du membre
- 16 retirés
- 22 en cours de négociation

ARBITRAGES

ARBITRAGES RÉGLÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

N° grief	Article	Décision
31192	Annexe « C »	Coupure de traitement. Régulé avant l'arbitrage en faveur du membre.
30557	3.01, 30.01 et Annexe « C »	Congédiement. Sentence arbitrale en faveur de l'employeur. Demande de pourvoi en contrôle judiciaire rejetée.
34781 et 34783	3, 4 et Annexe « C »	Période de probation et congédiement. Régulés avant l'arbitrage en faveur du membre.
34786	3 et Annexe « C »	Fin d'emploi. Retiré avant l'arbitrage. Grief retiré.
34191	3	Discrimination et/ou harcèlement. Régulé avant l'arbitrage en faveur du membre.

ARBITRAGES EN COURS

N° grief	Article	Décision
25820	3	Harcèlement psychologique et administratif. En attente de dates.
31282 et 31534	3 et Annexe « C »	Coupages de paie. Dates d'arbitrage : 18, 30 et 31 octobre 2019.
29053 et 29056	3 et Annexe « C »	Coupages de traitement. En attente de dates.
34954	3	Discrimination et/ou harcèlement. En attente de dates.
34541, 29439, 26631, 32168, 33412, 29080, 34543	3	Discrimination et/ou harcèlement. Port de la barbe Date de médiation : 12 avril 2019. Dates réservées pour arbitrage : 10 mai et 19 novembre 2019. Date confirmée pour arbitrage : 17 octobre 2019.
28282	3	Discrimination et/ou harcèlement. En attente de dates.

COMITÉ DE COORDINATION PROVINCIAL DES COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Nous avons eu des rencontres paritaires les 19 septembre et 29 novembre 2018 ainsi que le 21 février 2019. Au moment d'écrire ces lignes, nous étions en attente d'une rencontre devant avoir lieu le 9 mai 2019.

Nous finalisons présentement la formation des comités de santé et de sécurité.

Voici la liste des sujets traités au comité de Coordination provincial :

- Déclaration des accidents et incidents en ligne;
- Liste des accidents de travail;
- Formation à venir (comités de santé et de sécurité);
- Formation SIMDUT obligatoire pour tous;
- Outils de prévention pour les patrouilleurs (capsule vidéo et fiche-prévention) en lien avec le comité Lombalgie et la bonne position de conduite dans le véhicule de patrouille;
- Distribution des trousse de naloxone partout sur le territoire.

Lors d'une réunion du comité, une présentation a été faite par le capitaine Mario Fournier concernant la naloxone. Ce dernier nous a mentionné qu'il y avait un suivi sur le risque au niveau provincial et que, s'il y avait une augmentation de ce risque, l'employeur aurait de l'ouverture à distribuer plus de trousse dans les régions concernées. Nous avons fait la demande pour l'ajout d'une trousse pour les sergents superviseurs de relève.

Le comité de Coordination fait un suivi de différents dossiers et s'occupe de la mise en place de la nouvelle structure des comités de santé et de sécurité en région. De plus, nous sommes à revoir le formulaire de déclaration d'accident et nous voulons le mettre en ligne afin d'avoir une plus grande efficacité au niveau de la prévention.

Les sujets dont nous faisons le suivi sont les suivants : les comités de santé et de sécurité des districts, la patrouille solitaire, le comportement au volant et le projet de prévention auprès des enquêteurs (services spécialisés).

En ce qui concerne la gestion des dossiers et des litiges liés à l'indemnisation des lésions professionnelles, nous en avons 41 actifs actuellement. À pareille date l'an dernier, on en comptait 51.

Pour l'année 2018 et 2019, nous avons procédé dans six dossiers devant le Tribunal administratif du travail. Il y a eu règlement dans six autres dossiers et trois désistements. Au moment d'écrire ces lignes, 15 dossiers sont toujours en contestation. Une date d'audience a déjà été fixée pour huit de ces dossiers.

Les membres actuels du comité de Coordination sont :

Partie syndicale

- § M. Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles
- § M^{me} Catherine Sirois
Conseillère en santé et sécurité au travail

Partie patronale

- § M^{me} Cynthia Gilbert
Responsable - Division de la Santé et de la prévention au travail
- § M^{me} Catherine Brunet
Conseillère en prévention - Division de la Santé et de la prévention au travail

COMITÉ D'ÉQUIPEMENT

Les membres du comité se sont rencontrés à trois reprises, soit les 19 septembre et 29 novembre 2018 ainsi que le 21 février 2019. Au moment d'écrire ces lignes, nous étions en attente d'une rencontre devant avoir lieu le 9 mai 2019.

L'inspecteur Martin Roy qui siégeait au comité d'Équipement a été remplacé le 11 février dernier par l'inspecteur Claude Desgagnés. Lors des prochaines rencontres, il sera toujours accompagné de M^{me} Marie-Ève Bellemare, responsable du Service du magasin et de l'armement. À l'occasion, le capitaine Martin Richard, du service des Transports, se joindra à nous. Je tiens à remercier l'inspecteur Roy pour sa collaboration passée et souhaite la bienvenue à l'inspecteur Desgagnés.

Voici quelques dossiers et projets de 2018-2019 :

- Distribution du manteau multicouche pour les patrouilleurs qui se termine avec la distribution de la coquille (trois dans un);
- Cloison de protection : pour garder une proportion sans cloison, soit environ 20 %, les achats de cette année (les véhicules 2019-2020) sortiront sans cloison;
- Projet-pilote d'une demi-cloison dans les véhicules Ford Explorer et Dodge Charger (essai avec les membres);
- Projet-pilote pour l'essai d'un nouveau modèle de gants de nitrile (toujours à l'essai);
- Achat de nouvelles motoneiges hybrides : 16 cette année et la distribution est commencée dans les districts Nord et Est, en partant des plus vieux;
- Distribution des habits de motoneige et VTT, incluant les casques (visière chauffante);
- Achat d'oreillettes pour RITP et RENIR;
- Pour les TSI : achat de véhicules Dodge Ram blancs et remorques adaptés et l'achat de *bunker suits*;
- Uniforme pour les spécialistes en confection pour livraison cette année;
- Vérification via les gestionnaires pour une fiche d'approvisionnement pour les enquêteurs;



- Suivi sur la C-8 : équipement à fournir avec la C-8 pour le patrouilleur;
- Visibilité arrière pour les véhicules Ford Explorer et le Chevrolet Tahoe (rajout de LED).

Les membres actuels du comité sont :

Partie syndicale

- § M. Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles
- § M^{me} Catherine Sirois
Conseillère en santé et sécurité au travail
- § M. François Leblanc
Directeur - District Gaspésie/Les Îles

Partie patronale

- § Inspecteur Claude Desgagnés
Directeur - Direction des Ressources matérielles
- § M^{me} Cynthia Gilbert
Responsable - Division de la Santé et de la prévention au travail
- § Capitaine Martin Richard
Responsable - Service des transports - Direction des Ressources matérielles



PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Depuis plus d'une année, c'est la firme Homewood Santé qui gère le Programme d'aide aux employés de la Sûreté du Québec, tant pour les employés policiers que civils.

Voici quelques informations utiles concernant le programme d'aide offert aux employés de la Sûreté du Québec aux prises avec des difficultés d'ordre personnel ou familial.

- Numéro de téléphone pour joindre un intervenant : 1 800 931-5151
- Confidentialité assurée
- Accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Les membres ont droit à huit heures de consultation gratuite ainsi qu'à huit heures pour l'ensemble de la famille.
- Pour les membres ayant besoin d'une dérogation de temps, ils doivent faire la demande directement au thérapeute et si cela ne fonctionne pas, ils doivent communiquer avec l'APPQ. Soyez assurés que la confidentialité sera toujours maintenue.
- Le programme d'aide est aussi accessible aux membres retraités lors de la première année de la retraite.

Vous pouvez aussi compter sur la maison *La Vigile* qui offre aux membres de l'APPQ une aide, un soutien ainsi que la possibilité de faire une retraite fermée pouvant aller jusqu'à 28 jours sans frais. Voici les coordonnées :

2A rue Monsieur-Marc-Leclerc
Québec QC G1C 2C4
Site Internet : www.lavigile.qc.ca

Information et accueil : 418 951-6786
Maison *La Vigile* : 581 742-7001
Télécopieur : 581 742-7004
Sans Frais : 1 888 315-0007

De plus, l'APPQ offre un nouvel outil. Si le geste d'aller consulter peut être intimidant pour certains membres ou si les membres ne sont pas certains s'ils doivent consulter, ils peuvent se rendre sur le site Web suivant : appq.epsylio.com. Ils y trouveront les informations qui pourront les guider.

Un projet-pilote a débuté dans le district Nord avec Epsylio et deux postes ont été rencontrés par deux psychologues-conseils et notre directeur syndical M. Stéphan Holmes. Nous sommes en démarche présentement et nous avons eu des rencontres impliquant la



direction des Ressources humaines de la SQ et la maison *La Vigile* pour un projet alliant nos différents partenaires.

Prenez le temps de sensibiliser vos membres à l'existence du Programme d'aide aux employés, aux services offerts par *La Vigile*, Epsylio ou tout autre service d'aide. L'important c'est de sortir de l'isolement. Cette prévention pourra sûrement sauver des vies.



FONDS HUMANITAIRE

En 2018, nous avons reçu plusieurs demandes et ce fut avec grand plaisir que nous avons distribué, au nom des membres de l'APPQ, des sommes importantes dans les différents districts.

Je vous rappelle que la distribution de ces sommes est rendue possible par la générosité des membres qui cotisent au Fonds humanitaire. **Vous savez, 1 \$ par paie, ça ne change pas notre monde, mais ensemble c'est un univers de changements pour bien des gens.**

Pour votre information, voici les montants distribués par district :

Gaspésie/Les Îles	1 900 \$
Bas-Saint-Laurent	2 800 \$
Saguenay/Lac-Saint-Jean	1 781 \$
Québec-Nord/Sud	2 450 \$
Mauricie/Centre-du-Québec	2 500 \$
Estrie	1 900 \$
Montérégie Est	4 220 \$
Laurentides-Lanaudière	4 700 \$
Outaouais	2 375 \$
ATNQ	2 050 \$
Côte-Nord	2 700 \$
QG Montréal	2 663 \$
QG Québec	3 300 \$
Grand Montréal	3 400 \$

Pour plus de détails, consultez les états financiers dans la section du vice-président aux Finances.



RAPPORTS DES DIRECTEURS

M. FRANÇOIS LEBLANC, DIRECTEUR DU DISTRICT GASPÉSIE/LES ÎLES

Bonjour à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à VOTRE Congrès 2019. Un moment très attendu par vous, mes amis délégués. Un moment où on fait la rétrospective de la dernière année et où on se penche sur la ou les directions à prendre pour notre futur. D'où le thème cette année : RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR. Mais quels sont ces enjeux justement? Où nous voyons nous pour les prochaines années? Doit-on parler en termes de mois?

L'employeur ne semble pas vouloir terminer l'interminable RESTRUCTURATION de notre SÛRETÉ. Est-ce que quelqu'un peut vraiment prédire ce à quoi ressemblera notre corps policier dans six mois? Dans un an? Au début de la RESTRUCTURATION, on a fermé des postes autoroutiers et aboli les postes d'adjoint au détriment des membres avec tout ce que ça a occasionné. Maintenant, on ferme les pelotons d'urgence... pour les replacer... sur les postes autoroutiers...

Qui va prendre leur relève? Bien sûr, les membres des urgences auxiliaires déjà occupés à faire des pieds et des mains pour réussir à combler les effectifs sur les relèves dans leur propre poste quand ce n'est pas pour les postes voisins. De plus, certaines régions rurales se sont fait enlever leurs VTT et motoneiges dans les dernières années, ce qui ne permettra pas à la SÛRETÉ de remplir son mandat pour nos citoyens. Tout ça parce que l'employeur a décidé de couper lors de la dernière AUSTÉRITÉ et qu'il a volontairement arrêté l'embauche et presque la même chose pour les placements pendant deux ans, dans le but de respecter les demandes de coupures budgétaires. RÉSULTAT : nos membres sont épuisés et rien n'indique que ça va aller en s'améliorant pour les prochaines années.

Au moment d'écrire ces lignes, même le directeur de la Sûreté du Québec est suspendu. Le thème RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR prend tout son sens. On pourrait parler de ce qui va bien présentement à la Sûreté du Québec. Ça nous donnerait peut-être des idées, mais désolé, votre humble directeur ne trouve rien de positif à dire sur notre organisation, et ce depuis plusieurs mois. Parler de ce qui ne va pas? On aurait besoin d'un congrès de deux semaines... et de psychologues. Alors, je me retourne vers vous, mes amis et collègues délégués, pour qu'ensemble on se retrouve une qualité de vie au travail, car ça ne semble pas être la vision de notre employeur.

On n'avait pas assez de se battre, s'adapter, se protéger face à tous les changements que la société nous imposait. Maintenant, il faut se protéger de notre propre employeur. La RESTRUCTURATION est un échec POINT. Quand quelque chose est un échec, on efface tout et on recommence... Mais ça demande un vrai courage de gestion, des sacrifices (encore) et malheureusement, des sacrifiés...

En terminant, j'en vois quand même un, un point positif : **NOUS**. Car si ce n'était pas de nous, il y a longtemps que la Sûreté du Québec aurait coulé. Il faut être fait fort pour être un policier dans cette grosse organisation, mais on a tous des limites et on s'en approche dangereusement.

Ah oui! J'en ai trouvé un ENJEU À VENIR : SURVIVRE...

Voici un petit résumé de mes activités de la dernière année :

- Visites de postes en prévention/SST;
- Participation au Comité de santé et de sécurité du travail du district;
- Observation d'entrevues;
- Réunions syndicales;
- Nombreuses interventions en relations de travail;
- Comité d'Équipement;
- Discipline et déontologie;

- Participation au Conseil de direction;
- Tournée du contrat de travail;
- Et bien d'autres tâches.

Bon Congrès!

François Leblanc

Directeur du district de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M. ROGER DUBÉ, DIRECTEUR DU DISTRICT BAS-SAINT-LAURENT

Chers congressistes,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à notre 51^{ème} Congrès des délégués sous le thème « RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR ».

En effet, il est toujours d'actualité de réfléchir à notre futur pour analyser et se positionner sur notre avenir. On constate déjà de nombreux changements dans notre travail de tous les jours. Alors, c'est tous ensemble comme membres qu'il faut réfléchir et se demander quels seront nos enjeux prioritaires au cours des prochaines années pour notre Association. Je demande à chaque membre de s'impliquer de façon constructive pour façonner ses idées afin de continuer à innover pour améliorer nos conditions de travail. Pour y parvenir, il nous faut des membres unis. Oui, il nous faut critiquer, mais le plus important défi est de nous aider tous ensemble en apportant des solutions, car notre futur, ça commence par nous tous et c'est avec vous que notre Association ne cessera d'évoluer, en étant de bons visionnaires et pour se procurer un avenir meilleur.

Je vous présente maintenant mon bilan des activités 2018 comme directeur syndical du district du Bas-Saint-Laurent par ma présence sous différentes formes.

1. Assister à :

- Quatre rencontres incluant des membres et les affaires internes;
- Quatre jours d'assistance auprès de membres;
- Quatre réunions du Comité de santé et de sécurité du travail de mon district;
- Une réunion du CRDP.

2. Participer à :

- Quatre Conseils de direction;
- Quatre jours de congrès avec les délégués;
- Huit réunions du sous-comité de Placement et promotion;



- Six jours de rencontres pour la politique d'harcèlement au travail.

3. Effectuer :

- Une quarantaine de visites en tant que représentant en prévention dans les postes MRC;
- Quatre conférences téléphoniques avec mes délégués afin de diffuser l'information syndicale;
- La tenue de huit séances de conciliation au niveau déontologique.

4. Répondre à :

- Diverses demandes concernant le contrat de travail, l'emploi et le placement ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Je tiens à remercier tous les délégués pour leur collaboration et leur soutien continu tout au long de l'année et surtout pour leur excellent travail. Vous représentez bien notre Association en tant qu'intervenants de premier niveau.

Je voudrais souhaiter, à chacun d'entre vous, de même qu'à vos compagnes et compagnons, le meilleur des congrès!

Syndicalement vôtre,

Roger Dubé

Directeur du district Bas-Saint-Laurent



M. STÉPHAN HOLMES, DIRECTEUR DU DISTRICT SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

Bonjour chers délégués,

Je vous souhaite la bienvenue à votre 51^e Congrès des délégués. Encore une fois cette année nous voilà tous réunis pour regarder ensemble le bilan de la dernière année et aussi pour prendre des décisions pour le futur. Le thème de cette rencontre annuelle est « Réflexion sur les enjeux à venir ».

Il faut prendre le temps de réfléchir sur ce qui nous attend demain, nous fixer des objectifs communs et déterminer la façon dont nous devons nous y prendre pour les atteindre. Nous sommes en éternel changement. C'est bien beau, mais quand il y en a trop, nous perdons nos repères.

C'est bien connu, l'employeur a un pouvoir et un droit de gestion, et c'est tout à fait normal. Cependant, où se limite-t-il? Jusqu'où faut-il se rendre avant d'agir? Qu'est-ce qu'on doit tolérer ou pas? Autrement dit, qu'est-ce qui est acceptable ou pas? Une réorganisation peut être justifiable, mais quand celle-ci devient continue, ce n'est plus une réorganisation. Quand durant celle-ci tu défais et refais, lorsque tu fermes des unités pour les rouvrir deux ans après, cela ressemble plus à de la désorganisation ou de l'improvisation.

Plusieurs membres ont été directement touchés par ces décisions. Cela a impliqué beaucoup de déménagements qui ont occasionné de l'incertitude et du stress pour leurs familles. Un « break » serait sagement apprécié !

D'autres enjeux sont également très sérieux : le manque de personnel sur le terrain qui occasionne l'essoufflement des membres et la contrainte de rentrer au travail. Comment devons-nous nous positionner face à cet épineux dossier qui ne semble pas vouloir se résorber à court terme? Est-ce que cela était prévisible? OUI, quand tu fais du chômage organisationnel, tu retardes volontairement le remplacement de ceux qui partent à la retraite pour sauver sur la masse salariale. Il est certain qu'à un moment donné, cela va te rattraper et que l'embauche ne pourra combler rapidement le trou béant causé par cette décision. Ce n'est pas grave, on va demander aux autres de maintenir le fort, mais « faire plus avec moins », cela a ses limites !



Alors, merci d'être présents et de contribuer à ces réflexions, car plus que jamais, il est temps pour nous de nous resserrer les coudes et de prendre les décisions qui s'imposent pour construire un avenir meilleur et retrouver la fierté que mérite cette profession. C'EST PAR LE RESPECT DE SES EMPLOYÉS QU'UNE ORGANISATION PEUT ESPÉRER GRANDIR. ALORS, EXIGEONS-LE !!!

Stéphan Holmes

Directeur du district Saguenay/Lac-Saint-Jean



M. JEFFERICK ST-HILAIRE, DIRECTEUR DU DISTRICT QUÉBEC-NORD/SUD

«Le futur a été créé pour être changé»¹

Moins de paroles et plus d'actions ?

Chers collègues et amis,

J'aurai le plaisir de vous accueillir, vous et votre famille, à ce 51^e Congrès de l'Association qui se déroule cette année dans notre région.

Tout au long de l'année, c'est vous la plupart du temps qui représentez l'Association dans vos unités. Grâce à votre dévouement, vous offrez un service remarquable aux membres et soutenez la cause syndicale avec brio. Votre tâche syndicale est faite de façon bénévole et jamais je ne vous entends remettre en question votre implication. Malgré le surcroît de travail, c'est par conviction et avec le souci d'améliorer NOS conditions que vous faites le travail qu'est celui de délégué.

Vous êtes sur la première ligne et menez de front nos enjeux qui souvent vous ont été imposés. Par le biais de ce texte, je désire vous remercier en mon nom et en celui des membres du district de Québec de votre implication jour après jour. Cette année encore, vous m'avez épaulé dans ma tâche. Sans vous, il me serait impossible d'accomplir mon mandat aussi efficacement. C'est grâce à vous qu'il m'est possible de donner un aussi bon service aux membres.

«**RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR**»

Le thème de cette année porte sur l'avenir. Je crois en effet que nous devons réfléchir sur les enjeux d'avenir afin d'être en mesure d'établir des stratégies gagnantes pour nos membres. L'avenir étant souvent trop près, nous devons être en mesure de faire davantage, et ce rapidement. L'Association ne doit pas essayer de prédire l'avenir, mais elle se doit de

¹ Paolo Coelho



l'écrire. Plusieurs problématiques nous toucheront éventuellement et pour être prêt à y faire face, nous devons y avoir pensé. Réfléchir sur les enjeux à venir n'est que la première marche d'un escalier.

Pour ma part, je crois qu'une réflexion à au moins trois niveaux s'impose. Le premier étant les enjeux externes des organisations policières pouvant venir affecter l'Association. Le deuxième devrait s'attarder sur les enjeux internes de notre organisation policière pouvant nous affecter. Pour le troisième, il nous faut nous arrêter sur les enjeux internes dont l'Association pourrait avoir à faire face. Pour l'exercice, une brève réflexion portera sur ce dernier volet.

Enjeux de l'Association

Je persiste à croire que nous devons nous positionner sur la façon dont nous voulons moderniser l'Association. Il serait souhaitable et bénéfique d'actualiser notre modèle afin de refléter davantage les modèles structurels d'aujourd'hui. Il nous faut repenser la structure de l'Association sans toutefois la dénaturer. Le but étant de pouvoir rendre l'Association encore plus efficiente et plus malléable aux changements tant internes qu'externes. Il nous faut viser plus que l'efficacité. Être efficace, c'est la capacité de faire la bonne chose. Plus important encore que l'efficacité soit l'efficience. Pour cela, il faut être en mesure de bien faire la bonne chose. Je crois que cette dernière devrait transcender dans toutes les actions à venir de l'Association. Tout comme dans la société dans laquelle nous évoluons, l'Association aura à faire face aux mêmes problèmes et dilemmes. En voici quelques exemples : pénurie de main-d'œuvre, attractivité, compétitivité des emplois, nouvelle technologie, Technologie émergente (IA)², mobilisation syndicale et j'en passe. Comme vous le voyez, ce n'est pas les sujets qui risquent de manquer.

² Intelligence artificielle



Accomplissement

C'est avec plaisir que je me déplace dans vos unités. J'essaie d'être le plus souvent avec vous sur le terrain et de participer aux diverses activités. Notre district compte parmi les plus grands de la province avec ses 16 unités réparties sur un vaste territoire. Dans les lignes qui suivent, vous serez à même de constater la liste des nombreuses activités auxquelles je participe quotidiennement ou auxquelles j'ai participé à titre de directeur durant l'année 2018 :

- Relations de travail au niveau du district;
- Interventions lors de litige auprès de la partie patronale;
- Visites SST dans les unités (un poste par semaine);
- Co-président du Comité de Santé et sécurité au travail ***nouveau comité**;
- Analyses post-accidents survenus au travail;
- Conciliation déontologique;
- Participation lors d'enquêtes en déontologie;
- Assistance lors d'accusation en discipline;
- Assistance judiciaire;
- Assistance lors de rédaction de griefs;
- Observation d'entrevues ***nouvelle formation reçue en janvier 2019**;
- Élections des délégués;
- Participation et membre du comité CREF;
- Participation et membre du comité Formation et perfectionnement;
- Élaboration et participation au virage numérique de l'Association au Comité numérique ***nouveau comité**;
- Assistance psychologique;
- Conseil d'administration de la maison *La Vigile*;
- Accompagnement lors de retour au travail;
- Participation à l'élaboration des retours au travail;
- Présence et participation aux conseils de direction;



- Participation aux activités intra-district organisées par les membres;
- Assistance aux membres concernant la dotation policière;
- Remplacement des directeurs lors de vacances;
- Interprétation du contrat de travail;
- Cristallisation et valorisation du rôle de délégué;
- Congrès annuel des délégués.

Cette année encore en tant que membre de l'Association, mais davantage par le biais de la fonction de délégué, vous avez participé au changement de l'Association. À tous les jours, grâce vos actions et interventions, vous façonnez l'Association et contribuez à façonner le futur.

Bon Congrès aux anciens et bienvenue dans l'équipe aux nouveaux. C'est votre Congrès, sachez en profiter pleinement! Au plaisir de s'y rencontrer, de discuter et de faire avancer les choses!

Syndicalement vôtre,

Jefferick St-Hilaire

Directeur du district Québec-Nord/Sud



**M. SERGE-ALEXANDRE GERVAIS, DIRECTEUR DU DISTRICT MAURICIE/
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bonjour chers collègues,

Bienvenue à votre Congrès 2019 qui cette année est sous le thème : « Réflexion sur les enjeux à venir ». Nous savons tous que ces enjeux sont nombreux :

- Amélioration continue de nos conditions de travail;
- Recherches et actions vis-à-vis des sphères d'actualité qui nous affectent dans notre travail :
 - Conduite d'urgence;
 - Emploi de la force;
 - Utilisation de l'arme de service;
 - Intervention en santé mentale;
- Suivi, adaptation et conscientisation, tant de nos membres que de la société et des décideurs afin de poursuivre notre travail professionnellement et efficacement, et ce tout en se protégeant dans un système de justice qui nous encadre de toute part :
 - Discipline;
 - Déontologie;
 - Loi de police;
 - Code criminel;
- Rehaussement de la protection et prévention visant à nous assurer la sécurité, le bien-être, la santé physique et surtout, la santé mentale;
- Poursuite du développement de notre association visant à avoir une organisation toujours plus saine, plus efficace et favoriser le service aux membres.

Évidemment, j'en passe, les enjeux sont aussi nombreux qu'importants. Soyons une association forte! Nous sommes tous représentants de notre association. Relevons le défi!



Alors chers collègues, c'est votre congrès! Je vous invite à vous investir pour bénéficier de toute l'information disponible et à en profiter pour vous exprimer.

Je tiens à remercier tous les délégués de mon district pour votre implication auprès de nos membres et pour le support que vous m'apportez au quotidien; vous pouvez être fiers de ce que vous accomplissez!

À chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos conjointes et conjoints... Bon congrès!

En terminant, voici un résumé de mes activités syndicales pour cette année :

- Participation aux Conseils de directions et Conseils de direction spéciaux;
- Participation au Comité de restructuration de l'APPQ;
- Participation au CRDP (Cercle des Représentants de la Défense des Policiers);
- Plusieurs semaines de travaux au sous-comité des griefs;
- Collaboration et assistance quotidienne avec les délégués pour information et résolution de divers dossiers;
- Nombreux dossiers de relations de travail avec les gestionnaires et conseillères en relation de travail de mes 2 districts;
- Assistance aux membres lors de conciliation en déontologie;
- Assistance aux membres lors d'enquêtes en discipline et en déontologie;
- Assistance aux membres lors de préparation et audition en discipline et déontologie;
- Assistance aux membres lors d'assistance judiciaire;
- Assistance aux membres lors de protocole de retour au travail;
- Assistance aux membres et intervention pour règles de placement et promotion;
- Assistance aux membres pour dossiers personnels au sous-comité de placement;
- Assistance aux derniers membres visés par la MSO;
- Observation d'entrevues et assignations d'observation à mes remplaçants lors d'absences;
- Dossiers de SST et de représentants en prévention;

- Comité de santé et sécurité du district Ouest;
- Comité de santé et sécurité du district Sud;
- Accompagnement de membres vers le PAE et *La Vigile*;
- Assistance et suivi de nombreux dossiers de l'annexe C;
- Formation des nouveaux délégués;
- Remplacement de garde lors d'absences de confrères directeurs;
- Participation aux activités du district soutenues par votre fonds humanitaire;
- Formation APPQ des recrues en induction à l'ENPQ;
- Représentation de l'APPQ aux promotions de l'ENPQ;
- Représentation de l'APPQ au Gala des prix policiers;
- Représentation de l'APPQ au THPPQ.

Syndicalement vôtre,

Serge-Alexandre Gervais

Directeur du district Mauricie/Centre-du-Québec



M. HUGO LIZOTTE, DIRECTEUR DU DISTRICT ESTRIE

Cher délégués,

Encore une fois cette année, le Congrès s'annonce des plus intéressants. Le contexte actuel avec le manque d'effectif, les nouveaux horaires, la contrainte et la fermeture de certaines unités, nous devons être attentifs à vos suggestions et remarques. À ma connaissance, en 20 ans, je n'ai jamais été témoin d'autant d'incertitudes et de surprises que la Direction nous réserve pour l'avenir. Avec tous ces changements, le thème de ce congrès est totalement pertinent.

« RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR »

Comme le dit le thème du Congrès, nous aurons une sérieuse réflexion à avoir collectivement sur nos enjeux qui aura un impact sur notre travail et dans les décisions que nous devons prendre quotidiennement. Nous croyons que nous pouvons tirer notre épingle du jeu comme nous l'avons fait dans le passé. La motivation de l'APPQ pour défendre les droits de nos membres passe par la motivation et la détermination que vous avez chers membres. La motivation et la détermination que vous communiquerez à l'ensemble de vos membres est essentielle à la mobilisation. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons avoir un impact!

Je pense que ce congrès sera déterminant afin de nous aider à réfléchir sur nos enjeux à venir! Le Congrès vous appartient, chers délégués, c'est à vous de prendre la place qui vous est offerte afin de vous faire entendre et de prendre les bonnes décisions pour le bien de tous.

Encore une fois, merci pour la confiance que vous me démontrez et pour le privilège que j'ai de vous représenter!

Bon Congrès à tous!

Hugo Lizotte

Directeur du district Estrie



M. STÉPHANE JETTÉ, DIRECTEUR DU DISTRICT MONTÉRÉGIE EST

Chers collègues,

Voici déjà le 51^e Congrès qui se présente sous le thème de la « RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR ». Au cours de notre rassemblement syndical, une large réflexion devra s'amorcer afin de mieux envisager les enjeux que l'on pourrait rencontrer. Ces enjeux se révéleront possiblement de tout ordre : organisationnels, familiaux, éthiques, voire même politiques.

Dans le même ordre d'idées, débutons d'abord avec un sujet chaud. On a qu'à penser à la suspension provisoire de M. Martin Prud'homme de ses fonctions comme Directeur général de la Sureté du Québec. Le temps que la lumière soit faite par le BEI sur les allégations criminelles auxquelles fait face ce dernier, nous pouvons anticiper que cette situation présentera des enjeux importants. Par contre, ce qui s'avère évident, c'est que cette situation ébranle les colonnes du temple une fois de plus et, par le fait même, modifie la structure organisationnelle de notre regroupement, tant à l'endroit des officiers que chez certains policiers.

Nous n'avons qu'à penser à la fermeture des unités d'urgence permanentes qui étaient toujours sur des opérations jusqu'à tout récemment. Va savoir où tout cela nous mènera, mais n'ayez crainte, des stratégies s'opèrent dans votre organisation syndicale.

Que dire aussi des enjeux relatifs à la gestion et à la réorganisation que nous pourrions qualifier parfois de désorganisés ou même d'improvisation! Ils engendrent des frustrations. Ils soutiennent des milieux de travail dans des climats peu productifs.

Malgré toute cette effervescence dans nos milieux respectifs, vous n'êtes pas sans savoir que la critique constructive favorise concrètement le goût du dépassement pour une organisation syndicale ayant à cœur de bien vous représenter. Rappelons que l'employeur possède toujours son droit de gestion au grand désespoir de certains membres dans quelques situations. Ceci ne fait pas en sorte que l'organisation ne représente pas bien ses



membres, bien au contraire, mais plutôt que les lois du *Code du travail* ne nous donnent pas carte blanche sur tout.

Maintenant, portons une attention toute spéciale à cette nouvelle pratique de libérer ses insatisfactions sur les réseaux sociaux. Je vous invite donc, bien gentiment, à regarder au-delà des apparences puisqu'elles pourraient s'avérer trompeuses, surtout si la personne s'évertuant à dévaluer nos actions ne possède pas toutes les informations sur les dossiers auxquels elle fait référence. Ce genre de désinformation est peu salubre puisqu'elle biaise le jugement des membres et les négociations à venir auprès de l'employeur.

Qui plus est, est-ce vraiment le bon endroit pour nous faire connaître vos revendications? Poser la question c'est y répondre, non? Voilà donc une réflexion qui sera nécessaire d'avoir puisqu'esquiver la question amènera clairement une minimisation des enjeux pas toujours positifs qui pourraient en découler. Réfléchissons et échangeons plutôt de façon constructive, certes de manière engagée, mais pas de façon enragée. Pourquoi me direz-vous? Tout simplement parce qu'une réflexion avisée entamera pertinemment des actions et des propos plus sages nous guidant vers des situations plus gagnantes pour nous les membres. Défendre ses idées et remettre en doute certaines orientations démontre votre engagement, mais pour réussir une évaluation, ne faut-il pas bien connaître toutes les notions?

N'oublions pas le sujet qui fait aussi les manchettes : la pénurie de main-d'œuvre. Cette nouvelle tendance s'avère être un autre enjeu très important. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que cette problématique influence vos conditions de travail. L'employeur sera dans l'obligation de réfléchir à des solutions tangibles, et cela, le plus rapidement possible. Sinon, vos proches en souffriront, tout comme votre qualité de vie.

Ce ne sera pas simple, on s'en doute. Travaillons donc ensemble plutôt que les uns contre les autres. Je vous laisse donc à vos RÉFLEXIONS SUR LES ENJEUX À VENIR...

Stéphane Jetté

Directeur du district Montérégie Est



M. JASMIN RAINVILLE, DIRECTEUR DU DISTRICT LAURENTIDES/LANAUDIÈRE

Je vous souhaite la bienvenue au Congrès 2019. Le Congrès est un événement qui vise à dresser un bilan des réalisations de votre Association et qui permet aux membres de faire valoir leurs opinions. Celui-ci est essentiel à la bonne marche de notre Association. À la fois lieu de délibération et de prise de décisions, le Congrès est un moment déterminant à de nombreux égards, particulièrement quand vient le temps de déterminer les orientations futures. Il n'en tient qu'à vous d'y apporter votre couleur d'autant plus que le thème de cette année est : «**RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR**».

Des enjeux, ce n'est pas ce qui nous manque. Nous n'avons qu'à penser au manque d'effectifs, à la difficulté d'attirer de nouveaux candidats, à la complexification de notre tâche, aux objectifs à atteindre qui sont toujours plus élevés et aux attentes de la société qui ne cessent d'augmenter.

Nous pourrions faire l'ABC de chacune de ces situations qui sont toutes des enjeux importants pour notre avenir. Sans compter que nous pourrions en identifier bien d'autres. Je crois que l'on peut facilement résumer l'ensemble de ces enjeux par un mot : «**ÉQUILIBRE**».

L'atteinte de l'équilibre est l'enjeu pour l'avenir. L'équilibre est la pierre angulaire de tout. Nous devons être en mesure de trouver cet équilibre si l'on veut pouvoir pratiquer notre profession dans des conditions respectables.

Atteindre l'équilibre entre le travail et la vie personnelle. Les heures de travail ne cessent de s'allonger. Le temps supplémentaire coule à flots. Il est de plus en plus difficile de concilier vie professionnelle et personnelle. Le manque d'effectif et l'augmentation de la charge de travail sont directement en cause. Nous devons trouver des solutions afin de remédier à la problématique du manque d'effectif et nous assurer de maintenir la charge de travail à un niveau acceptable.

Atteindre l'équilibre entre ce qui est raisonnable de nous demander en termes d'exigences et d'obligations professionnelles et ce qui est humainement réalisable. Notre travail est de plus en plus scruté à la loupe. Nous devons être plus blancs que blancs. Le travail de policier n'est plus valorisé à sa juste valeur dans la société. Nul besoin d'en dire plus pour comprendre les difficultés de recrutement qui pointent à l'horizon pour l'ensemble de la communauté policière.

Atteindre l'équilibre face à nos tâches qui se complexifient de plus en plus. La tâche est de plus en plus lourde administrativement. Les procédures sont de plus en plus complexes. Il est de plus en plus difficile de remplir notre mandat et il ne semble pas y avoir personne qui travaille pour nous simplifier la tâche.

Atteindre l'équilibre entre les objectifs demandés et ce qui est raisonnablement réalisable. Avoir des objectifs à atteindre, c'est sain. Encore faut-il que ces objectifs soient réalistes. On nous demande toujours de faire plus avec moins. Nous ne sommes pas des puits sans fond. Nous sommes tous humains avec nos forces et nos faiblesses, et il y a une limite à ce que nous pouvons livrer.

Atteindre l'équilibre entre notre mandat et les attentes de la société envers notre profession. Présentement, nous sommes laissés à nous-mêmes. Sans préavis, un bon matin, on décide que ce qui se faisait hier ne peut plus se faire aujourd'hui. Nous avons donc besoin de balises claires et de mandats précis. Nous avons aussi besoin d'être appuyés par l'organisation et les dirigeants politiques. Nous devons être en mesure de comprendre ce que l'on attend de nous.

L'équilibre demeure la solution. Si nous voulons parvenir à relever les défis qui nous attendent, nous devons parvenir à cet équilibre. Malgré le fait que certains enjeux soient plus criants que d'autres, il n'en demeure pas moins qu'en gardant l'équilibre, nous serons en mesure de relever ces défis.



Je vous souhaite un bon Congrès 2019. Merci pour votre implication syndicale. C'est grâce à vous que nous sommes en mesure d'avancer comme Association et c'est en vous que nous puisons notre force.

Voici un résumé de mes principales activités de la dernière année :

- Arbitrage et préparation d'arbitrage (3 rencontres);
- Préparation d'audition en déontologie (7 rencontres);
- Formation de nouveaux délégués (8 rencontres);
- Observation d'entrevues (18 journées);
- Visites : représentant en prévention (19 journées);
- Conseils de direction (4);
- Conciliations en déontologie (18 journées);
- Rencontres (syndicales et paritaires) — Comité paritaire et conjoint;
- Préparation et audition de dossiers disciplinaires (9 journées);
- Comité Renir (3 rencontres);
- Rencontre précongrès;
- Congrès 2018;
- Enquête coroner (8 journées);
- Comité SST (2 journée);
- Formation SST (2);
- Rencontre avec l'ensemble des commandants du district (1);
- BEI (1).

Syndicalement vôtre,

Jasmin Rainville
Directeur du district Laurentides/Lanaudière



M. CHARLES HOPSON, DIRECTEUR DU DISTRICT OUTAOUAIS

Chers congressistes,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à votre 51^e Congrès annuel des délégués de l'APPQ à l'Hôtel Plaza Québec.

Cette année, le thème du Congrès est : **Réflexion sur les enjeux à venir.**

Comme vous savez toutes et tous, notre contrat de travail prend fin le 31 mars 2022. Au cours des dernières négociations, la SQ s'est toujours acharnée pour nous repousser l'âge de la retraite, la rente sur 5 ans au lieu de 3 ans, notre banque collective de maladie, etc. La banque de maladie a été créée le 1^{er} avril 1969, car l'APPQ voyait un avantage collectif et non personnel pour les membres qui seraient touchés par la maladie, victimes ou non d'un accident de travail.

Il est de notre responsabilité à toutes et à tous de nous assurer de bien respecter les règles des congés de maladie. On est très chanceux d'avoir une banque collective. Maintenant, pour les congés sociaux prévus à article 25.08, le membre peut s'absenter 2 jours avec traitement pour des obligations familiales. Donc, utilisez les journées comme convenu dans le contrat de travail, car éventuellement, la SQ va tout faire pour revenir à la case départ en imposant 80% de notre salaire en plus de 15 jours annuels de maladie comme les autres corps de police au Québec.

Comme notre devise le dit si bien, il faut « s'unir pour progresser » afin que l'on puisse garder nos acquis et avantages. Nous aurons besoin de vous tous!

Vous trouverez plus bas un bilan de mes activités syndicales à titre de directeur du district de l'Outaouais pour **l'année 2018-2019** :

- Congrès annuel des délégués;
- Rencontre précongrès des délégués;
- Conseils de direction;
- CRDP;
- Conférences téléphoniques CDS;
- Sous-comité de placement et promotion;



- MSO et SP;
- Entrevues;
- Comité d'investissement;
- Courriels aux membres qui n'ont pas adhéré à la prime de relève REER;
- Alimentation des comptes de dépenses;
- Visites de représentant en prévention dans les postes;
- Membres en arrêt de travail;
- Protocole de retour au travail;
- Nouveau procès d'un membre pour conduite d'un véhicule patrouille causant la mort et lésions;
- Porter assistance à l'avocate pour le dossier de membre au criminel;
- Préparation avant et durant la rencontre DNP;
- Conciliations;
- Assister un membre lors d'audition en discipline;
- Griefs;
- Élection de délégués;
- Formation de délégués;
- Formation en Santé et sécurité au travail;
- Rencontre du nouveau Commandant du district Outaouais-Laurentides;
- Interventions régulières auprès de la partie patronale;
- Répondre quotidiennement à des questions des membres concernant le contrat de travail;
- Répondre aux appels lors de la semaine de garde durant l'été et remplacement de directeurs lors des vacances;
- Journée de la cérémonie des policiers morts en devoir (Colline parlementaire);
- Gala des prix Policiers du Québec.

Je vous souhaite un bon Congrès à tous !

Syndicalement vôtre,

Charles Hopson

Directeur du district Outaouais



**M. ALAIN GAUDREAU, DIRECTEUR DU DISTRICT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/
NORD-DU-QUÉBEC (ATNQ)**

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous accueillir à ce 51^e Congrès des délégués de l'APPQ. Le thème de cette année nous rappelle que de grands changements sont survenus au niveau de notre vie professionnelle dans les dernières années, tant à notre niveau qu'à celui de notre employeur. Nous avons accueilli dans nos rangs une nouvelle génération de membres provenant d'une période identifiée de « milléniaux » qui nous arrivent avec de nouvelles valeurs et de nouvelles idées. Cet idéal priorise davantage la qualité de vie des membres plutôt que le dévouement aveugle au travail et cela vient bouleverser les valeurs des membres ayant plus d'ancienneté.

De surcroît, notre employeur vient lui aussi de bouleverser sa façon de faire en réduisant considérablement le nombre de ses cadres et en modifiant leur travail, sans parler des modifications apportées à la structure qui impactent nos membres. Jamais je n'aurais pu imaginer qu'un officier à la Sûreté du Québec aurait un jour comme nouvelle tâche de la patrouille imposée, pas plus que de vivre un jour la disparition de l'unité d'urgence.

Alors vous comprendrez pourquoi je demeure sur mes gardes et que j'ai le désir de protéger nos acquis, car certains des changements instaurés par notre employeur n'ont pas été réfléchis pour le bien de tous. De plus, je suis convaincu que les changements ne sont pas terminés et que nous serons effectivement forcés d'avoir une réflexion sur les enjeux à venir.

Cette réflexion, par contre, l'employeur se doit de nous consulter pour que nous en fassions partie, car c'est la crédibilité de notre organisation qui en dépend et nous savons tous que les décisions prises uniquement au nom de l'argent ou de l'image ne sont pas garantes de succès.



C'est pour cette raison qu'il faut plus que jamais se serrer les coudes entre nous, membres de l'APPQ, pour faire face à l'avenir et à tout ce qu'il nous réserve, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons nous protéger à travers ces changements.

Soyons unis et solidaires... Bon Congrès !

Alain Gaudreault
Directeur du district Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec (ATNQ)



M. GAÉTAN BOULIANNE, DIRECTEUR DU DISTRICT CÔTE-NORD

Bonjour à tous et bienvenue à ce 51^e Congrès annuel des délégués qui se déroulera cette année dans la Capitale-Nationale à Québec.

Le thème du Congrès pour 2019 est : « Réflexion sur les enjeux à venir ».

Pour ma part, « les enjeux à venir » sont déjà très présents et d'actualité au moment d'écrire ces lignes. On n'a qu'à penser entre autres à la patrouille solo à laquelle la Côte-Nord est confrontée quotidiennement. En effet, comment expliquer qu'en 2019 un membre qui a besoin d'aide (*back up*) doit attendre plus de 30 minutes pour en obtenir. On sait tous que seulement 5 minutes peuvent nous paraître interminables en cas d'altercation ou de confrontation. Pourtant, l'employeur fait toujours la sourde oreille à nos revendications.

D'ailleurs, je me rappelle d'un dossier que nous avons eu dernièrement dans notre région où un policier s'est rendu sur un cas de violence conjugale ou de P-38 et s'est retrouvé face à une personne avec un couteau dans les mains. Comme le policier arrivait directement de la cour, il n'avait pas son *taser gun* avec lui. Il a donc demandé de l'aide, mais cette aide n'a pu arriver avant plusieurs minutes, car elle n'était pas proche dudit événement. C'est donc une policière enceinte affectée au poste qui a pris l'initiative de venir en aide au policier en lui apportant son *taser gun*. On se croirait alors dans une scène du film hollywoodien « Fargo » des frères Cohen sorti en 1996 et qui, à l'époque, avait gagné l'Oscar du meilleur scénario où une policière enceinte était encore affectée à la patrouille, et ce, malgré son état. Aujourd'hui, parions que la Sûreté du Québec ne remporterait certainement pas d'Oscar pour un tel scénario, mais plutôt le prix citron.

Quoiqu'il en soit, le dossier de la patrouille solo sera prêt à être déposé à la CNESST dans les prochaines semaines et on verra bien de quoi aura l'air l'employeur dans ce mode de couverture de territoire. Il y a également les dossiers de la conduite d'urgence et de l'utilisation de l'arme à feu qui sont traités au niveau provincial et dans lesquels il faudra prendre position et adopter une ligne de conduite. Ces deux dossiers sont très lourds de



conséquence et très préoccupants pour tous les membres. Voilà de véritables enjeux auxquels il nous faudra apporter des solutions et agir.

En attendant ce moment, je tiens à tous vous remercier pour votre excellent travail et remercier ceux qui nous ont quittés pour une autre région, ou dans le cadre de leur cheminement de carrière. Sans vous, l'APPQ n'existerait pas. Je vous attends donc tous à ce Congrès où vous pourrez vous faire entendre face aux « enjeux à venir » qui vous préoccupent le plus.

Bon Congrès à tous!

Gaétan Boulianne
Directeur du district Côte-Nord



M. ALAIN SLICER, DIRECTEUR DU QUARTIER GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

Bonjour cher(e)s délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous accueillir au 51^e Congrès de l'APPQ qui s'inscrit sous le thème « Réflexion sur les enjeux à venir ».

D'entrée de jeu, je veux remercier les délégués de mon district qui nous ont quittés pour d'autres fonctions : Isabelle Lavallée, Stéphane Rocheleau, André Chartrand, Frédéric Lavoie, André-Pierre Doré et Francis Lallemand. Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux : Roxanne Legault, Carl Portelance, Luka Morose, Kim Therrien et Richard Lamoureux. Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour le bien-être des membres et de votre Association.

Comme vous le savez, le travail du directeur est assez chargé. Que ce soit de répondre à toutes vos demandes, de participer à toutes les assistances judiciaires (déontologique, disciplinaire et criminelle), d'observer des entrevues pour qu'il n'y ait pas de disparité, de répondre à toutes les détresses psychologiques, toutes les plaintes de harcèlement, d'aider le membre à la préparation des audiences disciplinaires et déontologiques, de participer au comité de l'annexe « C », etc. En plus d'être le représentant en prévention du GQG Montréal pour les policiers et les civils et le chien de garde de votre contrat de travail, la tâche est colossale pour répondre aux demandes de l'APPQ et autres.

Depuis le dernier Congrès, beaucoup de choses se sont passées. Les enjeux sont différents. L'an passé, il y avait beaucoup de nouveaux et de remplaçants. Nous étions en mode opération (G7 et élections provinciales). On pensait avoir tout vu! Cette année, le thème du Congrès va maintenant vous faire réfléchir :

RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR

Comment votre Association doit-elle se comporter face à tous ces changements? Comment peut-on tenir le coup? Que doit-on prioriser pour l'avenir? L'avenir de nos membres? De votre Association? L'avenir de « comment faire de la police » dans notre société où nous



sommes pris au piège et à la merci des réseaux sociaux? Peut-on sortir grandi de la restructuration de la Sûreté du Québec qui perdure depuis 2017? Et que dire de la saga entourant l'UPAC et dernièrement le relevé de notre DG? Nous ne sommes plus à l'abri de rien. Nous aurons la chance de discuter de notre avenir durant ce séjour.

Profitez-en pour fraterniser avec les autres délégués des autres districts. Il s'agit de votre Congrès annuel, il ne suffit qu'à vous de le rendre intéressant. Impliquez-vous.

Bon Congrès.

Alain Slicer
Directeur du Quartier général de Montréal



M. SABIN BEAUMONT, DIRECTEUR DU QUARTIER GÉNÉRAL DE QUÉBEC

Bonjour chers collègues,

Cette année, le thème du Congrès est « **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR** ». Je me questionne sur les enjeux de la mobilisation. J'ai pris la peine de consulter le Petit Larousse et lire différentes définitions. En voici une première : « inciter quelqu'un à l'action, faire appel à un groupe pour une cause commune ». Il y a aussi : « être d'un intérêt suffisant pour faire agir quelqu'un, un groupe ». Et finalement, « rassembler toute son énergie pour l'accomplissement de quelque chose ».

Est-ce que la mobilisation est une priorité pour la SQ? Pour moi, la réponse est non. À peine sortie d'une modification de la structure opérationnelle (MSO) qui a touché plus de 400 membres, et ce en connaissant très bien tous les dommages causés aux membres touchés par cette dernière, coup de théâtre : la SQ annonce la fermeture complète des 3 unités d'urgence soit Québec, Saint-Hubert et Mascouche. On prend 50 ans d'histoire et on met la clef dans la porte en 4 mois. Quelle belle mobilisation, du **N'IMPORTE QUOI!!!**

Par rapport aux nombreux départs de certains spécialistes, la SQ laisse planer le doute de l'utilité de remplacer certains de ceux-ci. Mais où s'en va-t-on? Que fait-on de la mobilisation? Force est d'admettre que le vieil adage de la SQ, soit de diviser pour mieux régner, est toujours en force. INCROYABLE...

La mobilisation syndicale est un atout majeur et essentiel à la mission première de l'APPQ, c'est-à-dire de représenter et défendre ses membres. Il s'agit d'un travail collectif.

Je nous souhaite un excellent Congrès et au plaisir d'échanger avec vous tous.

Sabin Beaumont
Directeur du Quartier général de Québec



M. STÉPHANE TROTTIER, DIRECTEUR DU DISTRICT GRAND MONTRÉAL

Chers congressistes,

Bienvenue à votre Congrès 2019 qui, je l'espère, saura répondre à vos attentes. Nous sommes à mi-chemin dans notre entente et déjà, nous devons nous mettre en mode réflexion sur les enjeux de relation de travail et d'amélioration de nos conditions de travail.

Le thème du Congrès de cette année nous force à voir et à tenter de ne pas passer à côté des défis qui nous bousculent depuis maintenant quelques années. Nous sommes en période d'embauche massive et le bassin de patrouilleurs n'a jamais été aussi jeune. Nous vivons un certain choc des générations et, pour ma part, les idées et les propositions que cela amène doivent être rafraîchissantes et stimulantes. Nous ne pouvons plus être réfractaires aux changements.

Nous devons également nous mettre à niveau sur les nouvelles technologies et les moyens de communication. Notre force comme association est tributaire à ce que nos membres soient intéressés et informés sur les enjeux syndicaux.

Nous vivons une période trouble dans les médias et dans la population qui sont comme jamais des plus critiques envers notre travail. Nous devons mieux faire connaître notre travail et nos pratiques.

Pour la plupart de nos membres, la conciliation travail-famille est devenue une priorité. Les nouveaux horaires, le manque d'effectif, la négociation des renouvellements d'ententes avec les CSMRC et la complexité des enquêtes de grande envergure sont devenus des défis pour l'employeur et pour nous. Soyons proactifs et cherchons des solutions pour pouvoir faire le travail qui nous a toujours passionnés et maintenir un équilibre dans notre vie en dehors de la police.



Je vous souhaite un bon Congrès. Profitez-en pour vous faire entendre, que ce soit à la salle du Congrès, dans les corridors, dans les suites hospitalités, ou dans les soupers de district. Votre opinion est importante. Vous êtes l'APPQ. Nous sommes tous l'APPQ.

Merci!

Stéphane Trottier
Directeur du district Grand Montréal



ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

Comme vous le savez, l'année 2019 est une année d'élection des membres du comité des Finances de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Il s'agit de la nomination de deux membres, soit un membre directeur et un membre délégué.

Les directeurs et délégués désirant poser leur candidature avaient jusqu'au 19 février 2019 pour le faire.

Cette année, il n'y a qu'un membre directeur qui a posé sa candidature, soit M. Stéphane Jetté, matricule 8079, directeur du district de la Montérégie Est. Il est donc élu par acclamation. Félicitations à M. Jetté!

Par ailleurs, deux déléguées ont posé leur candidature au poste de membre délégué, soit :

- § M^{me} Isabelle Bourassa (10590), Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé, district MCQ
- § M^{me} Cathy Maltais (12145), Poste principal de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Il y aura donc élection d'un membre délégué lors du Congrès 2019.

Pour votre information, nous joignons, dans les pages suivantes, les correspondances que ces membres ont fait parvenir à l'APPQ lors de leur mise en candidature.

M. Stéphane Jetté (8079) Directeur - District Montérégie Est

Drummondville, le 17 février 2019

Objet : Mise en candidature membre du comité des finances

Messieurs, Mesdames

Je sollicite un troisième mandat au sein du comité des finances afin de procéder aux vérifications des dépenses engendrées par l'APPQ selon les politiques établies par notre association.

À la Sûreté du Québec, depuis novembre 1989, mon implication syndicale a débuté en janvier 1999 comme délégué où j'ai pris part à 14 congrès. Fervent des chiffres, j'ai toujours eu le souci, par intérêt, de bien comprendre les états financiers en questionnant l'association concernant certaines décisions financières dans le but de mieux interpréter les dépenses et frais encourus.

En 2007, alors que j'étais délégué, j'ai élaboré, en collaboration avec Luc Fournier, des modifications au règlement d'assurance. Travaillant ainsi à l'actualisation du régime pour amoindrir certains irritants auxquelles étaient confrontés les membres de l'association.

En novembre 2012, j'ai été élu Directeur du district de la Montérégie Est et réélu par acclamation en 2016. Ce troisième mandat me mène donc aujourd'hui à mon 21^e congrès et me permet encore mieux de cerner les enjeux financiers de l'APPQ.

Grâce à mon dynamisme, mon souci du détail, ma minutie comptable, vous pouvez être assurés que je mettrai mon expertise à profit dans ce comité. Je sollicite donc un nouveau mandat au sein du comité des finances pour exercer le pouvoir de recommandation pour lequel vous voudrez bien me mandater comme vérificateur des dépenses au sein de notre association syndicale.

Soyez assurés que je m'engage à travailler avec rigueur au comité des finances pour votre bien, membres de l'APPQ.

Cordialement,

Stéphane Jetté
Directeur APPQ Montérégie Est



M^{me} Cathy Maltais (12145) Délégué - MRC de la Haute-Cote-Nord

Bonjour M. Sauvageau,

Je suis déléguée au poste de la MRC de la Haute-Cote-Nord (Forestville) et je désire porter ma candidature au comité des Finances. Je suis policière depuis septembre 2005. Avant d'entreprendre des études en techniques policières, j'ai obtenu un D.E.C. en administration option finance. J'ai travaillé dans un bureau comptable pendant 6 ans comme technicienne et j'ai également travaillé comme assistante gérante d'un restaurant pendant 2 ans. De plus, j'ai siégé sur plusieurs comités durant ma carrière de policière : Cancer Fermont (trésorière), Maison des femmes de Fermont (administratrice), À la source Sept-Îles (administratrice), Club de soccer de Forestville (administratrice et responsable des entraîneurs) et Table de concertation de la petite enfance Forestville (administrateur). Depuis 2009, je suis copropriétaire de l'entreprise Imogeca qui s'occupe de la gestion d'immeubles locatifs, et je m'occupe de l'administration de cette dernière. Pour terminer, je crois être en mesure d'apporter une contribution au comité des Finances de l'APPQ avec mon bagage professionnel.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.

Cathy Maltais, matricule 12145



M^{me} Isabelle Bourassa (10590) Délégué - Équipe des Enquêtes - MRC De Maskinongé

Lundi, 18 février 2019

Monsieur Mathieu Sauvageau, vice-président aux ressources humaines APPQ

Par la présente, je désire poser à nouveau ma candidature comme déléguée au comité des Finances de l'APPQ. Intégrée à la Sûreté du Québec en 2002, élue dès la première année comme déléguée au poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé. Lors de mon premier congrès des délégués en 2003, j'ai posé ma candidature au poste de délégué au comité des Finances afin de me faire connaître. J'ai été élue à ce poste que j'ai par la suite occupé jusqu'en 2014. Cette année-là, à cause d'obligations familiales et personnelles accrues, je ne m'étais pas présentée comme déléguée lors des élections à mon poste ce qui a fait en sorte que j'ai également perdu mon poste sur le comité des Finances. En 2016, le délégué qui m'avait remplacé a démissionné et j'ai soumis ma candidature pour remporter les élections. L'année suivante, j'ai posé ma candidature pour le comité des finances et la aussi j'ai remporté mes élections.

Concernant ma formation académique, je possède un diplôme collégial en administration option finances. J'ai travaillé dans ce domaine une dizaine d'années dont cinq ans à l'École Nationale de Police du Québec où je m'occupais des comptes payables et vérifications des comptes de dépenses du personnel civil et policier. En 1994, j'ai pris une année sabbatique afin de réorienter ma carrière et retourner aux études afin de devenir policière, un rêve d'enfance. Depuis 1995, j'ai travaillé à la Sûreté municipale de Brossard, Drummondville et Shawinigan. Depuis 2002, je suis enquêteur de poste.

Parallèlement à ma carrière, j'ai poursuivi ma formation à l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'ai complété un certificat en administration et maintenant je suis en train de faire un baccalauréat en sécurité publique cheminement gestion.

La raison qui me pousse à remettre à nouveau ma candidature pour le comité des Finances, poste que j'ai occupé pendant 13 ans jusqu'à maintenant, est un désir de m'impliquer pour la cause syndicale. Le comité des Finances me permet de faire un pont entre ma formation initiale en finances et ma situation actuelle, tout en maintenant un équilibre pour la conciliation travail/famille. J'ai les connaissances nécessaires me permettant de comprendre le cheminement des transactions comptables ainsi que de voir à ce que les dépenses respectent la politique des dépenses de l'APPQ.

Au plaisir de se voir au congrès 2019.

Isabelle Bourassa mat. 10590
Déléguée au Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé



**COMMENTAIRES DU VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. CHRYSYIAN LECLERC,
SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS 2018**

Chers congressistes,

Je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à vos conjointes et conjoints à votre 51^e Congrès. Cette année, nous avons des **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR**, le monde policier et de la justice sont en mouvement au Québec et nous devons être prêts afin que les policiers puissent faire convenablement et paisiblement leur travail et que nous, à l'Association, soyons à la hauteur de leurs attentes et même plus ! Cela fait quatorze ans que je suis au Conseil de direction de l'APPQ dont deux ans comme V-P aux finances et je peux vous dire que j'ai vu des gens se dépasser pour vous, autant dans les permanents, les directeurs que les employés de l'Association. Aujourd'hui, les gens doivent encore se surpasser et nous devons penser à l'avenir et réfléchir sur les enjeux du futur.

Résultats financiers 2018

L'année 2018 a été une excellente année pour moi et pour les finances de l'Association. Bien en scelle à ma deuxième année complète à la barre des finances, il me fait vraiment plaisir de vous rendre mes résultats, qui sont aussi les résultats des membres du Conseil de direction qui sont consciencieux que les sommes d'argent que nous administrons sont celles des membres, et bien sûr nous incluant. Je me permets de vous rappeler qu'à mon arrivée, j'ai dû composer avec un déficit de plus d'un million de dollars, qu'à ma première année nous avons terminé l'année avec un surplus d'un quart de million de dollars et que, cette année, j'annonce encore de meilleures nouvelles. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que les choses peuvent changer vite, de là l'importance de faire une **RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR !**

C'est donc avec plaisir encore cette année que je vous annonce que nous avons terminé notre exercice financier avec un solde de fonds de 2 607 394 \$, soit un demi-million de dollars de plus que l'année dernière. Il s'agit donc d'un surplus des produits par rapport aux charges qui s'élève à 516 147 \$, après le virement de 324 076 \$, soit les frais d'administration des assurances pour les 3 % des retraités prévus aux prévisions budgétaires 2018. Il est à noter que mes prévisions budgétaires pour 2018 étaient à quelques milliers de dollars de l'équilibre. Les raisons du succès de notre surplus sont une augmentation des produits en grande partie due à nos augmentations de salaire faisant suite au merveilleux contrat de travail, mais aussi à une diminution des charges ainsi que la rétroactivité des cotisations syndicales qui n'étaient pas toutes comptabilisées sur le budget de 2017. Permettez-moi de vous dire qu'il y a des limites à augmenter les surplus d'année en année et bien que je planifie des surplus en 2019, je ne crois pas pouvoir réaliser plus que l'année actuelle. Alors pour ce qui est des prévisions budgétaires 2019 que vous retrouverez plus loin dans le livre du Congrès, je planifie un premier surplus depuis mon arrivée de 319 594 \$.

Revenus

Les cotisations régulières ont été de 5 315 024 \$ alors que les intérêts se sont élevés à 72 014 \$ et j'en suis fier. La subvention en santé et sécurité a été de 10 422 \$, la contribution à la formation syndicale de 150 000 \$ et la ristourne en publicité nous a rapporté 150 000 \$. À ce montant s'ajoutent un retour sur les taxes commerciales de 22 783 \$, les remboursements de frais d'administration de iA Groupe financier (Industrielle Alliance) des trois dernières années soit 75 459 \$, et finalement les revenus de location du 1991 Léonard-De Vinci de 67 788 \$. Le grand total des produits s'élève à 5 863 490 \$, soit 114 691 \$ de plus que les revenus de 2017.

Dépenses

Nos dépenses totales pour l'année 2018 se chiffrent à 5 654 717 \$, soit 155 670 \$ de moins que les dépenses de l'année dernière et j'en suis extrêmement fier. Rappelez-vous que l'année dernière, nous avons réussi à les diminuer de six-cent-cinquante-mille dollars et que cette année nous avons encore diminué les charges. À ce 5,6 M\$ des dépenses, il faut ajouter le virement de 324 076 \$ du fonds d'assurance-maladie pour les 3 % des retraités et soustraire 16 702 \$ pour la variation dans la plus-value. Par rapport à l'état de nos revenus, nous sommes en surplus de 516 147 \$, ce qui pour moi et pour vous est une excellente nouvelle.

Frais du personnel

Au poste budgétaire Salaires Exécutif, il y a un écart favorable de 2 608 \$ qui est normal. Pour le Salaire des directeurs, il y a un écart favorable de 61 524 \$ qui s'explique par l'inclusion du régime de retraite du CD. Où nous retrouvons une bonne différence positive pour nos finances, c'est dans Comités et sous-comités avec un écart positif de 34 859 \$ et, par le fait même, dans les salaires des directeurs payés par la SQ avec un écart positif de 26 255 \$. Au poste budgétaire Employés, un écart favorable de 105 110 \$ est dû à plusieurs facteurs soit : leur contrat de travail qui n'a pas été signé, leur rétroactivité qui par le fait même n'a pas encore été versée et le salaire de trois employés payé par l'assurance-salaire. Les charges sociales sont également en écart favorable de 11 449 \$ pour les mêmes raisons. Il y a deux autres écarts favorables soit de 13 555 \$ dans les déplacements de l'exécutif et de 7 584 \$ pour ceux des directeurs. Dans les frais du personnel, le seul endroit où il y a eu un écart défavorable est au niveau du régime de retraite employeur CD et il est dû à une facture de Retraite Québec pour des erreurs faites entre les années 1998 à 2012. Ainsi, la réalisation face au budget projeté a fini en surplus de 225 100 \$, mais aussi avec une diminution de près de cent-mille dollars par rapport à l'année dernière.

Frais d'opération

Nos dépenses d'opération affichent un écart favorable de 79 436 \$. Ici encore, des efforts ont été faits depuis l'année dernière, soit 77 217 \$ de moins. Ce qui nous a aidé, ce sont les frais de négociations qui sont terminées, les frais légaux diminués de cent-mille dollars et les frais d'arbitrage, car il y en a eu moins qu'en 2017. Ce qui nous fait mal est en lien avec le coût du Congrès et de la formation syndicale ainsi que le CRDP soit 5 jours de Congrès au lieu de 3; cela représente plus de cent-trente-mille dollars en comparaison à 2017. Par rapport aux prévisions budgétaires, il y a un écart favorable de 93 493 \$ pour le Congrès et la formation syndicale, car la SQ nous a remboursé une journée de plus pour les délégués dû au G7 et à l'absence d'un certain nombre de délégués pour ce même G7. L'autre poste favorable significatif est l'arbitrage soit 61 912 \$ dû au fait qu'il y a eu très peu d'arbitrages, car il y a eu plus de règlements entre la SQ et nous. Pour les comités et sous-comités, l'écart défavorable est de 30 736 \$. Pour les Conseil de directions, l'écart est également défavorable de 20 523 \$, car le CD de mars a été prolongé d'une journée et le CD de décembre de 2 journées pour des formations. Finalement, les frais actuariels et de consultation ont aussi un écart défavorable de 31 925 \$. En bref, il y a eu une amélioration de la situation par rapport à l'année dernière pour les frais d'opération.

Frais d'administration

Nos dépenses d'administration ont connu un écart favorable de 31 618 \$, mais encore une diminution par rapport à l'année dernière de 7 569 \$. Rappelez-vous de l'effort de l'année précédente qui avait diminué les frais d'administration de 356 049 \$. Ainsi, le poste budgétaire Papeterie et impression a coûté 19 161 \$ de plus que prévu, mais normalement vingt-trois-mille dollars pour le livre du Congrès auraient dû apparaître dans le poste budgétaire du Congrès. Nous avons aussi un écart défavorable de 33 163 \$ au poste budgétaire informatique, mais cela est dû à la nouvelle plateforme *Wordpress* qui vous sera présentée lors du Congrès. Les autres postes budgétaires ne sont pas significatifs. Bref, un bel exercice stable dans les frais d'administration.

Frais d'activités

Dans cette catégorie, il s'agit de la seule qui a un écart global défavorable de 15 488 \$, mais les prévisions budgétaires sont parfaites car, en réalité, le poste Gala des Prix Policiers qui est défavorable de 17 333 \$ est en réalité en équilibre. Les Prix Policiers doivent un peu plus de quinze-mille dollars à notre fonds d'administration ce qui fait en sorte que le poste budgétaire est respecté ainsi qu'au global pour les frais d'activité. En conclusion, un bel exercice financier pour notre Association, il faut maintenant garder le cap et s'adapter aux défis suite à notre Congrès et à la ***RÉFLEXION SUR LES ENJEUX À VENIR.***

Fonds d'assurance-maladie

En 2018, nos revenus totaux de cotisations annuelles incluant les revenus d'intérêts se situent à 26 437 054 \$. Nos déboursés d'opérations s'élèvent à 25 527 037 \$. Il en résulte un surplus de 910 018 \$. À cela, il faut retrancher 324 075 \$ qui est le montant de 3 % chargé aux retraités pour les frais d'administration du régime d'assurance maladie et dentaire, pour un grand total favorable de 586 000 \$, et ce avant le virement au fonds d'immobilisation et la variation de la plus-value des actifs financiers pour la vente.

Les réclamations d'assurance maladie et dentaire ont connu une augmentation des coûts de 1 % pour chacune des garanties comparativement à une inflation prévue respectivement de 5,1 % et de 4,4 %. Les frais d'opération, excluant l'amortissement SEGIC, ont connu une augmentation d'environ 22 370 \$, soit 1 %.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du fonds d'assurance-maladie pour 2018 :

Solde du surplus au 1^{er} janvier 2018	363 300 \$
Surplus d'expérience de l'année 2018 après capitalisation de la réserve de contingence	586 000 \$
Variation plus-moins value	(51 600 \$)
Virement au fonds d'immobilisation	0 \$
Solde du surplus au 31 décembre 2018	897 700 \$

Résultats d'expérience de 2018

Les résultats d'expérience du Régime d'assurance-maladie de l'APPQ pour l'année 2018 (pour déterminer la tarification des cotisations 2019) ont produit un surplus de 732 400 \$. Ces résultats diffèrent des résultats de l'état financier et ils sont répartis comme suit :

	Soins hospitaliers et médicaux	Soins dentaires	Total
Produits			
Cotisations d'assurance	21 078 000 \$	4 957 700 \$	26 035 700 \$
Cotisations pour frais d'administration	262 400 \$	61 700 \$	324 100 \$
Intérêts	62 600 \$	14 700 \$	77 300 \$
	21 403 000 \$	5 034 100 \$	26 437 100 \$
Charges			
Réclamations payées	19 204 500 \$	4 432 600 \$	23 637 100 \$
Variation de la réserve actuarielle ⁽¹⁾	83 300 \$	9 300 \$	92 600 \$
Taxe sur les primes	647 500 \$	152 300 \$	799 800 \$
Virement de fonds	262 400 \$	61 700 \$	324 100 \$
Autres frais	691 500 \$	159 600 \$	851 100 \$
	20 889 200 \$	4 815 500 \$	25 704 700 \$
Surplus (déficit)			
en \$	513 800 \$	218 600 \$	732 400 \$
en % des cotisations d'assurance	2,4 %	4,4 %	2,8 %

Modification à la tarification au 1^{er} juillet 2019

	Soins hospitaliers et médicaux	Soins dentaires
Inflation 2018 à 2019	3,9 %	1,6 %
Six mois additionnels d'inflation pour garantir les taux jusqu'au 1 ^{er} juillet 2020	2,0 %	0,8 %
Ajustement d'expérience 2018	-4,4 %	-2,4 %
Ajustement requis au 1 ^{er} juillet 2019	1,5 %	0,0 %

Étude de comparaison des renouvellements en l'an 2018 ^{(1) (2)}-

Moyennes historiques des 5, 3 et 1 dernière(s) année(s)

	Soins hospitaliers et médicaux			Soins dentaires		
	<u>5 ans</u>	<u>3 ans</u>	<u>1 an</u>	<u>5 ans</u>	<u>3 ans</u>	<u>1 an</u>
APPQ	3,6 %	5,1 %	1,5 %	2,9 %	4,0 %	0,0 %
Marché	5,0 %	5,6 %	5,1 %	1,9 %	3,1 %	2,0 %

Recommandations de changements aux règlements

1- Article 10 RÉCLAMATIONS

- Article 10.01 A)

Texte actuel :

Toute réclamation doit être produite au siège social de l'A.P.P.Q. dans une période n'excédant pas 90 jours, à compter de la date de l'achat ou du service rendu.

Nouveau texte :

Toute réclamation doit être produite au siège social de l'APPQ dans une période n'excédant pas 90 jours à compter de la date de l'achat ou du service rendu. Tout document supplémentaire relié à ladite réclamation doit être produit au siège social de l'APPQ dans les 365 jours à compter de la date de l'achat ou du service rendu.

2- Article 15 SOINS HOSPITALIERS ET MÉDICAUX

- Article 15.01

Texte actuel :

Le régime de soins hospitaliers et médicaux de l'A.P.P.Q. rembourse les frais admissibles décrits au sous-article 15.05 et encourus par les personnes assurées, selon le pourcentage de remboursement applicable décrit au sous-article 15.02, après application de la franchise annuelle applicable décrite au sous-article 15.03 et jusqu'à concurrence du maximum prévu au sous-article 15.04.

Nouveau texte :

Le régime de soins hospitaliers et médicaux de l'APPQ rembourse les frais admissibles décrits au sous-article 15.05 et encourus par les personnes assurées, selon le pourcentage de remboursement applicable décrit au sous-article 15.02,

après application de la franchise applicable décrite au sous-article 15.03 et jusqu'à concurrence du maximum prévu au sous-article 15.04.

– **Article 15.05 j)**

Texte actuel :

Services d'une infirmière, telle que défini à l'article 5; sur ordonnance médicale; jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 2 000 \$ par personne, par année civile;

Nouveau texte :

Le nouveau texte sera présenté au Congrès 2019.

– **Article 15.05 v)**

Texte actuel :

Thérapie fermée ou externe auprès d'un établissement approuvé par l'APPQ pour, entre autres, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 158 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 210 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 210 \$ par jour jusqu'à concurrence de 14 jours par thérapie. De plus, les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. Les maximums de remboursement seront indexés le 1^{er} juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

Nouveau texte :

Thérapie fermée ou externe auprès d'un établissement approuvé par l'APPQ pour, entre autres, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 161 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 214 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 214 \$ par jour jusqu'à concurrence de 14 jours par thérapie. De plus, les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. Les maximums de remboursement seront indexés le 1^{er} juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

Fonds d'assurance-vie de base

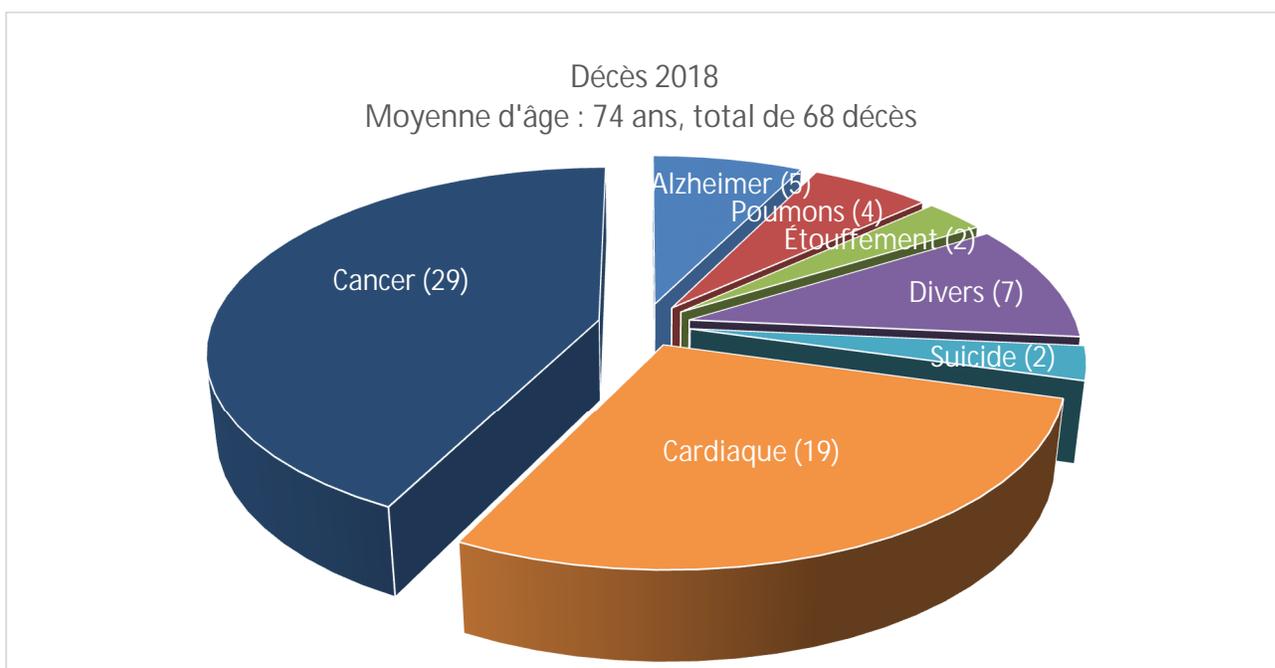
Les primes payées pour 2018 se répartissent de la façon suivante :

Assurance-vie des membres	Assurance-vie des personnes à charge	Total
1 947 914 \$	177 532 \$	2 125 446 \$

Le tableau qui suit présente la ventilation des 118 décès survenus en 2018, par type d'assurés :

Décès survenus		
	Montant d'assurance	Nombre de décès
Membres		
Actifs	332 000 \$	3
Retraités	1 103 500 \$	66
Personnes à charge		
Conjoints	296 000 \$	48
Enfants	3 000 \$	1
Total	1 734 500 \$	118

Le graphique suivant montre la ventilation des causes de décès :



Les résultats d'expérience de la protection d'assurance-vie de base pour 2018 montrent un surplus de 114 461 \$ qui a été calculé comme suit :

	Primes	2 125 446 \$
Moins	Sinistres imputés à l'expérience	1 737 727 \$
Moins	Coût de mise en commun	79 704 \$
Moins	Frais et taxes (incluant crédit d'intérêt)	193 554 \$
Total		114 461 \$

Les résultats ci-dessus sont calculés selon l'information reçue de iA Groupe financier (Industrielle Alliance). Une portion du surplus de la période est causée par la baisse du nombre de décès de participants actifs.

L'évolution du solde de l'assurance-vie de base durant l'année 2018 est réparti comme suit :

Solde au début de la période	(424 975 \$)
Intérêt	(14 032 \$)
Transfert du surplus 2018	114 461 \$
Dépôt le 4-7-2018 pour la modification aux retraités	224 067 \$
Recouvrement taxe sur prime	(10 896 \$)
Virement à taxe de vente	(18 501 \$)
Solde à la fin de la période	(129 876 \$)

Tarification au 1^{er} juillet 2019

Montant d'assurance-vie des membres actifs :

Le montant d'assurance-vie est de 118 000 \$ depuis le 1^{er} juillet 2018 et sera majoré à 121 000 \$ au 1^{er} juillet 2019.

Cotisation d'assurance-vie par paie :

Taux en vigueur :	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	Du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Montant assuré	118 000 \$	121 000 \$
Couverture individuelle	17,97 \$	18,43 \$
Couverture familiale	18,79 \$	19,36 \$

Fonds d'assurance-vie facultative et maladies redoutées

Tout comme en assurance-vie de base, cette protection est assurée chez iA Groupe financier (Industrielle Alliance) depuis le 1^{er} décembre 2015. Le montant total des primes payées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 1 369 857 \$ comparativement à 1 282 272 \$ en 2017, ce qui représente une augmentation de 6,8 %.

Le nombre de décès et le montant d'assurance-vie facultative des sinistres survenus au cours de cette période, ventilés par type d'assurés, se répartissent comme suit :

	Décès survenus	
	Montant d'assurance vie facultative	Nombre de décès
Membres		
Actifs	250 000 \$	1
Retraités	540 000 \$	10
Personnes à charge		
Conjoints	85 000 \$	3
Enfants	0 \$	0
Total	875 000 \$	14

Caisse de sécurité et de bien-être

Rendement de la CSBE (après déduction des frais)

Année	Valeur marchande <i>nette</i>
2016	6,80 %
2017	10,39 %
2018	-1,58 %
Rendement sur 3 ans	5,20 %
Rendement sur 5 ans	6,92 %
Rendement sur 10 ans	7,67 %

Rendement espéré de la Caisse selon la politique de placement : 7,0 %

Rendement prévu de 5,25 % selon la dernière évaluation actuarielle

Valeur marchande au 31 décembre 2018 : **78 117 800 \$**

L'évaluation de la Caisse et les bonifications suggérées seront présentées lors du Congrès.

Fonds humanitaire

Il y a eu 68 406 \$ de revenus pour des dons et des frais de 75 422 \$, ce qui fait en sorte que le Fonds a diminué de 7 016 \$, pour un solde à la fin de l'exercice de 32 495 \$.

Il est à noter que, compte tenu des bons résultats du fonds d'administration générale, l'arrêt du versement de 25 000 \$ des deux dernières années a été aboli; il sera donc budgété en 2019 comme auparavant. Il faut comprendre que si chacun des 5 000 membres donnait 1 \$ par paie pour un total de 26 \$ par année, le Fonds n'aurait jamais de difficultés avec une entrée minimum de 130 000 \$. Ce même raisonnement est aussi valable pour *La Vigile* !

Comité d'investissement

Vous avez sûrement constaté que les rendements pour l'année 2018, affichés au 31 décembre 2018, ont été négatifs, soit de -1,83 % pour le Fonds équilibré et de - 2,33 % pour le Fonds de croissance. Voici quelques informations qui répondront à certaines de vos questions.

Nous aimerions d'abord vous souligner que ces rendements négatifs sont basés sur des valeurs qui ont fortement baissé, particulièrement en décembre 2018, période lors de laquelle les calculs de rendement sont effectués. Dès le début de l'année 2019, les marchés se sont replacés et nos fonds ont récupéré en entier les baisses subies en décembre. À titre informatif, nos deux fonds combinés s'élevaient à 228,3 M\$ au 30 septembre 2018. Ils ont diminué à 219,0 M\$ au 31 décembre 2018, date des calculs de rendement. Puis, ils sont remontés à 231,9 M\$ au 20 février 2019. Donc, tout a été récupéré et même plus.

Notons également que les rendements nets de nos fonds pour les cinq dernières années (incluant 2018) ont été annuellement de 6,28 % pour le Fonds équilibré et de 6,88 % pour le Fonds de croissance.

Nous espérons que ces quelques informations sauront répondre à vos interrogations et soyez assurés que le Comité d'investissement composé du vice-président aux Finances, de deux directeurs régionaux, d'un avocat de conformité et d'un actuaire veillent à ce que les investissements de nos fonds soient solides et confiés à des gestionnaires qualifiés et compétents.



Chrystian Leclerc
Vice-président aux Finances



SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS POUR LE CONGRÈS DE 2019

Modification possible pour les examens de la vue	Impact estimé sur les taux maladie
Maximum de 35 à 60 \$ par période de 24 mois	Aucun

Modification possible pour les soins dentaires majeurs	Impact estimé sur les taux dentaires
Ajout des couronnes sur implant dentaire (implant exclus)	Aucun

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES DE L'APPQ

Rapport du comité des Finances de l'APPQ

Par : M. Stéphane Jetté, directeur du district Montérégie Est

Bonjour à tous,

Le comité de vérification des finances de l'APPQ est composé de deux personnes, soit :

- § Isabelle Bourassa, déléguée au Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé, district Mauricie Centre du Québec;
- § Stéphane Jetté, directeur du district Montérégie Est.

Nous nous sommes réunis entre mai 2018 et mars 2019 aux dates suivantes :

- Le 9 mai 2018;
- Le 28 août 2018;
- Le 27 novembre 2018;
- Le 15 mars 2019.

Ces quatre réunions se sont tenues au siège social de l'APPQ à Sainte-Julie. Les dépenses reliées aux différents postes budgétaires de l'APPQ ont fait l'objet d'une vérification aléatoire.

Voici la liste des éléments qui ont été vérifiés :

- Les comptes de dépenses des membres de l'Exécutif;
- Les comptes de dépenses des directeurs régionaux;
- Les frais d'avocats reliés à l'arbitrage;
- Les frais d'honoraires professionnels pour la comptabilité et l'actuariat;
- Les frais rattachés à l'exploitation du siège social et à son entretien;
- Les dépenses reliées à la voiture du président;



- Les frais relatifs aux négociations;
- Les frais de téléphonie cellulaire;
- La liste des chèques émis.

Les sommes allouées aux différents postes budgétaires ont été déboursées selon la politique de dépenses adoptée par le Congrès.

Pour chaque réunion, un rapport a été rédigé et soumis aux membres du Conseil de direction pour information et approbation.

Il nous est donc possible d'affirmer, à la suite de rigoureuses vérifications, que l'APPQ est administrée selon les règles établies et que les dépenses sont faites dans le respect des directives qui les régissent.

Nous remercions M. Chrystian Leclerc, vice-président aux Finances, ainsi que son adjointe, M^{me} Christine Lavoie, pour leur collaboration lors de ces exercices de vérification.

Par ailleurs, nous, Stéphane Jetté et Isabelle Bourassa, en tant que membres du comité, avons effectué une vérification méticuleuse des finances de l'APPQ.

Bon Congrès à tous!

Stéphane Jetté

Directeur du district Montérégie Est



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

PRODUITS

Cotisations et contributions

Cotisations actifs	5 276 300,00 \$	
Cotisations officiers	115 700,00 \$	
Subvention CNESST	10 000,00 \$	
Contribution 3 % des membres retraités	<u>325 000,00 \$</u>	
Total Cotisations et contributions		5 727 000,00 \$

Autres produits

Intérêts	60 000,00 \$	
Remb. frais administration assurance-vie facultative	25 000,00 \$	
Contribution à la formation	150 000,00 \$	
Revenu Efficom	150 000,00 \$	
Revenu - 1991, Léonard-De Vinci	<u>65 000,00 \$</u>	
Total Autres produits		<u>450 000,00 \$</u>

Total des revenus **6 177 000,00 \$**

TOTAL PRODUITS **6 177 000,00 \$**

CHARGES

Salaires

Salaires - Exécutif - APPQ	320 000,00 \$
Salaires - Exécutif - SQ	194 000,00 \$
R/R - C/D employeur	115 000,00 \$
Salaires - Directeurs - APPQ	380 000,00 \$
Salaires - Directeurs - SQ	<u>125 000,00 \$</u>

Sous-total Salaires

1 134 000,00 \$

Salaires Directeurs Comités/Sous-comités

Salaire Directeur CREF	2 000,00 \$
Salaire Directeur Tournée	0,00 \$
Salaire Directeur CNESST	2 000,00 \$
Salaire Directeur Placement et promotion	0,00 \$
Salaire Directeur Stratégie	0,00 \$
Salaire Directeur Élection délégué	0,00 \$
Salaire Directeur Prix Policiers	2 000,00 \$
Salaire Directeur Rénovation policière	0,00 \$
Salaire Directeur Politique de dépenses	4 000,00 \$
Salaire Directeur REER collectif	0,00 \$
Salaire Directeur Discipline et griefs	0,00 \$
Salaire Directeur Comité des Finances	0,00 \$
Salaire Directeur Représentant APPQ	2 000,00 \$
Salaire Directeur Restructuration	1 000,00 \$
Salaire Directeur Notation	0,00 \$
Salaire Directeur Formation syndicale Délégués	2 000,00 \$
Salaire Directeur Arbitrage	2 000,00 \$
Salaire Directeur Conseil de direction spécial	0,00 \$
Salaire Délégués Congrès	35 000,00 \$
Salaire Employés	1 346 000,00 \$

Service de paie Desjardins	2 500,00 \$	
Prime d'ancienneté employés	6 500,00 \$	
Heures supplémentaires	10 000,00 \$	
Salaire Directeur Comité Absentéisme	0,00 \$	
Salaire Directeur Fonds de soutien et de défense	0,00 \$	
Salaire Directeur Constitution	<u>1 000,00 \$</u>	
Sous-total Salaires Directeurs Comités/Sous-comités		<u>1 418 000,00 \$</u>
Avantages sociaux		
Assurance-vie	1 000,00 \$	
Assurance-maladie des employées	50 000,00 \$	
Assurance-salaire	25 000,00 \$	
Assurance-emploi	40 000,00 \$	
RRQ	90 000,00 \$	
RAMQ	70 000,00 \$	
CNESST	15 000,00 \$	
REER pour les cadres part employeur	70 000,00 \$	
Commission des normes du travail	0,00 \$	
Assurance dentaire des employées	7 000,00 \$	
Assurance-vie facultative	500,00 \$	
Taxe sur avantages sociaux	6 500,00 \$	
Fonds de pension des employées part employeur	65 500,00 \$	
Assurance dentaire part employé	0,00 \$	
Total Avantages sociaux		<u>440 500,00 \$</u>
Frais représentation Directeurs		
Frais représentation Région I	1 243,00 \$	
Frais représentation Région II	1 230,00 \$	
Frais représentation Région III	1 267,00 \$	
Frais représentation Région IV	1 464,00 \$	
Frais représentation Région V	1 546,00 \$	
Frais représentation Région VI	1 320,00 \$	

Frais représentation Région VII	1 468,00 \$
Frais représentation Région VIII	1 580,00 \$
Frais représentation Région IX	1 224,00 \$
Frais représentation Région X	1 329,00 \$
Frais représentation Région XI	1 200,00 \$
Frais représentation Région XII	1 574,00 \$
Frais représentation Région XIII	1 291,00 \$
Frais représentation Région XIV	1 470,00 \$
Sous-total Frais représentation Directeurs	<u>19 206,00 \$</u>
Frais déplacement Directeurs	
Frais déplacement Directeur Région I	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région II	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région III	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région IV	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région V	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région VI	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région VII	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région VIII	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région IX	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région X	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région XI	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région XII	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région XIII	750,00 \$
Frais déplacement Directeur Région XIV	750,00 \$
Sous-total Frais déplacement Directeurs	<u>10 500,00 \$</u>
Frais déplacement Exécutif	
Frais déplacement Président	7 500,00 \$
Frais déplacement v.-p. Discipline et déontologie	7 500,00 \$
Frais déplacement v.-p. Ressources humaines	7 500,00 \$
Frais déplacement v.-p. Finances	7 500,00 \$

Frais déplacement v.-p. Griefs et formation	7 500,00 \$	
Frais déplacement v.-p. SST et ressources matérielles	7 500,00 \$	
Sous-total Frais déplacement Exécutif		<u>45 000,00 \$</u>
Frais représentation Exécutif		
Frais représentation Président	8 000,00 \$	
Frais représentation v.-p. Discipline et déontologie	4 500,00 \$	
Frais représentation v.-p. Ressources humaines	3 000,00 \$	
Frais représentation v.-p. Finances	3 000,00 \$	
Frais représentation v.-p. Griefs et formation	3 000,00 \$	
Frais représentation v.-p. SST et ressources matérielles	3 000,00 \$	
Sous-total Frais représentation Exécutif		<u>24 500,00 \$</u>
Total Frais représentation/déplacement Directeurs/Exécutif		99 206,00 \$
Dépenses Comités/Sous-comités		
Frais déplacement et cotisation ACP	60 000,00 \$	
Frais déplacement Négociation CPC	20 000,00 \$	
Frais déplacement Colloques	2 500,00 \$	
Frais déplacement Équipement	2 000,00 \$	
Frais déplacement CNEST	25 000,00 \$	
Frais déplacement CREF	5 000,00 \$	
Frais déplacement Intégration	0,00 \$	
Frais déplacement Sous-comité des Griefs	20 000,00 \$	
Frais déplacement Placement et promotion	10 000,00 \$	
Frais déplacement Stratégie	0,00 \$	
Frais déplacement Déontologie - Conciliation	2 000,00 \$	
Frais déplacement Comité de Stationnement	0,00 \$	
Frais déplacement Formation et perfectionnement	2 000,00 \$	
Frais déplacement Carte policière	5 000,00 \$	
Frais déplacement Notation	2 000,00 \$	
Frais déplacement PAP	0,00 \$	
Frais déplacement Politique de dépenses	5 000,00 \$	

Frais déplacement Comité Investissement	0,00 \$	
Frais déplacement Arbitrage	10 000,00 \$	
Frais déplacement Constitution	2 000,00 \$	
Frais déplacement Discipline et Griefs	25 000,00 \$	
Frais déplacement Comité des Finances	4 000,00 \$	
Frais déplacement Jeunesse et condition féminine	2 000,00 \$	
Frais déplacement Directeur représentation APPQ	5 000,00 \$	
Frais déplacement Restructuration	2 000,00 \$	
Frais déplacement comité Recherche SST	0,00 \$	
Frais déplacement employés	5 000,00 \$	
Frais déplacement Comité Absentéisme	2 000,00 \$	
Frais déplacement Fonds de soutien et de défense	0,00 \$	
Frais déplacement Observateur entrevue	15 000,00 \$	
Frais déplacement Tournée régime de retraite	0,00 \$	
Frais Big Ten	10 000,00 \$	
Frais Barreau et Ordres professionnels	15 000,00 \$	
Total Dépenses Comités/Sous-comités		<u>257 500,00 \$</u>
Arbitrages		
Arbitrages	50 000,00 \$	
CNESST - Médecins	5 000,00 \$	
Auditions disciplinaires - Avocat	5 000,00 \$	
Total Arbitrages		<u>60 000,00 \$</u>
Opérations		
Loi sur le régime syndical	25 000,00 \$	
Frais - Radio-Canada	80 000,00 \$	
Dossier Val-d'Or (Commission d'enquête)	5 000,00 \$	
Honoraires professionnels/frais légaux	75 000,00 \$	
Les Conseillers Fiset et Associés	250 000,00 \$	
Frais légaux Gaggino	350 000,00 \$	

Règlement de litige (Cour d'appel)	0,00 \$	
Frais actuariels Négociation	0,00 \$	
Frais actuariels REER collectif	0,00 \$	
Frais actuariels APPQ et Régime de retraite	25 000,00 \$	
Revue <i>Au Devoir</i>	0,00 \$	
Congrès / Formation syndicale	400 000,00 \$	
Conseil de direction Exécutif et Directeurs	120 000,00 \$	
Conseil de direction spécial	0,00 \$	
Location de salle	2 000,00 \$	
Assemblée générale	0,00 \$	
Formation CNESST	10 000,00 \$	
Formation syndicale (autre qu'au Congrès)	50 000,00 \$	
Frais d'élection 2020	0,00 \$	
CRDP Colloque et Revue	70 000,00 \$	
Total Opérations		<u>1 462 000,00 \$</u>
Dépenses d'administration		
Déclaration annuelle personne morale	0,00 \$	
Poste, services de messagerie	25 000,00 \$	
Téléphones bureau et cellulaires	45 000,00 \$	
Papeterie et impressions	25 000,00 \$	
Location machines Xerox	20 000,00 \$	
Site Web	0,00 \$	
Fournitures de bureau	15 000,00 \$	
Fournitures de bureau - informatique	2 000,00 \$	
Abonnements	50 000,00 \$	
Frais bancaires	1 000,00 \$	
Assurance immeuble	15 000,00 \$	
Taxes Municipales et scolaires 1981	25 000,00 \$	
Frais de Copropriété immeuble assurances	30 000,00 \$	
Réserve provisionnelle immeuble assurances	5 000,00 \$	

Taxes municipale et scolaires 1991	15 000,00 \$	
Électricité et chauffage immeuble	35 000,00 \$	
Entretien et réparation immeuble	125 000,00 \$	
Conciergerie	5 000,00 \$	
Total Dépenses d'administration		<u>438 000,00 \$</u>
Assurances générales		
ACE INA	1 000,00 \$	
Assurance auto Exécutif	2 000,00 \$	
Assurance auto Directeurs	1 000,00 \$	
Système d'alarme	2 000,00 \$	
Entretien et réparation équipement	5 000,00 \$	
Banque temps - licences et garanties	45 000,00 \$	
Total Assurances générales		<u>56 000,00 \$</u>
Frais automobile		
Achat automobile	18 500,00 \$	
Entretien automobile	14 000,00 \$	
Assurance et immatriculation	1 700,00 \$	
Total Frais automobile		<u>34 200,00 \$</u>
Dépenses diverses		
Honoraires de vérification	50 000,00 \$	
Consultations et expertises	275 000,00 \$	
Total Dépenses diverses		<u>325 000,00 \$</u>
Formation et perfectionnement		
Formation Exécutif	3 000,00 \$	
Formation Directeurs	10 000,00 \$	
Formation employés	10 000,00 \$	
Total Formation et perfectionnement		<u>23 000,00 \$</u>

Autres		
Achat mobilier et équipement	5 000,00 \$	
Location système informatique	7 000,00 \$	
Achat de logiciels - équipement informatique	20 000,00 \$	
Allocation matériel informatique directeurs	7 000,00 \$	
Achat matériel roulant	0,00 \$	
Total Autres		<u>39 000,00 \$</u>
Activités sportives		
Commandites	2 000,00 \$	
Commandite de l'APRSQ	2 000,00 \$	
Golf SQ / DG	0,00 \$	
THPPQ (Maintenant IA partenaire)	0,00 \$	
Bal de l'Amicale	3 000,00 \$	
Tournoi de golf	1 000,00 \$	
Tournoi de golf - APPQ	5 000,00 \$	
Sport général	1 000,00 \$	
Total Activités sportives		<u>14 000,00 \$</u>
Activités sociales		
Activités sociales générales	20 000,00 \$	
Subvention Fonds humanitaire APPQ	25 000,00 \$	
Cours préretraite	1 000,00 \$	
Pavillon commémoratif	1 000,00 \$	
Gala Prix Policiers	10 000,00 \$	
Boutique APPQ	0,00 \$	
Total Activités sociales		<u>57 000,00 \$</u>
TOTAL CHARGES		5 857 406,00 \$
BÉNÉFICE NET		<u>319 594,00 \$</u>

Expérience financière pour l'année 2018

Régime d'assurance vie de base

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec (APPQ)**

22 mars 2019



Table des matières

Préambule	3
Résultats d'expérience	4
Surplus (Déficit).....	4
Primes	4
Sinistres engagés.....	5
Frais.....	6
Renouvellement.....	7
Primes – montant d'assurance	7
Tarification	7
Entente financière	7
Cotisation	8
Primes – cotisation	8
Conclusion et recommandations	9
Annexe I : Résultats de l'expérience – 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.....	10
Annexe II : Ventilation des sinistres engagés au cours de l'année 2018 et des dix années précédentes	11



Préambule

Les garanties d'assurance vie de base sont assurées par Industrielle Alliance depuis le 1^{er} décembre 2015. Les résultats qui sont présentés dans ce rapport couvrent les 12 mois de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Les résultats d'expérience montrent un surplus (déficit) de 114 461 \$.

De plus, suite au transfert de l'assurance vie chez l'Industrielle Alliance au 1^{er} décembre 2015, il avait été convenu de garantir les taux jusqu'au 30 juin 2019. Ainsi, le présent rapport présente également les conditions de renouvellement applicable au 1^{er} juillet 2019.



Résultats d'expérience

Surplus (Déficit)

Les résultats d'expérience de la protection vie de base pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été vérifiés selon les termes de l'entente financière avec Industrielle Alliance. Conformément aux termes de l'entente, pour cette période, un surplus (déficit) de 114 461 \$ a été calculé comme suit :

Primes		2 125 446 \$
Moins	Sinistres imputés à l'expérience	1 737 727 \$
Moins	Coût de mise en commun	79 704 \$
Moins	Frais et taxes (incluant crédit d'intérêt)	193 554 \$
Total		114 461 \$

Une portion du surplus courant de 2018 est due principalement à la baisse du nombre de décès de participants actifs. Le déficit cumulé au 31 décembre 2018 est évalué à 129 876 \$.

Le déficit cumulé au 31 décembre 2017 était évalué à 424 975 \$ et était composé de deux items :

- 1- déficit de 198 653 \$ attribuable à l'augmentation du volume de couverture pour certains retraités¹ au 1^{er} juillet 2016. Tel que convenu, la caisse a remboursé un montant de 224 067 \$ soit le déficit de 198 653 \$ augmenté des taxes sur primes et taxes de ventes, et
- 2- déficit du régime au 31 décembre 2017 évalué à 226 322 \$, qui a diminué du surplus de 114 461 \$ généré par le surplus de 2018.

Ainsi, après taxes sur primes et intérêts, le montant total du déficit cumulé se situe à 129 876 \$ au 31 décembre 2018. Il est à noter que l'entente financière prévoit également que le déficit reporté soit récupéré sur une période de 3 ans par une marge explicite dans les taux de renouvellement. Ainsi, une marge explicite de récupération de déficit de 1,8 % a été ajoutée à la tarification pour le renouvellement au 1^{er} juillet 2019.

Primes

Le montant total des primes payées par l'APPQ pour la période 2018 s'élève à 2 125 446 \$, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport aux primes de la période 2017. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de volume des actifs en juillet 2018.

Les primes payées entre le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se répartissent de la façon suivante :

Assurance vie des membres	Assurance vie des personnes à charge	Total
1 947 914 \$	177 532 \$	2 125 446 \$

¹ Afin de rembourser la part du déficit attribuable à l'augmentation du volume des retraités en date du 1^{er} juillet 2016, qui correspond à un montant de 119 000 \$ en 2017 et de 84 000 \$ en 2016, l'APPQ a remboursé à Industrielle Alliance un montant de 224 067 \$ incluant des taxes sur primes et taxes de vente le 4 juillet 2018.

Sinistres engagés

Dans la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, 118 décès sont survenus, dont trois parmi les membres actifs, pour un montant total de 1 734 500 \$. En comparant cette période à la période 2017, une augmentation de 11 décès est observée. Le montant des prestations de l'année 2018 a été inférieur de 18,4 % à celui de l'année 2017 (2 124 500 \$). Cette différence marquée s'explique par :

- La baisse du nombre de décès des membres actifs survenus en 2018 par rapport à 2017, soit 3 décès au lieu de 7, ce qui représente une réduction des réclamations de l'ordre de 417 000 \$ en tenant compte de l'augmentation du volume des actifs au 1^{er} juillet 2018 à 118 000 \$;
- Malgré la hausse du nombre de décès des membres retraités survenus en 2018 par rapport à 2017, soit 66 décès au lieu de 62, les réclamations ont diminué de 17 000 \$;
- Les réclamations des personnes à charge ont augmenté de 43 000 \$ par rapport à 2017 (49 décès en 2018 et 38 en 2017).

Le tableau qui suit présente la ventilation des 118 décès survenus entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, par type d'assurés :

	Montant d'assurance	Nombre de décès
Membres		
Actifs	332 000 \$	3
Retraités	1 103 500 \$	66
Personnes à charge		
Conjoints	296 000 \$	48
Enfants	3 000 \$	1
Total	1 734 500 \$	118

Conformément aux termes de l'entente financière, un mécanisme de mise en commun est établi afin de limiter les sinistres attribués à l'expérience du groupe à un niveau préétabli appelé indice de perte maximal. Ce niveau correspond à 100 % des primes annualisées. Les frais chargés en 2018 sont de 3,75 % des primes versées, soit 79 704 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le total des sinistres engagés durant la période 2018 n'a pas excédé l'indice de perte maximal.

Le tableau suivant montre l'expérience des frais de mise en commun pour les 26 dernières années, on observe que le mécanisme de mise en commun a été défavorable à l'APPQ. Les assureurs ont reçu 1 312 982 \$ de primes alors qu'APPQ a dû absorber des sinistres totalisant 964 981 \$. Toutefois, lors des 10 dernières années, le mécanisme de mise en commun a été favorable à l'APPQ, car les sinistres, se chiffrant à 643 743 \$, ont excédé les frais de mise en commun versés de 491 725 \$.



Le tableau suivant résume les frais de mise en commun versés et les sinistres payés durant les 26 dernières années.

	Frais de mise en commun	Sinistres en excédent de l'indice de perte (non imputés à l'expérience)
2018	79 704 \$	0 \$
2017	71 637 \$	97 723 \$
2016 ⁽¹⁾	80 136 \$	0 \$
2015 ⁽²⁾	41 130 \$	0 \$
2014	44 884 \$	0 \$
2013 ⁽³⁾	32 634 \$	0 \$
2012	20 053 \$	287 068 \$
2011	19 457 \$	0 \$
2010	40 899 \$	258 952 \$
2009	61 191 \$	0 \$
2008	59 529 \$	0 \$
2007	63 903 \$	0 \$
2006	69 513 \$	21 401 \$
2005	68 987 \$	0 \$
2004	68 175 \$	0 \$
2003	65 798 \$	0 \$
2002	58 550 \$	0 \$
2001	50 210 \$	0 \$
2000	45 607 \$	0 \$
1999	45 478 \$	0 \$
1998	34 187 \$	0 \$
1997	36 101 \$	0 \$
1996	39 250 \$	0 \$
1995	40 134 \$	0 \$
1994	38 910 \$	0 \$
1993	36 925 \$	299 837 \$
Total	1 312 982 \$	964 981 \$

(1) Estimé pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016.

(2) Estimé pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015.

(3) La Capitale était l'assureur en place pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 novembre 2015.

Frais

Les frais ont également été vérifiés selon l'entente financière.



Renouvellement

Primes – montant d'assurance

Le montant d'assurance vie avant la retraite est normalement révisé annuellement, le 1^{er} juillet de chaque année, pour le rendre égal à 150 % de la rémunération d'un agent de classe 1, après cinq ans de service.

Selon le contrat de travail, le montant d'assurance vie de base des membres actifs est de 118 000 \$ depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce montant sera majoré à 121 000 \$ au 1^{er} juillet 2019.

Pour les personnes à charge des membres actifs, les montants d'assurance vie demeurent à 8 000 \$ pour le conjoint et à 3 000 \$ pour chacun des enfants à charge.

Pour les retraités, les montants d'assurance vie varient selon la date de retraite et l'âge du retraité. Les montants d'assurance vie sont fixés par le règlement de la Caisse de Sécurité et Bien-Être (C.S.B.E.).

Tarification

Comme mentionné dans le préambule, Industrielle Alliance est devenue l'assureur en date du 1^{er} décembre 2015. Industrielle Alliance avait confirmé la tarification jusqu'au 30 juin 2019, incluant un ajustement suite à l'augmentation du volume de certains retraités aux 1^{er} juillet 2016. Ainsi, Industrielle Alliance nous a fourni le premier renouvellement depuis la mise en vigueur du régime.

Le tableau ci-dessous présente les taux mensuels actuels et ceux en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2022, soit pour une durée de 3 ans.

Taux en vigueur :	Du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	Du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022
Assurance vie de base des membres (/ 1000 \$)	0,217 \$	0,222 \$	0,252 \$
Assurance vie des personnes à charge (par famille)	1,73 \$	1,77 \$	2,01 \$

Entente financière

L'entente financière conclue avec Industrielle Alliance pour la période se terminant le 31 décembre 2018, incluent le frais tel qu'illustré dans le tableau suivant :

Frais	
Frais d'excédent de perte (en % des primes)	3,75 %
Autres frais administratifs (incluant frais de risque et profit) (estimé 2018 en % des primes)	3,49 %
Total	7,24 %



Cotisation

Primes – cotisation

Le 1^{er} janvier 1990, lors de la révision des régimes, la cotisation d'assurance vie des membres a été fixée à 0,33 \$/1 000 \$ par mois. Ce taux a depuis été reconfirmé par les résultats des évaluations actuarielles de la C.S.B.E. effectuées depuis cette date. Cette cotisation est suffisante pour couvrir les primes d'assurance vie de base de l'assureur et capitaliser la C.S.B.E.

Bien que le taux de cotisation de 0,33 \$/1 000 \$ par mois ne soit pas modifié, la cotisation du membre doit augmenter pour tenir compte de l'augmentation du volume d'assurance des membres actifs au 1^{er} juillet 2019 de 118 000 \$ à 121 000 \$.

La cotisation d'assurance vie par paie évoluera donc comme suit :

Taux en vigueur :	Jusqu'au 30 juin 2018	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	Du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Montant assuré	107 000 \$	118 000 \$	121 000 \$
Couverture individuelle	16,30 \$	17,97 \$	18,43 \$
Conversion familiale	17,10 \$	18,79 \$	19,36 \$

Au 1^{er} juillet 2019, la portion du coût pour les personnes à charge est passée de 0,82 \$ à 0,93 \$.

À compter du 1^{er} juillet 2019, la portion de la cotisation, par période de paie, pour l'assurance vie qui sera versée à la C.S.B.E sera comme suit :

	Jusqu'au 30 juin 2018	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	Du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Montant assuré	107 000 \$	118 000 \$	121 000 \$
Portion de la cotisation versée à la C.B.S.E.	5,58 \$	5,88 \$	4,36 \$



Conclusion et recommandations

Les rapports d'expérience soumis par Industrielle Alliance pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été vérifiés.

Les résultats d'expérience de la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été favorables et ont généré un surplus de 114 461 \$. Ainsi, le surplus vient diminuer le déficit cumulatif à 129 876 \$ au 31 décembre 2018.

Selon l'entente convenue avec l'assureur, les taux augmentent de 13,5 % au 1^{er} juillet 2019. Les taux seront garantis pour une période de 3 ans.

En considérant la hausse du volume d'assurance des membres actifs de 118 000 \$ à 121 000 \$, les cotisations d'assurance vie des membres par période de paie seront de :

- Membre sans personne à charge : 18,43 \$
- Membre avec personne à charge : 19,36 \$

Cette cotisation d'assurance vie est suffisante pour couvrir le coût du régime d'assurance vie de base et capitaliser la C.S.B.E. La portion de la cotisation par paie qui sera versée à la C.S.B.E. passera de 5,88 \$ à 4,36 \$.

Toutefois, des modifications afin d'augmenter les volumes d'assurance au 1^{er} juillet 2019, pour certaines catégories de retraités, sont présentement à l'étude et ne sont pas reflétées dans la tarification du présent rapport.

Le tout respectueusement soumis,

Stella-Ann Ménard

Stella-Ann Ménard, FSA, FICA
Fellow de la Society of Actuaries
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

PBI Conseillers en actuariat ltée
465, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2H1

Montréal, le 22 mars 2019



Annexe I : Résultats de l'expérience – 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Produits	
Primes	2 125 446 \$
Intérêts crédités (débités)	
Réserves	272 \$
Flux de trésorerie	(3 002 \$)
Sous-total	2 122 716 \$

Charges	
Prestations engagées	
Prestations	1 734 500 \$
Coût de mise en commun	79 704 \$
Crédit de mise en commun	0 \$
Transformations	0 \$
Variation de réserves	3 227 \$
Sous-total I	1 817 431 \$
Frais	
Administration générale	13 549 \$
Administration des sinistres	35 028 \$
Commissions	46 760 \$
Contributions pour éventualités et profit	25 505 \$
Contributions Assurés	0 \$
Taxe sur prime	69 982 \$
Sous-total II	190 824 \$
Sous-total (I + II)	2 008 255 \$
Surplus / (Déficit) courant	114 461 \$

Évolution du surplus (déficit)	
Solde au 1^{er} janvier 2018	(424 975 \$)
Intérêt	(14 032 \$)
Transfert du surplus 2018	114 461 \$
Dépôt le 4-7-2018 pour la modification aux retraités	224 067 \$
Recouvrement taxe sur prime	(10 896 \$)
Virement à taxe de vente	(18 501 \$)
Solde 31 décembre 2018	(129 876 \$)

Annexe II : Ventilation des sinistres engagés au cours de l'année 2018 et des dix années précédentes

Année	Membres				Personnes à charge				Total	
	Actifs		Retraités		Conjoints		Enfants			
2008	289 000 \$	3	645 000 \$	38	159 000 \$	28	6 000 \$	2	1 099 000 \$	71
2009	196 000 \$	2	654 500 \$	35	201 000 \$	32	3 000 \$	1	1 054 500 \$	70
2010	1 386 000 \$	14	603 000 \$	35	166 000 \$	26	9 000 \$	3	2 164 000 \$	78
2011	594 000 \$	6	590 000 \$	40	246 000 \$	39	3 000 \$	1	1 433 000 \$	86
2012	1 299 000 \$	13	738 500 \$	47	238 000 \$	38	3 000 \$	1	2 278 500 \$	99
2013	- \$	0	692 000 \$	46	150 000 \$	23	6 000 \$	2	848 000 \$	71
2014	842 000 \$	8	400 500 \$	34	224 000 \$	34	- \$	0	1 466 500 \$	76
2015	745 000 \$	7	613 000 \$	52	151 000 \$	29	3 000 \$	1	1 512 000 \$	89
2016	535 000 \$	5	875 500 \$	53	277 833 \$	39	- \$	0	1 688 333 \$	97
2017	749 000 \$	7	1 120 500 \$	62	255 000 \$	38	- \$	0	2 124 500 \$	107
Total	6 635 000 \$	65	6 932 500 \$	442	2 067 833 \$	326	33 000 \$	11	15 668 333 \$	844
2018	332 000 \$	3	1 103 500 \$	66	296 000 \$	48	3 000 \$	1	1 734 500 \$	118

Note : les chiffres en italique indiquent le nombre de décès.



Expérience financière pour l'année 2018

Régime d'assurance vie facultative et de maladies redoutées

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec (APPQ)**

21 mars 2019



Table des matières

Résultats d'expérience	3
Primes	3
Sinistres	3
Renouvellement de la tarification	4
Conclusion	5
Annexe I : Assurance vie facultative – Résultats cumulatifs d'expérience	6
Annexe II : Cotisations.....	8
Assurance vie facultative	8
Maladies redoutées	8
Annexe III : Exemples de calculs de cotisation	9
Assurance vie facultative	9
Maladies redoutées	9

Résultats d'expérience

Primes

Tout comme en assurance vie de base, cette protection est assurée chez Industrielle Alliance depuis le 1^{er} décembre 2015. Le montant total des primes payées pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'élève à 1 369 857 \$ comparativement à 1 282 272 \$ en 2017, ce qui représente une augmentation de 6,8 %.

Sinistres

Le montant des sinistres survenus en assurance vie facultative pour la période courante se chiffre à 875 000 \$ (14 décès) comparativement à 760 000 \$ (13 décès) pour la période 2017. Ceci représente une augmentation des réclamations de 15 %.

Le montant des sinistres survenus en assurance maladies redoutées pour cette période s'élève à 60 000 \$.

Le nombre de décès et le montant d'assurance vie facultative des sinistres survenus au cours de cette période, ventilés par type d'assurés, se répartissent comme suit :

	Montant d'assurance vie facultative	Nombre de décès
Membres		
• Actifs	250 000 \$	1
• Retraités	540 000 \$	10
Personnes à charge		
• Conjoints	85 000 \$	3
• Enfants	0 \$	0
Total	875 000 \$	14

Le ratio de perte en 2018 se chiffre à 63,9 % (72,6 % incluant les dépenses) comparativement à 59,3 % (67,4 % incluant les dépenses) en 2017 et comparativement à 71,7 % (81,5 % incluant les dépenses) pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016 (13 mois). Sur une base cumulative de dix ans, ce ratio se situe à 69,1 %, ce qui démontre une expérience favorable. Lorsque l'on ajuste les primes des années passées sur la base des taux courants, ce ratio augmente à 75,4 % (85,7 % incluant les dépenses). L'annexe I présente les résultats cumulatifs d'expérience en assurance vie facultative.

Renouvellement de la tarification

Les taux unitaires d'assurance vie facultative et d'assurance maladies redoutées sont garantis jusqu'au 30 juin 2023. La tarification actuelle est donc maintenue.

L'annexe II présente la tarification par tranche et par période de paie et à l'annexe III présente un exemple de calcul.



Conclusion

Pour les dix dernières années, les résultats d'expérience en assurance vie facultative ont été favorables. Lorsque l'on ajuste les primes des années passées sur la base des taux courants, ce ratio augmente à 75,4 % (85,7 % incluant les dépenses).

Les taux sont garantis jusqu'en juin 2023.

Le tout respectueusement soumis,

Stella-Ann Ménard

Stella-Ann Ménard, FSA, FICA

Fellow de la Society of Actuaries

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

PBI Conseillers en actuariat Itée

465, rue McGill, bureau 200

Montréal (Québec) H2Y 2H1

Montréal, le 21 mars 2019

Annexe I : Assurance vie facultative – Résultats cumulatifs d'expérience

Année	Primes versées	Sinistres survenus	Ratio de perte
2018	1 369 857 \$	875 000 \$	63,9 %
2017	1 282 272 \$	760 000 \$	59,3 %
12-2015 à 12-2016 (13 mois)	1 290 978 \$	925 000 \$	71,7 %
01-2015 à 11-2015 (11 mois)	1 004 971 \$	545 000 \$	54,2 %
2014	1 056 544 \$	810 000 \$	76,7 %
2013	1 086 092 \$	515 000 \$	47,4 %
2012	1 092 345 \$	1 094 000 \$	100,2 %
2011	1 023 384 \$	989 000 \$	96,6 %
2010	951 769 \$	784 000 \$	82,4 %
2009	885 541 \$	336 000 \$	37,9 %
2008	839 047 \$	369 000 \$	44,0 %
2007	886 951 \$	1 251 000 \$	141,0 %
Cummulatif 2009-2018	11 043 753 \$	7 633 000 \$	69,1 %
Ratio de pertes ajustés au taux courant			75,4 %
Ratio de perte ajusté pour dépenses			85,7 %

Année	Primes versées	Sinistres survenus
2017 (12 mois)	1 282 272 \$	760 000 \$
2016 (13 mois)	1 290 978 \$	925 000 \$
2015 (11 mois)	1 004 971 \$	545 000 \$
2014	1 056 544 \$	810 000 \$
2013	1 086 092 \$	515 000 \$
2012	1 092 345 \$	1 094 000 \$
2011	1 023 384 \$	989 000 \$
2010	951 769 \$	784 000 \$
2009	885 541 \$	336 000 \$
2008	839 047 \$	369 000 \$

2007	886 951 \$	1 251 000 \$
2006	893 370 \$	516 000 \$
Cummulatif 2008-2017	10 512 943 \$	7 127 000 \$
Ratio de pertes ajustés au taux courant		
Ratio de perte ajusté pour dépenses		

Annexe II : Cotisations

Assurance vie facultative

Cotisation par tranche de 5 000 \$ par paie

Tarifification depuis le 1^{er} juillet 2015*

Âge	Fumeur		Non-Fumeur	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Moins de 35 ans	0,095 \$	0,158 \$	0,041 \$	0,081 \$
35 - 39	0,163 \$	0,197 \$	0,073 \$	0,101 \$
40 - 44	0,254 \$	0,296 \$	0,120 \$	0,150 \$
45 - 49	0,366 \$	0,492 \$	0,179 \$	0,250 \$
50 - 54	0,638 \$	0,827 \$	0,315 \$	0,418 \$
55 - 59	1,001 \$	1,379 \$	0,496 \$	0,699 \$
60 - 64	1,680 \$	2,364 \$	0,843 \$	1,196 \$
65 - 69	2,383 \$	3,447 \$	1,198 \$	1,745 \$
70 - 74	4,005 \$	5,523 \$	2,012 \$	2,796 \$

La cotisation pour les enfants est de 0,0314 \$ par paie, par tranche de 1 000 \$.

* Tarifification garantie jusqu'au 30 juin 2023.

Maladies redoutées

Cotisation par tranche de 5 000 \$ par paie.

Tarifification depuis 1^{er} juillet 2015*

Âge	Fumeur		Non-Fumeur	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Moins de 30 ans	0,259 \$	0,242 \$	0,222 \$	0,199 \$
30 - 34	0,473 \$	0,372 \$	0,349 \$	0,259 \$
35 - 39	0,699 \$	0,570 \$	0,432 \$	0,319 \$
40 - 44	1,207 \$	1,119 \$	0,598 \$	0,487 \$
45 - 49	1,985 \$	2,169 \$	0,831 \$	0,815 \$
50 - 54	3,002 \$	3,639 \$	1,126 \$	1,253 \$
55 - 59	4,138 \$	5,845 \$	1,452 \$	1,941 \$
60 - 64	6,501 \$	9,235 \$	2,303 \$	3,102 \$

* Tarifification garantie jusqu'au 30 juin 2023.



Annexe III : Exemples de calculs de cotisation

Assurance vie facultative

	Montant d'assurance	Âge	Sexe	Habitude de tabagisme
Membres	100 000 \$	40 ans	Homme	Fumeur
Conjoint	50 000 \$	38 ans	Femme	Non-fumeur
Enfants	6 000 \$	-	-	-

	Cotisation par paie
Pour le membre	$20 * 0,2955 \$ = 5,91 \$$
Pour son conjoint	$10 * 0,0729 \$ = 0,73 \$$
Pour les enfants à charge	$6 * 0,0314 \$ = 0,19 \$$
Total	6,83 \$

Maladies redoutées

	Montant d'assurance	Âge	Sexe	Habitude de tabagisme
Membres	25 000 \$	32 ans	Femme	Non-fumeur
Conjoint	10 000 \$	34 ans	Homme	Non-fumeur

	Cotisation par paie
Pour le membre	$5 * 0,3485 \$ = 1,74 \$$
Pour son conjoint	$2 * 0,2585 \$ = 0,52 \$$
Total	2,26 \$

Expérience financière pour l'année 2018

Régime d'assurance maladie

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec (APPQ)**

21 mars 2019

Table des matières

Sommaire	3
Résultats d'expérience	4
Réserve actuarielle.....	6
Réserve pour sinistres engagés, mais non rapportés	6
Réserve pour la garantie de taux	6
Prévisions pour l'année 2019	7
Tarifcation et cotisation d'assurance	8
Options de modifications au régime.....	9
Conclusion et recommandations	11
Annexe II : Distribution des réclamations	13
Annexe III : Distribution des réclamations	15
Annexe IV : Taux de cotisation par période de paie pour les membres actifs	17
Annexe V : Taux mensuels de cotisation pour les membres retraités et les conjoints des membres décédés	18
Annexe VI : Surprimes mensuelles pour les membres retraités et les conjoints des membres décédés qui se désistent du régime public d'assurance médicaments du Québec	19

Sommaire

Les résultats d'expérience du régime flexible d'assurance maladie (soins hospitaliers et médicaux, et soins dentaires) de l'APPQ ont généré en 2018 un surplus de 732 400 \$.

Dans les sections qui suivent, les explications des résultats d'expérience, une analyse de la réserve actuarielle, les prévisions pour l'année 2019, la stratégie de tarification et les actions recommandées seront présentées.



Les résultats d'expérience du régime flexible d'assurance maladie de l'APPQ pour l'année 2018 ont produit un surplus (déficit) de 732 400 \$, soit environ 2,8 % des cotisations d'assurance. Selon les données reçues de l'APPQ sur la participation des membres du régime, les résultats d'expérience par protection (un surplus de 2,4 % en soins hospitaliers et médicaux et un surplus de 4,4 % en soins dentaires) ont été répartis comme suit :

	Soins hospitaliers et médicaux	Soins dentaires	Total
Produits			
Cotisations d'assurance	21 078 000 \$	4 957 700 \$	26 035 700 \$
Cotisations pour frais d'administration	262 400 \$	61 700 \$	324 100 \$
Intérêts	62 600 \$	14 700 \$	77 300 \$
	21 403 000 \$	5 034 100 \$	26 437 100 \$
Charges			
Réclamations payées	19 204 500 \$	4 432 600 \$	23 637 100 \$
Variation de la réserve actuarielle ⁽¹⁾	83 300 \$	9 300 \$	92 600 \$
Taxe sur les primes	647 500 \$	152 300 \$	799 800 \$
Virement de fonds	262 400 \$	61 700 \$	324 100 \$
Autres frais	691 500 \$	159 600 \$	851 100 \$
	20 889 200 \$	4 815 500 \$	25 704 700 \$
Surplus (déficit)			
en \$	513 800 \$	218 600 \$	732 400 \$
en % des cotisations d'assurance	2,4 %	4,4 %	2,8 %

(1) Voir la section intitulée « Réserve Actuarielle » pour plus de détails.

L'annexe I présente une comparaison des résultats financiers de 2018 avec ceux de 2017 ainsi que le solde du surplus en résultant.

Les frais incluent principalement les frais actuariels, les frais postaux, les frais versés à la société qui fait le transport électronique des réclamations de médicaments et les frais de support du système informatique.

Le surplus correspond à l'excédent des produits (cotisations d'assurance, frais d'administration et intérêts crédités) sur les charges (réclamations payées, variation de la réserve actuarielle, taxes sur les primes et frais).

Le rapport de l'an passé prévoyait un surplus d'expérience de 456 400 \$ alors qu'un surplus de 732 400 \$ a été réalisé au cours de cette année, soit un écart favorable de 276 000 \$ ou de 1,1 % des cotisations d'assurance.

L'annexe II montre la distribution des réclamations payées en 2018 par type de frais. L'annexe III présente la distribution des réclamations de cette année comparée à celle de 2017.

Le niveau requis de réserve de contingence de 15 % des cotisations annualisées de décembre de l'année est maintenu au 31 décembre 2018. L'augmentation est due à la majoration des cotisations au 1^{er} juillet 2018.

Réserve de contingence	2018	2017	Écart
Soins hospitaliers et médicaux	3 267 700 \$	3 137 000 \$	130 700 \$
Soins dentaires	756 500 \$	740 800 \$	15 700 \$
Total	4 024 200 \$	3 877 800 \$	146 400 \$

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du fonds d'assurance maladie :

Solde du surplus au 1^{er} janvier 2018	363 300 \$
Surplus d'expérience de l'année 2018 après capitalisation de la réserve de contingence	586 000 \$
Variation plus-moins value	(51 600 \$)
Virement au fonds d'immobilisation	0 \$
Solde du surplus au 31 décembre 2018	897 700 \$

Par conséquent, le nouveau solde cumulatif au 31 décembre 2018 est de 897 700 \$ et demeure dans le fonds d'assurance maladie.

Réserve actuarielle

La réserve actuarielle se compose des deux éléments suivants :

Réserve pour sinistres engagés, mais non rapportés

La réserve pour sinistres engagés non rapportés tient compte des facteurs suivants :

- Le nombre de jours de délai dans le traitement des réclamations à la fin de 2018 par rapport aux années précédentes;
- L'expérience récente des réclamations payées au cours d'une année, mais engagées au cours de l'année précédente;
- L'augmentation de la population assurée au cours de l'année 2018.

Pour les soins hospitaliers et médicaux et les soins dentaires, le facteur est demeuré à 7,5 % des cotisations d'assurance annualisées de décembre 2018.

Réserve pour la garantie de taux

La réserve actuarielle doit être maintenue afin de pouvoir garantir les taux de cotisation jusqu'au 1^{er} juillet (date à laquelle la tarification est révisée) suivant la fin de l'année financière. Le niveau a été maintenu à 1,5 % des cotisations d'assurance annualisées pour les soins hospitaliers et médicaux, et à 0,5 % pour les soins dentaires.

	2018	2017	Écart
Soins hospitaliers et médicaux			
• Réserve ENR	1 633 700 \$	1 568 500 \$	65 200 \$
• Réserve actuarielle pour garantir les taux	316 200 \$	298 200 \$	18 000 \$
Soins dentaires			
• Réserve ENR	378 300 \$	370 400 \$	7 900 \$
• Réserve actuarielle pour garantir les taux	24 800 \$	23 300 \$	1 500 \$
Total réserve ENR	2 012 000 \$	1 938 900 \$	73 100 \$
Total réserve actuarielle pour garantir les taux	341 000 \$	321 500 \$	19 500 \$
Grand total	2 353 000 \$	2 260 400 \$	92 600 \$

Prévisions pour l'année 2019

Aux fins des prévisions, il est assumé que la population assurée en date de janvier 2019 reste constante tout au long de l'année.

Dans la rubrique des revenus, des cotisations de 27 804 100 \$ pour l'année 2019 sont prévues, soit 22 747 100 \$ pour les soins hospitaliers et médicaux, et 5 057 000 \$ pour les soins dentaires. Ces revenus excluent la cotisation de 3 % des retraités pour couvrir les frais d'administration. Un montant estimé de 82 600 \$ s'ajoute également pour les revenus d'intérêt. De plus, suite à la résolution du congrès du 1^{er} juin 2018, les cotisations pour les soins hospitaliers et médicaux tiennent compte également de la hausse prévue au 1^{er} janvier 2019 des maximums de remboursement par visite et du maximum de remboursement total pour certains professionnels de la santé.

1. Soins hospitaliers et médicaux : 3,9 %;
2. Soins dentaires : 1,6 %.

Selon les projections, les réclamations encourues de 2019 devraient atteindre 25 382 700 \$.

Les frais imputés au fonds incluent :

1. Une taxe sur les primes égale à 3,0 % des cotisations, soit 834 100 \$;
2. Les autres frais (transport électronique des réclamations de médicaments et de soins dentaires, de même que les frais pour l'entretien du réseau informatique et les frais de consultation d'expertise, amortissement des droits d'utilisation de Segic), soit 881 000 \$.

Ainsi, considérant les prévisions selon le niveau augmenté des taux de cotisation, un surplus d'expérience de 788 900 \$ en 2019 est prévu. Le surplus pourra améliorer la position de surplus dans le régime.

	2019
Produits	
Cotisations soins hospitaliers et médicaux	22 747 100 \$
Cotisations soins dentaires	5 057 000 \$
Intérêts	82 600 \$
	27 886 700 \$
Charges	
Réclamations encourues soins hospitaliers et médicaux	20 847 900 \$
Réclamations encourues soins dentaires	4 534 800 \$
Taxe sur les primes	834 100 \$
Autres frais	881 000 \$
	27 097 800 \$
Surplus (déficit)	788 900 \$

Note : Les cotisations d'assurance excluent la cotisation de 3 % des retraités pour les frais d'administration.

Tarification et cotisation d'assurance

Les objectifs sont d'établir un niveau de cotisation pour répondre aux engagements du régime pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et de maintenir la réserve de contingence à un niveau correspondant à 15,0 % de la cotisation annualisée du mois de décembre 2019.

Le tableau suivant montre les diverses augmentations proposées au 1^{er} juillet 2019 pour les taux de cotisation pour les soins hospitaliers et médicaux, et les soins dentaires :

	Soins hospitaliers et médicaux	Soins dentaires
Inflation 2018 à 2 019	3,9 %	1,6 %
Six mois additionnels d'inflation pour garantir les taux jusqu'au 1 ^{er} juillet 2020	2,0 %	0,8 %
Ajustement d'expérience 2018	-4,4 %	-2,4 %
Ajustement requis au 1^{er} juillet 2019	1,5 %	0,0 %

Dans l'établissement des taux, les facteurs suivants ont été considérés :

1. Inflation anticipée de (12 mois + 6 mois afin de garantir les taux jusqu'au 1^{er} juillet 2020);
2. Des résultats d'expérience de l'année 2018, incluant le surplus (déficit) de la période précédente.

Options de modifications au régime

Lors de la rencontre du Conseil de direction le 21 mars dernier, il a été convenu que les améliorations suivantes devraient être présentées lors du Congrès des délégués de 2019 :

1. Article 10 RÉCLAMATIONS

- Article 10,01 A)

Texte actuel :

Toute réclamation doit être produite au siège social de l'A.P.P.Q. dans une période n'excédant pas 90 jours, à compter de la date de l'achat ou du service rendu.

Nouveau texte :

Toute réclamation doit être produite au siège social de l'A.P.P.Q. dans une période n'excédant pas 90 jours, à compter de la date de l'achat ou du service rendu. Tout document supplémentaire relié à ladite réclamation doit être produit au siège social de l'A.P.P.Q. dans les 365 jours à compter de la date de l'achat ou du service rendu.

2. Article 15 SOINS HOSPITALIERS ET MÉDICAUX

- Article 15.01

Texte actuel :

Le régime de soins hospitaliers et médicaux de l'A.P.P.Q. rembourse les frais admissibles décrits au sous-article 15.05 et encourus par les personnes assurées, selon le pourcentage de remboursement applicable décrit au sous-article 15.02, après application de la franchise annuelle applicable décrite au sous-article 15.03 et jusqu'à concurrence du maximum prévu au sous-article 15.04.

Nouveau texte :

Le régime de soins hospitaliers et médicaux de l'A.P.P.Q. rembourse les frais admissibles décrits au sous-article 15.05 et encourus par les personnes assurées, selon le pourcentage de remboursement applicable décrit au sous-article 15.02, après application de la franchise applicable décrite au sous-article 15.03 et jusqu'à concurrence du maximum prévu au sous-article 15.04.

-
- Article 15.05 v)

Texte actuel :

Thérapie fermée ou externe auprès d'un établissement approuvé par l'A.P.P.Q. pour, entre autres, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 158 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 210 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 210 \$ par jour jusqu'à concurrence de 14 jours par thérapie. De plus les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. Les maximums de remboursement seront indexés le 1^{er} juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

Nouveau texte :

Thérapie fermée ou externe auprès d'un établissement approuvé par l'A.P.P.Q. pour, entre autres, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 161 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 214 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 214 \$ par jour jusqu'à concurrence de 14 jours par thérapie. De plus les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. Les maximums de remboursement seront indexés le 1^{er} juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

Conclusion et recommandations

Les résultats financiers de l'année 2018 ont été favorables et présentent un surplus d'exploitation de 732 400 \$ qui se répartit comme suit :

Surplus (Déficit)	en \$	en % des cotisations d'assurance
Soins hospitaliers et médicaux	513 800 \$	2,4 %
Soins dentaires	218 600 \$	4,4 %
Total	732 400 \$	2,8 %

Le solde du fonds d'assurance maladie s'élève à 897 700 \$ au 31 décembre 2018.

Afin de maintenir la stratégie de tarification de l'APPQ, les taux de cotisation proposés pour les protections seront augmentés de 1,5 % pour les soins hospitaliers et médicaux et maintenus pour les soins dentaires.

L'annexe IV présente, pour les membres actifs, les taux de cotisation par période de paie pour chacune des options, alors que l'annexe V présente les taux mensuels de cotisation pour les membres retraités et les conjoints de membres décédés. Finalement, l'annexe VI présente les surprimes mensuelles pour les membres retraités qui se désistent du régime public d'assurance médicaments du Québec.

Le tout respectueusement soumis,

Stella-Ann Ménard

Stella-Ann Ménard, FSA, FICA
Fellow de la Society of Actuaries
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

PBI Conseillers en actuariat ltée
465, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2H1

Montréal, le 21 mars 2019

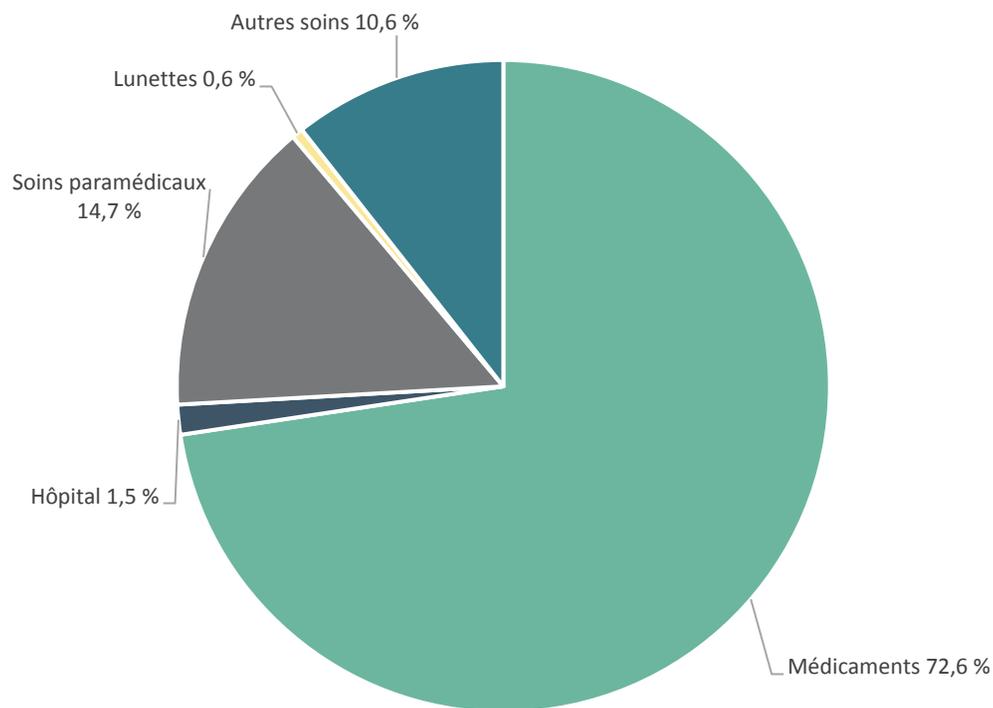
Annexe I : Comparaison des résultats financiers

Années 2018/2017

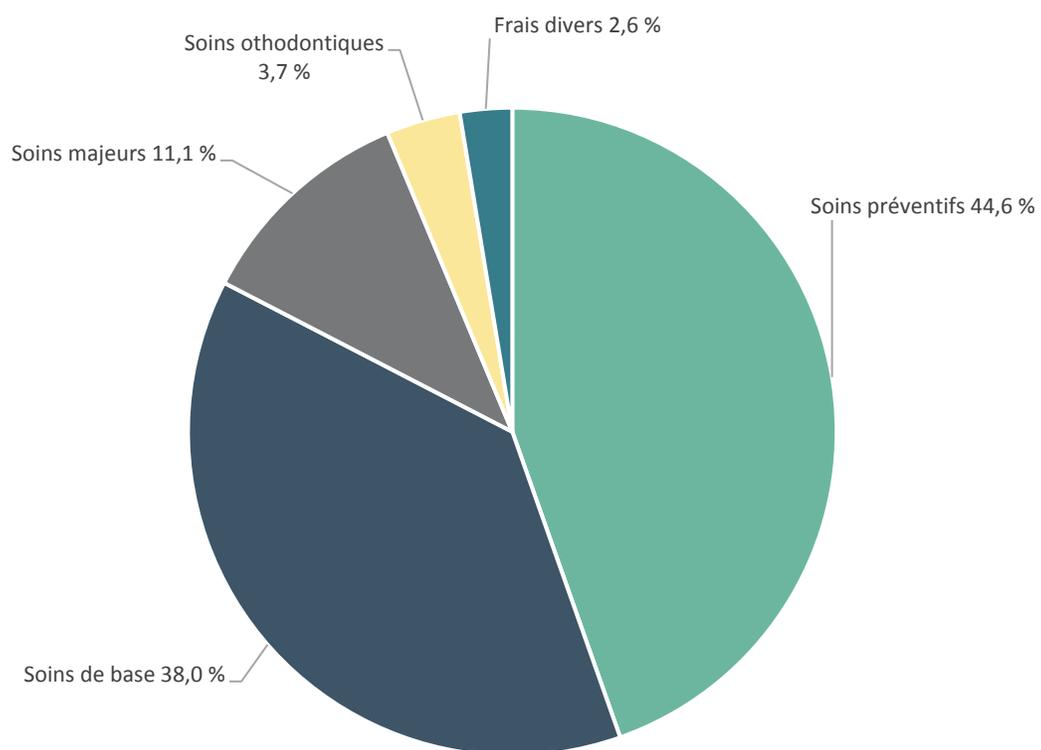
	2018	2017
1- Produits		
Cotisations soins hospitaliers et médicaux	21 078 000 \$	19 878 700 \$
Cotisations soins dentaires	4 957 700 \$	4 669 800 \$
Cotisations pour frais d'administration	324 100 \$	302 700 \$
Intérêts	77 300 \$	42 900 \$
	26 437 100 \$	24 894 100 \$
2- Charges		
Réclamations soins hospitaliers et médicaux	19 204 500 \$	19 071 700 \$
Réclamations soins dentaires	4 432 600 \$	4 390 300 \$
Variation de la réserve	92 600 \$	49 100 \$
Taxe sur les primes	799 800 \$	699 700 \$
Autres frais	851 100 \$	827 500 \$
	25 380 600 \$	25 038 300 \$
3- Résultat net (1 - 2)	1 056 500 \$	(144 200 \$)
4- Virements interfonds de la cotisation pour frais d'administration	(324 100 \$)	(302 700 \$)
5- Sous-total (3 + 4)	732 400 \$	(446 900 \$)
6- Solde du surplus au début de l'année	363 300 \$	1 076 100 \$
7- Diminution (augmentation) de la réserve de contingence	(146 400 \$)	(311 300 \$)
8- Variation plus-moins valeur	(51 600 \$)	48 300 \$
9- Virement au fonds d'immobilisation	0 \$	(2 900 \$)
10- Solde du surplus à la fin de l'année (somme de 5 à 10)	897 700 \$	363 300 \$

Annexe II : Distribution des réclamations

Soins hospitaliers et médicaux 2018



Soins dentaires 2018



Annexe III : Distribution des réclamations

Soins hospitaliers et médicaux

	2018	2017
Médicaments	72,6 %	72,5 %
• Ordonnance	10,4 %	9,9 %
• RAMQ	61,3 %	61,9 %
• Autres	1,0 %	0,7 %
Hôpital	1,5 %	1,5 %
Soins paramédicaux	14,7 %	15,0 %
• Massothérapeute	3,3 %	3,3 %
• Chiropraticien et rayon X	3,5 %	3,8 %
• Ostéopathe	1,5 %	1,5 %
• Physiothérapeute	2,4 %	2,4 %
• Psychologue	2,2 %	2,2 %
• Autres	1,9 %	1,9 %
Lunettes	0,6 %	0,6 %
Autres soins	10,6 %	10,4 %
• Soins de thérapie	3,0 %	2,9 %
• Chaussure orthopédique	1,4 %	1,4 %
• Analyse de laboratoire	2,6 %	2,6 %
• Appareils thérapeutiques	2,2 %	2,1 %
• Autres	1,3 %	1,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

Soins dentaires

	2018	2017
Soins préventifs	44,6 %	44,8 %
• Détartrage	11,4 %	11,1 %
• Examens	16,3 %	16,4 %
• Nettoyage	14,5 %	15,0 %
• Radiographies	2,4 %	2,3 %
Soins de base	38,0 %	38,6 %
• Chirurgie buccale	3,5 %	3,3 %
• Endodontie	3,1 %	3,0 %
• Extractions	1,2 %	1,2 %
• Parodontie	4,3 %	4,7 %
• Restaurations	25,9 %	26,4 %
Soins majeurs	11,1 %	10,7 %
• Couronnes	6,6 %	6,5 %
• Pontiques	0,7 %	0,6 %
• Prothèses amovibles	3,8 %	3,6 %
Soins orthodontiques	3,7 %	3,2 %
Frais divers	2,6 %	2,7 %
Total	100,0 %	100,0 %

Annexe IV : Taux de cotisation par période de paie pour les membres actifs

Soins hospitaliers et médicaux ⁽¹⁾

Avant le 1 ^{er} juillet 2019	Option II	Option III	Option IV
Individuelle	42,87 \$	53,57 \$	62,42 \$
Couple ou monoparentale	85,72 \$	107,15 \$	124,88 \$
Familiale	111,40 \$	139,29 \$	163,50 \$

À compter du 1 ^{er} juillet 2019	Option II	Option III	Option IV
Individuelle	43,51 \$	54,37 \$	63,36 \$
Couple ou monoparentale	87,01 \$	108,76 \$	126,75 \$
Familiale	113,07 \$	141,38 \$	165,95 \$

(1) À compter du 1^{er} juillet 2019, il faut déduire de ce montant la cotisation patronale de 5,50 \$ (4,75 \$ auparavant) pour une protection individuelle et de 11,40 \$ (9,90 \$ auparavant) pour les autres.

Soins dentaires

Avant le 1 ^{er} juillet 2019	Option A	Option B	Option C
Individuelle	6,25 \$	11,25 \$	13,23 \$
Couple ou monoparentale	12,51 \$	22,51 \$	26,46 \$
Familiale	20,08 \$	34,95 \$	44,94 \$

À compter du 1 ^{er} juillet 2019	Option A	Option B	Option C
Individuelle	6,25 \$	11,25 \$	13,23 \$
Couple ou monoparentale	12,51 \$	22,51 \$	26,46 \$
Familiale	20,08 \$	34,95 \$	44,94 \$

Annexe V : Taux mensuels de cotisation pour les membres retraités et les conjoints des membres décédés

Soins hospitaliers et médicaux

Avant le 1 ^{er} juillet 2019	Option II	Option III	Option III sans médicaments	Option IV	Régime d'état
Individuelle	95,67 \$	119,57 \$	59,79 \$	139,32 \$	51,33 \$
Couple ou monoparentale	191,31 \$	239,12 \$	119,56 \$	278,68 \$	102,66 \$
Familiale	248,62 \$	310,87 \$	155,44 \$	364,88 \$	102,66 \$

À compter du 1 ^{er} juillet 2019	Option II	Option III	Option III sans médicaments	Option IV	Régime d'état ⁽¹⁾
Individuelle	97,11 \$	121,36 \$	60,69 \$	141,41 \$	51,33 \$
Couple ou monoparentale	194,18 \$	242,71 \$	121,35 \$	282,86 \$	102,66 \$
Familiale	252,35 \$	315,53 \$	157,77 \$	370,35 \$	102,66 \$

(1) Ces taux seront modifiés le 1^{er} juillet 2019 pour être égaux aux taux du régime public d'assurance médicaments du Québec.

Soins dentaires

Avant le 1 ^{er} juillet 2019	Option A	Option B	Option C
Individuelle	13,95 \$	25,11 \$	29,53 \$
Couple ou monoparentale	27,92 \$	50,24 \$	59,05 \$
Familiale	44,84 \$	78,00 \$	100,29 \$

À compter du 1 ^{er} juillet 2019	Option A	Option B	Option C
Individuelle	13,95 \$	25,11 \$	29,53 \$
Couple ou monoparentale	27,92 \$	50,24 \$	59,05 \$
Familiale	44,84 \$	78,00 \$	100,29 \$

Note : Les taux incluent une marge de 3 % pour les frais d'administration.

Annexe VI : Surprimes mensuelles pour les membres retraités et les conjoints des membres décédés qui se désistent du régime public d'assurance médicaments du Québec

Avant le 1 ^{er} juillet 2019	Option II	Option III	Option IV
Individuelle	264,00 \$	295,00 \$	295,00 \$
Couple ou monoparentale	529,00 \$	586,00 \$	586,00 \$
Familiale	529,00 \$	586,00 \$	586,00 \$

À compter du 1 ^{er} juillet 2019	Option II	Option III	Option IV
Individuelle	268,00 \$	299,00 \$	299,00 \$
Couple ou monoparentale	537,00 \$	595,00 \$	595,00 \$
Familiale	537,00 \$	595,00 \$	595,00 \$

**ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 DÉCEMBRE 2018



ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État consolidé de la situation financière	1.
État consolidé du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	2.
Tableau consolidé des flux de trésorerie	3.

ÉTATS FINANCIERS DE CHACUN DES FONDS

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

État de la situation financière	4.
État du résultat net et du résultat global	5.
État des variations des soldes de fonds	6.

Renseignements complémentaires

Annexe A - Frais du personnel	7.
Annexe B - Frais d'opérations	7.
Annexe C - Frais d'administration	8.
Annexe D - Frais d'activités	8.

FONDS D'ASSURANCE-MALADIE

État de la situation financière	9.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	10.

TABLE DES MATIÈRES

FONDS D'ASSURANCE-VIE

État de la situation financière	11.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	12.

FONDS D'ASSURANCE-VIE FACULTATIVE ET MALADIES REDOUTÉES

État de la situation financière	13.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	14.

FONDS D'ASSURANCE-AUTOMOBILE

État de la situation financière	15.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	16.

FONDS D'ASSURANCE-HABITATION

État de la situation financière	17.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	18.

FONDS D'IMMOBILISATIONS

État de la situation financière	19.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	20.

FONDS DE DÉFENSE ET DE SOUTIEN

État de la situation financière	21.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	22.

FONDS HUMANITAIRE

État de la situation financière	23.
État du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds	24.

Renseignements complémentaires

Annexe E - Dons	25.
-----------------	-----

NOTES COMPLÉMENTAIRES	27.
-----------------------	-----



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 et l'état consolidé du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds et du tableau consolidé des flux de trésorerie ainsi que les états de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds pour chacun des fonds de l'Association pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Association au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que du résultat net et du résultat global et des variations des soldes de fonds consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers consolidés transmis par les personnes inscrites au sous-paragraphe 3a) de l'article 3.2 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre à l'**ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC** de se conformer aux dispositions du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'**ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC** et à l'Autorité des Marchés Financiers et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que les membres de l'**ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC** et l'Autorité des Marchés Financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers consolidés transmis par les personnes inscrites au sous-paragraphe 3a) de l'article 3.2 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Massie Turcotte et Associés Inc. ¹

Brossard
Le 22 mars 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2018

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Encaisse	5 740 166	3 101 115
Débiteurs (note 4)	84 703	1 127 633
Intérêts courus à recevoir	22 549	8 498
Frais payés d'avance (note 5)	85 664	23 970
Placements (note 6)	3 156 322	2 968 405
	<u>9 089 404</u>	<u>7 229 621</u>
ACTIFS NON COURANTS		
Placements (note 6)	261 496	267 744
Droits d'utilisation Ségic	1 406 870	1 508 326
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7)	2 052 868	2 169 613
	<u>3 721 234</u>	<u>3 945 683</u>
	<u>12 810 638</u>	<u>11 175 304</u>
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)	329 144	335 213
Promesse de don	8 750	8 750
Réserve actuarielle et de contingence (note 9)	6 377 086	6 138 107
	<u>6 714 980</u>	<u>6 482 070</u>
SOLDE DE FONDS		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	2 052 868	2 169 613
Affecté à la défense et au soutien des membres	418 071	5 486
Affecté à l'aide d'organisme ayant des objectifs à caractère humanitaire	32 495	39 511
Non grevé d'affectations	3 592 224	2 478 624
	<u>6 095 658</u>	<u>4 693 234</u>
	<u>12 810 638</u>	<u>11 175 304</u>

Pour le conseil,



....., président



....., vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES
VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS	38 368 760	36 126 487
CHARGES	36 898 029	36 953 793
RÉSULTAT NET	1 470 731	(827 306)
Variation dans la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au cours de l'exercice	(68 307)	62 672
RÉSULTAT GLOBAL	1 402 424	(764 634)
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 693 234	5 457 868
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	6 095 658	4 693 234

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	1 470 731	(827 306)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	116 745	108 597
Amortissement des droits d'utilisation Ségic	101 456	107 623
	<u>1 688 932</u>	<u>(611 086)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	<u>1 200 095</u>	<u>(106 755)</u>
	<u>2 889 027</u>	<u>(717 841)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(249 976)	962 281
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>-</u>	<u>(6 775)</u>
	<u>(249 976)</u>	<u>955 506</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 639 051	237 665
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>3 101 115</u>	<u>2 863 450</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>5 740 166</u>	<u>3 101 115</u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Encaisse	2 464 417	932 559
Débiteurs (note 4)	84 703	1 127 633
Intérêts courus à recevoir	7 733	2 406
Frais payés d'avance (note 5)	85 664	18 314
	2 642 517	2 080 912
ACTIFS NON COURANTS		
Placements (note 6)	261 496	267 744
	2 904 013	2 348 656
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)	296 619	257 409
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	2 607 394	2 091 247
	2 904 013	2 348 656

Pour le conseil

..... , président

..... , vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En dollars canadiens	2018		Écart favorable (défavorable)	2017
	Réalisation	Informations budgétaires		Réalisation
	\$	\$ (non audité) (note 19)	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations régulières	5 315 024	5 215 000	100 024	4 731 905
Rétroactivité des cotisations régulières	-	-	-	600 000
Intérêts et autres revenus	72 014	35 000	37 014	37 106
Aides gouvernementales				
Formation santé et sécurité au travail	10 422	11 000	(578)	11 294
Formation syndicale	150 000	150 000	-	150 000
Ristournes de publicité	150 000	150 000	-	150 000
Taxes sur les transactions commerciales	22 783	-	22 783	5 084
Remboursement frais administratifs I.A.	75 459	20 000	55 459	-
Revenus - 1991, Léonard-de-Vinci	67 788	65 000	2 788	63 410
	<u>5 863 490</u>	<u>5 646 000</u>	<u>217 490</u>	<u>5 748 799</u>
CHARGES				
Frais du personnel - (annexe A)	2 918 283	3 143 383	225 100	3 015 187
Frais d'opérations - (annexe B)	1 861 564	1 941 000	79 436	1 938 781
Frais d'administration - (annexe C)	812 882	844 500	31 618	820 451
Frais d'activités - (annexe D)	61 988	46 500	(15 488)	35 968
	<u>5 654 717</u>	<u>5 975 383</u>	<u>320 666</u>	<u>5 810 387</u>
RÉSULTAT NET	208 773	(329 383)	538 156	(61 588)
Variation dans la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenue au cours de l'exercice	<u>(16 702)</u>	<u>-</u>	<u>16 702</u>	<u>14 414</u>
RÉSULTAT GLOBAL	<u><u>192 071</u></u>	<u><u>(329 383)</u></u>	<u><u>521 454</u></u>	<u><u>(47 174)</u></u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En dollars canadiens	2018		2017	
	<u>Réalisation</u> \$	<u>Informations budgétaires</u> \$ (non audité) (note 19)	<u>Écart favorable (défavorable)</u> \$	<u>Réalisation</u> \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 091 247</u>			<u>1 839 650</u>
PLUS :				
RÉSULTAT GLOBAL	<u>192 071</u>	<u>(329 383)</u>	<u>521 454</u>	<u>(47 174)</u>
VIREMENTS INTERFONDS (note 10)				
Fonds d'assurance-maladie	324 076	300 000	24 076	302 674
Fonds d'immobilisations :				
Mobilier et équipement de bureau	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(3 903)</u>
	<u>324 076</u>	<u>300 000</u>	<u>24 076</u>	<u>298 771</u>
	<u>516 147</u>	<u>(29 383)</u>	<u>545 530</u>	<u>251 597</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>2 607 394</u></u>			<u><u>2 091 247</u></u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - ANNEXES A ET B
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En dollars canadiens	2018		Écart	2017
	Réalisation	Informations budgétaires	favorable (défavorable)	Réalisation
	\$	\$ (non audité) (note 19)	\$	\$
A. FRAIS DU PERSONNEL				
Salaires				
- Exécutifs	538 392	541 000	2 608	522 938
- Directeurs	368 476	430 000	61 524	412 012
- Comités et sous-comités	38 141	73 000	34 859	41 812
- Salaires directeurs SQ	103 745	130 000	26 255	85 727
- Employés	1 239 190	1 344 300	105 110	1 367 597
- Charges sociales	405 551	417 000	11 449	415 082
Régime de retraite - Employeur - C/D Employeur	146 844	109 000	(37 844)	83 758
Déplacements et représentation				
- Directeurs	21 999	29 583	7 584	25 167
- Exécutifs	55 945	69 500	13 555	61 094
	<u>2 918 283</u>	<u>3 143 383</u>	<u>225 100</u>	<u>3 015 187</u>
B. FRAIS D'OPÉRATIONS				
C.P.C., comités, sous-comités, griefs, discipline et CNESST	304 736	274 000	(30 736)	297 019
Conseil de direction	132 523	112 000	(20 523)	132 294
Arbitrage	13 088	75 000	61 912	66 610
Frais légaux	813 897	810 000	(3 897)	924 113
Frais actuariels et consultations	56 925	25 000	(31 925)	(6 167)
Revue « Au Devoir »	(219)	-	219	(252)
Congrès et formation syndicale	536 507	630 000	93 493	404 113
Négociation - contrat de travail	2 707	-	(2 707)	85 772
Formation CNESST	1 278	15 000	13 722	3 743
Frais d'élection	122	-	(122)	31 536
	<u>1 861 564</u>	<u>1 941 000</u>	<u>79 436</u>	<u>1 938 781</u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - ANNEXES C ET D
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En dollars canadiens	2018		Écart favorable (défavorable)	2017
	Réalisation \$	Informations budgétaires \$ (non audité) (note 19)		Réalisation \$
C. FRAIS D'ADMINISTRATION				
Postes et services de messagerie	16 420	25 000	8 580	21 876
Télécommunications	42 018	65 000	22 982	62 496
Papeterie et impression	39 512	43 000	3 488	23 292
Fournitures de bureau	20 750	20 000	(750)	15 937
Abonnements et souscriptions	63 046	40 000	(23 046)	36 967
Frais bancaires	749	1 000	251	1 556
Assurances - immeuble	11 502	13 000	1 498	12 369
Taxes - immeuble APPQ	27 399	30 000	2 601	28 206
Frais - immeuble assurance	38 665	50 000	11 335	34 327
Énergie	34 037	35 000	963	31 474
Entretien et réparations	82 271	74 000	(8 271)	67 428
Conciergerie	2 519	6 000	3 481	5 386
Entretien et location du système informatique	109 663	76 500	(33 163)	58 900
Charges - automobile	18 797	17 000	(1 797)	13 453
Honoraires d'audit et de fiscalité	42 163	50 000	7 837	49 603
Consultations et expertises	249 921	275 000	25 079	328 291
Formation et perfectionnement	13 450	24 000	10 550	28 890
	<u>812 882</u>	<u>844 500</u>	<u>31 618</u>	<u>820 451</u>
D. FRAIS D'ACTIVITÉS				
Gala mérite Policiers	27 333	10 000	(17 333)	5 208
Pavillon commémoratif	340	1 000	660	1 338
Activités sportives	12 149	11 000	(1 149)	8 769
Activités sociales générales	21 237	23 500	2 263	20 028
Boutique APPQ	929	-	(929)	625
Cours préretraite	-	1 000	1 000	-
	<u>61 988</u>	<u>46 500</u>	<u>(15 488)</u>	<u>35 968</u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-MALADIE

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Encaisse	2 728 954	2 090 747
Intérêts courus à recevoir	14 816	6 092
Frais payés d'avance (note 5)	-	5 656
Placements (note 6)	<u>3 156 322</u>	<u>2 968 405</u>
	5 900 092	5 070 900
ACTIFS NON COURANTS		
Droits d'utilisation Ségic	<u>1 406 870</u>	<u>1 508 326</u>
	<u><u>7 306 962</u></u>	<u><u>6 579 226</u></u>
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)	32 225	77 804
Réserve actuarielle et de contingence (note 9)	<u>6 377 086</u>	<u>6 138 107</u>
	6 409 311	6 215 911
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	<u>897 651</u>	<u>363 315</u>
	<u><u>7 306 962</u></u>	<u><u>6 579 226</u></u>

Pour le conseil,

..... , président

..... , vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-MALADIE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations - soins hospitaliers et médicaux	21 077 947	19 878 724
Cotisations - soins dentaires	4 957 704	4 669 730
Cotisations - retraités administration 3 %	324 076	302 674
Intérêts et autres produits	77 327	42 906
	<u>26 437 054</u>	<u>24 894 034</u>
CHARGES		
Réclamations - soins hospitaliers et médicaux	19 204 546	19 071 724
Réclamations - soins dentaires	4 432 510	4 390 280
Augmentation de la réserve actuarielle et de contingence (note 9)	238 979	360 418
Taxe sur le capital	799 759	699 726
Transport électronique de données	413 225	378 295
Frais postaux	20 578	20 546
Papeterie et impression	11 169	12 682
Frais de condo	26 676	22 625
Assurances condo	2 070	3 101
Entretien et réparations condo	1 526	2 735
Télécommunications	5 025	9 679
Taxes et permis	8 486	8 345
Frais actuariels	163 058	138 567
Consultations - expertise	36 290	68 547
Entretien du système informatique	58 002	52 597
Fournitures de bureau	3 682	2 108
Amortissement des droits d'utilisation Ségic	101 456	107 623
	<u>25 527 037</u>	<u>25 349 598</u>
RÉSULTAT NET	<u>910 017</u>	<u>(455 564)</u>
VARIATION DANS LA PLUS-VALUE LATENTE DES ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL SURVENUE AU COURS DE L'EXERCICE		
	<u>(51 605)</u>	<u>48 258</u>
RÉSULTAT GLOBAL	858 412	(407 306)
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>363 315</u>	<u>1 076 167</u>
VIREMENTS INTERFONDS (note 10)		
Fonds d'immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(2 872)
Fonds d'administration générale	<u>(324 076)</u>	<u>(302 674)</u>
	<u>(324 076)</u>	<u>(305 546)</u>
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>897 651</u>	<u>363 315</u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-VIE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	<u>86 255</u>	<u>23 773</u>
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	<u>86 255</u>	<u>23 773</u>

Pour le conseil,

..... , président

..... , vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-VIE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations	2 551 196	2 437 914
Remboursement de primes provenant des exercices antérieurs	<u>406 470</u>	<u>-</u>
	<u>2 957 666</u>	<u>2 437 914</u>
CHARGES		
Coût des primes	1 720 040	1 543 357
Contribution à la Caisse de Sécurité et de Bien-Être	819 142	894 542
Papeterie et impressions	245	-
Frais actuariels (recouvrés)	<u>(50 713)</u>	<u>31 829</u>
	<u>2 488 714</u>	<u>2 469 728</u>
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	468 952	(31 814)
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23 773	55 587
VIREMENTS INTERFONDS (note 10)		
Fonds de défense et de soutien	<u>(406 470)</u>	<u>-</u>
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>86 255</u></u>	<u><u>23 773</u></u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-VIE FACULTATIVE ET MALADIES REDOUTÉES

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	<u>924</u>	<u>289</u>
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	<u>924</u>	<u>289</u>

Pour le conseil,

..... , président

..... , vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-VIE FACULTATIVE ET MALADIES REDOUTÉES

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations assurance-vie facultative	1 370 737	1 286 216
Cotisations maladies redoutées	63 335	52 708
	1 434 072	1 338 924
CHARGES		
Coût des primes assurance-vie facultative	1 369 857	1 282 241
Coût des primes maladies redoutées	63 335	57 475
Frais actuariels	-	11 140
Frais bancaires	245	-
	1 433 437	1 350 856
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	635	(11 932)
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	289	12 221
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	924	289

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-AUTOMOBILE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	-	-
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	-	-

Pour le conseil,



....., président



....., vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-AUTOMOBILE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations	872 000	872 804
CHARGES		
Coût des primes	<u>872 000</u>	<u>872 804</u>
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	-	-
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-HABITATION

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	-	-
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	-	-

Pour le conseil,

..... , président

..... , vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'ASSURANCE-HABITATION

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations	735 357	763 662
CHARGES		
Coût des primes	<u>735 357</u>	<u>763 662</u>
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	-	-
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF NON COURANT		
Immobilisations corporelles (note 7)	2 030 916	2 103 758
Immobilisations incorporelles (note 7)	<u>21 952</u>	<u>65 855</u>
	<u>2 052 868</u>	<u>2 169 613</u>
SOLDE DE FONDS		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	<u>2 052 868</u>	<u>2 169 613</u>

Pour le conseil,



....., président



....., vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS	<u>-</u>	<u>-</u>
CHARGES		
Amortissement des bâtisses	66 744	66 744
Amortissement du mobilier et équipement de bureau	6 098	2 580
Amortissement du matériel roulant	-	15 187
Amortissement des logiciels et matériel informatiques	43 903	131 709
	<u>116 745</u>	<u>216 220</u>
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	<u>(116 745)</u>	<u>(216 220)</u>
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 169 613</u>	<u>2 379 058</u>
VIREMENTS INTERFONDS (note 10)		
Fonds d'administration générale :		
Mobilier et équipement de bureau	-	3 903
Fonds d'assurance-maladie :		
Mobilier et équipement de bureau	-	2 872
	<u>-</u>	<u>6 775</u>
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 052 868</u>	<u>2 169 613</u>

ASSOCIATION DES POLIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS DE DÉFENSE ET DE SOUTIEN

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	<u>418 071</u>	<u>5 486</u>
SOLDE DE FONDS		
Affecté à la défense et au soutien des membres	<u>418 071</u>	<u>5 486</u>

Pour le conseil,



....., président



....., vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS DE DÉFENSE ET DE SOUTIEN

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Intérêts	715	112
CHARGES		
Honoraires professionnels	(5 400)	22 261
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	6 115	(22 149)
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 486	27 635
VIREMENTS INTERFONDS (note 10)		
Fonds de d'assurance-vie	406 470	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	418 071	5 486

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2018
FONDS HUMANITAIRE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	<u>41 545</u>	<u>48 261</u>
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Promesse de don	8 750	8 750
Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)	<u>300</u>	<u>-</u>
	9 050	8 750
SOLDE DE FONDS		
Affecté à l'aide d'organismes ayant des objectifs à caractère humanitaire	<u>32 495</u>	<u>39 511</u>
	<u>41 545</u>	<u>48 261</u>

Pour le conseil,



....

....., président

....



....., vice-président, finances

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES VARIATIONS DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS HUMANITAIRE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
PRODUITS		
Dons	57 706	57 738
Revenus de golf	10 700	12 500
	<u>68 406</u>	<u>70 238</u>
CHARGES		
Dons (annexe E)	73 888	98 224
Frais		
Déclaration annuelle de personne morale	34	53
Gala mérite Policiers	1 500	-
	<u>75 422</u>	<u>98 277</u>
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	(7 016)	(28 039)
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>39 511</u>	<u>67 550</u>
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>32 495</u></u>	<u><u>39 511</u></u>

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - ANNEXE E
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS HUMANITAIRE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
E. DONNS		
24 heures de Tremblant	1 000	1 000
A.C.D.O.	5 313	5 313
Activités bénéfiques	250	-
Alternative pour Elles	-	500
Association de parents d'enfants pour la déficience intellectuelle et physique	-	200
Association de hockey, football, natation et sauvetage	-	400
Association des personnes handicapées intellectuelles et physiques	500	500
Association des pompiers	450	-
Association sportive de policiers	1 550	-
CAAF Louis Cyr	-	100
CALACS	550	-
Campagne « Cadeaux de Noël »	1 600	200
Centraide	100	-
Centre d'autonomie	1 445	10 712
Centre d'action Bénévole	575	1 150
Centre de dépannage Fermont	200	-
Centre de Stimulation l'Envol	1 000	250
Centre Femmes	250	175
Chevaliers de Colomb	150	250
CIUSSS	100	-
Club de Sports pour Jeunes	200	1 000
Club social SQ	900	1 675
Comité Partage de Noël	400	1 000
Comité Social	700	1 100
Comptoir Banque Alimentaire	-	870
Dystrophie musculaire	-	200
École primaire	-	1 000
Éric Claveau	-	(150)
Entraide SQ	200	100
Fais un vœux	-	1 100
Fondation Communautaire	200	200
Fondation CSSS	250	250
Fondation de l'Hôpital	2 200	550
Fondation de la Santé	-	250
Fondation des CEGEPS	500	250
Fondation des Étoiles	-	700
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC	100	-
Fondation En Cœur	400	-
Fondation Jasmin Roy	-	530
Fondation Katherine Beaulieu	-	650
Fondation Grand défi Pierre Lavoie	100	1 500
Fondation Lyna Cyr	2 500	4 400
Solde à reporter	23 683	37 925

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - ANNEXE E
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018
FONDS HUMANITAIRE

	2018	2017
En dollars canadiens	\$	\$
E. DONNS (suite)		
Solde reporté	23 683	37 925
Fondation Maurice Tanguay	-	250
Fondation MIRA	-	1 500
Fondation pont vers l'autonomie	-	1 500
Fondation pour enfants	1 000	850
Fondation Québécoise du Cancer	250	1 300
Fondation Santé Sud de Lanaudière	1 000	-
Fonds Aide aux Enfants Démunis	1 282	300
Fonds Mark Bourque	250	-
Jeux Olympiques Spéciaux du Québec	1 500	1 150
Jeux Policiers Pompiers	-	650
La Vigile	15 700	3 580
Leucan	1 900	1 400
Le Répit du Passant	350	-
Maison de la Famille et de l'Entraide	400	350
Maison des Jeunes	700	500
Maison pour femmes	1 300	650
Maison revivre	400	-
Marathon et Demi-marathon	400	500
Movember	100	300
Noël du Pauvre	200	200
Noël pour tout le monde	500	500
Œuvres humanitaires	718	-
Paniers de Noël	400	400
Petits Déjeuners	900	1 100
Prévention Suicide	500	1 500
Ressource d'aide aux personnes handicapées	13 000	-
Randonnée vélo - cycliste SQ	-	100
Rêves d'enfants	625	250
Société canadienne du cancer du sein	3 650	4 100
Société de la sclérose en plaques	2 930	13 969
SPCA	-	150
Tournoi de Golf SQ	250	1 100
Tournoi de Hockey	-	5 150
Tournoi de Golf APPQ	-	17 000
	73 888	98 224

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

L'objectif de l'Association des Policières et Policiers Provinciaux du Québec (l'Association) est de promouvoir le bien-être général des membres de l'Association et de voir à leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et culturels. L'Association est constituée en vertu de la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec et ses amendements* (L.R.Q. 1977, chapitre R-14).

L'Association ne présente pas de dépenses d'impôt sur le revenu car elle n'y est pas assujettie étant une Association à but non lucratif.

FONDS HUMANITAIRE DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Le Fonds Humanitaire de l'Association des Policières et Policiers Provinciaux du Québec (Fonds Humanitaire), est un organisme de charité constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* le 27 août 1991, il a débuté ses opérations le 1^{er} janvier 1992. Le but est d'établir et de maintenir un fonds de charité afin de venir en aide à tout organisme canadien enregistré ayant des objectifs à caractère humanitaire.

Le siège social de l'Association est situé au 1981, rue Léonard-de-Vinci, Sainte-Julie (Québec) Canada.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le 22 mars 2019.

2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) NOUVELLES ET RÉVISÉES

Modifications de méthodes comptables

A) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'Association a adopté au 1er janvier 2018 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui peut avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation. L'adoption d'IFRS 15 n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

B) IFRS 9, *Instruments financiers*

L'Association a aussi adopté au 1er janvier 2018 l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Cette norme met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle prévoit un nouveau modèle de couverture qui augmente la portée des éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et aligne davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. L'IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, et remplace les multiples règles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'approche de l'IFRS 9 se fonde sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers ont été reportées dans l'IFRS 9. Elle modifie également le modèle de dépréciation en appliquant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) NOUVELLES ET RÉVISÉES (suite)

À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, l'Association a adopté des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui nécessitent que la dépréciation des actifs financiers doive être présentée en tant qu'élément distinct dans l'état des résultats nets et du résultat global. L'IFRS 9 a aussi donné lieu à des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, afin d'ajouter des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers.

Les modifications clés apportées aux principales méthodes comptables de l'Association résultant de l'adoption de l'IFRS 9 sont résumées ci-dessous et détaillées à la note 3.

i) Classement des actifs financiers et des passifs financiers

Selon l'IFRS 9, l'Association doit classer les actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement est en fonction à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'IFRS 9 élimine les catégories « détenus jusqu'à l'échéance », « prêts et créances » et « disponibles à la vente » qui existaient selon l'IAS 39. De plus, lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de la présente norme, l'entité doit déterminer le classement de l'actif financier à l'intégralité du contrat hybride. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les principales méthodes comptables de l'Association pour les passifs financiers.

ii) Comptabilité de couverture

IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture ; elles offriront toutefois un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. De plus, l'IFRS 9 augmente le nombre d'informations à fournir à propos de la stratégie de gestion des risques d'une entité, des flux de trésorerie liés aux activités de couverture et l'incidence de la comptabilité de couverture sur les états financiers consolidés.

iii) Dépréciation

L'IFRS 9 remplace le modèle de « perte de crédit subie » de l'IAS 39 avec un modèle de « perte de crédit attendue ». Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, mais non aux instruments de capitaux propres. Conformément à l'IFRS 9, les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt que selon l'IAS 39.

iv) Transition

Les modifications apportées aux principales méthodes comptables résultant de l'adoption de l'IFRS 9 ont été appliquées rétrospectivement.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) NOUVELLES ET RÉVISÉES (suite)

v) Classement et évaluation des actifs financiers et passifs financiers

Le tableau qui suit résume les changements en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers de l'Association à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018.

	Classement selon L'IAS 39	Classement selon L'IFRS 9	Valeur comptable selon L'IAS 39	Valeur comptable selon L'IFRS 9
			\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Au coût amorti	3 101 115	3 101 115
Débiteurs clients et autres	Prêts et créances	Au coût amorti	1 127 633	1 127 633
Placements	Disponibles à à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net	3 236 149	(1) 3 236 149
Total des actifs financiers			7 464 897	7 464 897
Passifs financiers				
Fournisseurs et autres crédoeurs	Autres passifs financiers	Au coût amorti	335 213	335 213
Total des passifs financiers			335 213	335 213

(1) Au 31 décembre 2017, ces titres de participations étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1er janvier 2018, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, l'Association a fait le choix de désigner ces titres de participation détenus dans des portefeuilles autres que de négociation, comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas entraîné d'ajustements à l'évaluation des actifs et des passifs financiers et n'a aucunement modifié l'applicabilité de la comptabilité de couverture ni la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés et efficaces à la date de transition.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) NOUVELLES ET RÉVISÉES (suite)**Modifications comptables futures**

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur l'Association et d'autres pourraient en avoir dans le futur. L'Association évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour l'Association.

A) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Date d'entrée en vigueur – adoption le 1^{er} janvier 2021

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière.

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour se conformer aux dispositions du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription, sur la base du référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3a) de l'article 3.2 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.

Les méthodes décrites dans la présente note ont été appliquées tout au long de l'exercice et de manière uniforme à tous les exercices présentés, sauf dans les cas où il en est fait mention.

Base d'évaluation

À l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, parce que requis selon certaines normes IFRS spécifiques, tels que les actifs financiers disponibles à la vente, les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les présents états financiers consolidés incluent les états financiers de l'Association des Policières et Policiers Provinciaux du Québec (mère) ainsi que ceux du Fonds Humanitaire de l'APPQ contrôlé par la mère (filiale). Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une association afin d'obtenir les avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les entités entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par l'Association, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'Association.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers**

À la suite de l'adoption initiale de l'IFRS 9 comme il est décrit à la note 2.1, l'Association a mis à jour sa méthode comptable comme suit :

a) Comptabilisation et évaluation initiale

L'Association comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction.

b) Classement et évaluation ultérieure - Actifs financiers non dérivés

À la comptabilisation initiale, l'Association classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les actifs financiers ne sont pas reclassés subséquemment à la comptabilisation initiale, à moins que l'Association change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

L'Association classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les clients et autres débiteurs comme actifs financiers évalués au coût amorti. Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

L'Association peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)**

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les intérêts selon la méthode du taux effectif, les gains et pertes de change et les gains ou pertes de valeur sont comptabilisés dans le résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement.

Pour les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net, à moins que le dividende constitue la récupération d'une partie du coût du placement. Les gains ou les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ils ne sont jamais reclassés en résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers non classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ceci inclut tous les actifs financiers dérivés. L'Association peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits ou pertes, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés dans le résultat.

c) Classement et évaluation ultérieure - Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti ou comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

Passifs financiers évalués au coût amorti

L'Association classe actuellement les comptes fournisseurs et autres créditeurs comme passifs financiers évalués au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains ou pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

*Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net**d) Décomptabilisation**Actifs financiers*

comptabilisés en tant qu'actif ou que passif distinct.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Passifs financiers*

L'Association décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, est annulée ou expirée.

L'Association décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

e) Dépréciation des actifs financiers

L'Association comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'Association utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances clients.

L'Association utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les résultats nets et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de perte de valeur.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le terrain n'est pas amorti. L'amortissement des autres immobilisations est calculé sur les composantes qui ont des durées d'utilité homogènes en recourant à la méthode linéaire, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

Corporelles	Bâtisses	40 ans
	Mobilier et équipement de bureau	5 ans
	Matériel roulant	3 ans
Incorporelles	Logiciels et matériel informatiques	3 ans
	Serveurs et logiciel de gestion	10 ans

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Chaque date de clôture, l'Association détermine s'il existe une quelconque indication que les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, l'Association évalue la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Dépréciation des actifs (suite)**

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps, de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours des exercices antérieurs. Toute reprise de perte de valeur est constatée immédiatement en résultat net.

Droits d'utilisation Ségic

Les droits d'utilisation du logiciel Ségic sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de 14 ans.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés au moment où l'Association est tenue d'effectuer des paiements futurs en raison de l'achat d'actifs ou de services. Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés au coût amorti.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées si l'Association a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan et litiges. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de l'Association quant au résultat en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes.

a) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction juridique de l'Association et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Comptabilité par Fonds**

Comme les normes IFRS ne fournissent pas de précisions à cet effet, l'Association présente ses états financiers consolidés selon la méthode de comptabilité par fonds affecté tel que défini selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*. Le choix de la méthode de la comptabilisation par fonds affecté est justifié par le fait que les fonds doivent obligatoirement conserver leur surplus pour les fins auxquelles les fonds ont été créés.

Les produits et les charges afférents aux activités syndicales et aux opérations d'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents à la gestion du régime privé d'assurances médicaments, de soins dentaires et du régime paramédical sont présentés dans le fonds d'assurance-maladie.

Les produits et les charges afférents à la gestion du régime d'assurance-vie sont présentés dans le fonds d'assurance-vie.

Les produits et les charges afférents à la gestion du régime d'assurance-vie facultative et de maladies redoutées sont présentés dans le fonds d'assurance-vie facultative et maladies redoutées.

Les produits et les charges afférents à la gestion du régime d'assurance-auto sont présentés dans le fonds d'assurance-automobile.

Les produits et les charges afférents à la gestion du régime d'assurance-habitation sont présentés dans le fonds d'assurance-habitation.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs en immobilisations et les charges d'amortissements afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les produits et les charges afférents au soutien financier ou juridique des policières et policiers de l'Association sont présentés dans le fonds de défense et de soutien.

Les produits et les charges afférents aux activités dans le but d'amasser des fonds pour les redistribuer à des oeuvres de charité sont présentés dans le fonds humanitaire.

Comptabilisation des produits**a) Produits des activités ordinaires**

Les cotisations syndicales et d'assurances sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice auquel elles se rapportent.

b) Produits d'intérêts et autres revenus

Les revenus de placement comprennent les revenus d'intérêts, ainsi que les gains et pertes de placement réalisés et latents. Les gains et les pertes réalisés sont constatés à l'état du résultat net du fonds approprié tandis que les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état du résultat global du fonds approprié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif. Les produits de dividendes sont constatés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Ventilation des charges**

Il est fréquent que la présentation des charges par fonction oblige les entités à ventiler certaines charges entre les fonctions auxquelles elles se rattachent. Certaines dépenses sont attribuables en partie ou en totalité à plus d'une fonction et sont considérées comme étant directement rattachables.

C'est le cas, par exemple, des remboursements des frais de représentation et des frais de déplacements des membres de l'exécutif et de ses directeurs qui sont présentés séparément dans les états financiers consolidés à la rubrique « *Déplacements et représentation* » et également ventilés dans d'autres postes de charges lorsqu'il existe une relation claire entre ses charges et cette autre fonction. Nous retrouvons plus particulièrement plusieurs de ces remboursements à la rubrique « *CPC, comités, sous-comités, griefs, discipline et CNESST* ». Compte tenu de l'importance particulière que les utilisateurs d'états financiers attachent aux montants globaux remboursés, ceux-ci sont analysés par le comité finance trimestriellement.

De plus, la formation est une charge importante au congrès annuel. Donc, l'Association ventile une partie de la dépense globale du « Congrès » à deux autres postes des résultats soit à la rubrique « Formation CNESST » ainsi que « Formation et perfectionnement ».

Subventions gouvernementales

Dans le cadre de ses activités, l'Association reçoit différentes subventions relativement à la formation des membres. Ces subventions sont constatées lorsque l'Association se conforme aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. L'Association présente ces sommes distinctement dans le fonds d'administration générale dans les produits à la rubrique « Aides gouvernementales ».

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3a) de l'article 3.2 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont abordés ci-après.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements critiques (suite)****a) Juste valeur des instruments financiers**

Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ces instruments sont ensuite évalués au coût après amortissement ou à la juste valeur selon leur classement.

La mesure de la juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel l'Association a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, l'Association utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

b) Réserve actuarielle et de contingence

Le coût des réclamations encourues avant la fin d'exercice et qui n'ont pas été rapportées et également une réserve pour garantir les taux de cotisations du régime d'assurances-maladie dépendent de facteurs qui sont déterminés selon une estimation actuarielle utilisant de nombreux paramètres financiers, notamment l'historique réel des délais entre la date encourue des frais et la date de remboursement par le régime. Tout changement de ces paramètres a un impact sur le coût des réclamations encourues avant la fin d'exercice.

À la fin de la période, une variation de 1 % du facteur de réserve aurait un impact d'environ 428 617 \$ sur la valeur de la réserve actuarielle en assurance-maladie et un impact d'environ 100 013 \$ sur la valeur de la réserve actuarielle en soins dentaires, pour un impact total d'environ 528 630 \$ sur le résultat net du fonds d'assurance-maladie.

c) Provisions pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses correspond aux pertes encourues estimées par l'Association qui résultent du manquement ou de l'incapacité des clients à procéder aux paiements à échéance. Ces estimations sont fondées sur l'évolution des soldes des débiteurs, les circonstances spécifiques de crédit et l'historique de l'Association en matière de créances douteuses.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements critiques (suite)**

d) Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Chaque date de clôture, l'Association passe en revue les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et incorporelles. À la date de clôture de l'exercice considéré, l'Association a déterminé que les durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles étaient adéquates.

e) Provisions

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps, de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

4. DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Remboursements	62 298	12 023
Contributions - formation	-	450 000
Comptes à recevoir de l'PPQ	3 500	65 610
Taxes sur les transactions commerciales	15 428	-
Cotisations syndicales - rétroactivité	3 477	600 000
	<u>84 703</u>	<u>1 127 633</u>

Tous les montants présentent des échéances à court terme. Leur valeur comptable nette correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La valeur nette comptable des créances en souffrance de l'Association est nulle à la date de clôture. Pour déterminer la recouvrabilité d'une créance client, l'Association tient compte de toute modification de la qualité de crédit de la créance client de la date où elle a été consentie initialement à la date de clôture.

L'Association n'a constitué aucune provision sur les comptes présentés étant donné que la qualité du crédit de ces débiteurs n'a pas subi de modification importante et que ces créances sont toujours considérées comme recouvrables.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

5. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2018	2017
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Assurances	3 130	3 209
Location de salle	3 500	550
Congrès	71 265	5 000
Cotisations professionnelles	1 388	3 800
Avances sur salaires d'employés	100	100
Frais de condo (Hauts-Bois)	6 281	5 655
	85 664	18 314
FONDS D'ASSURANCE-MALADIE		
Frais de condo (Hauts-Bois)	-	5 656
	85 664	23 970

6. PLACEMENTS

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Placements dans le Fonds Croissance de l'APPQ (en 2018; coût de 273 848 \$, en 2017; coût de 264 452 \$)	261 496	267 744
FONDS D'ASSURANCE-MALADIE		
Dépôt à terme, 2,08 % renouvelable en juin 2019	1 000 000	820 806
Placements dans des titres et fonds à revenu fixe	2 156 322	2 147 599
	3 156 322	2 968 405
	3 417 818	3 236 149
Placements réalisables au cours du prochain exercice	3 156 322	2 968 405
	261 496	267 744

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
CORPORELLES			
Terrain	177 969	-	177 969
Bâtisses	2 669 794	816 847	1 852 947
Mobilier et équipement de bureau	417 428	417 428	-
Matériel roulant	45 561	45 561	-
	<u>3 310 752</u>	<u>1 279 836</u>	<u>2 030 916</u>
INCORPORELLES			
Logiciels et matériel informatiques	2 477 386	2 455 434	21 952
Serveurs et logiciel de gestion	1 483 816	1 483 816	-
	<u>3 961 202</u>	<u>3 939 250</u>	<u>21 952</u>
	<u><u>7 271 954</u></u>	<u><u>5 219 086</u></u>	<u><u>2 052 868</u></u>
	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
CORPORELLES			
Terrain	177 969	-	177 969
Bâtisses	2 669 794	750 103	1 919 691
Mobilier et équipement de bureau	417 428	411 330	6 098
Matériel roulant	45 561	45 561	-
	<u>3 310 752</u>	<u>1 206 994</u>	<u>2 103 758</u>
INCORPORELLES			
Logiciels et matériel informatiques	2 477 386	2 411 531	65 855
Serveurs et logiciel de gestion	1 483 816	1 483 816	-
	<u>3 961 202</u>	<u>3 895 347</u>	<u>65 855</u>
	<u><u>7 271 954</u></u>	<u><u>5 102 341</u></u>	<u><u>2 169 613</u></u>

Au cours de l'exercice, l'Association a dépensé 0 \$ (6 775 \$ en 2017) relativement à l'acquisition d'immobilisations pour le siège social, afin d'améliorer la gestion des dossiers des membres.

Aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur au cours de l'exercice 2018 ni 2017 n'est significative pour l'Association.

Une charge d'amortissement de 116 745 \$ est enregistrée dans les postes de charges du fonds d'immobilisations (216 220 \$ en 2017).

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

8. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2018 \$	2017 \$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Fournisseurs et frais courus	263 137	133 689
Salaires et charges sociales	33 482	121 114
Taxes sur les transactions commerciales	-	2 606
	<u>296 619</u>	<u>257 409</u>
FONDS D'ASSURANCE-MALADIE		
Fournisseurs et frais courus	-	10 975
Taxes sur le capital	32 225	66 829
	<u>32 225</u>	<u>77 804</u>
FONDS HUMANITAIRE		
Fournisseurs et frais courus	300	-
	<u>329 144</u>	<u>335 213</u>

9. RÉSERVE ACTUARIELLE ET DE CONTINGENCE

FONDS D'ASSURANCE-MALADIE

Tel qu'il a été recommandé par les actuaires-conseils de l'Association, une réserve doit être maintenue afin de pourvoir aux réclamations d'assurances encourues avant la fin de l'exercice, mais qui n'ont pas été rapportées et également une autre réserve pour garantir les taux jusqu'au 1^{er} juillet 2019. Conformément aux recommandations, la réserve requise à la fin de l'exercice a été comptabilisée à une somme de 2 353 001 \$ (2 260 389 \$ au 31 décembre 2017). Par ailleurs, les actuaires-conseils recommandent de capitaliser une réserve de contingence de 10 % jusqu'à concurrence de 15 % des cotisations annualisées afin de faire face à des fluctuations inattendues et défavorables dans les résultats d'expérience. À la fin de l'exercice, la réserve de contingence totalise 4 024 085 \$ (3 877 718 \$ en 2017) soit 15 % des cotisations de décembre annualisées.

10. VIREMENTS INTERFONDS

FONDS D'IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice, le fonds d'assurance-maladie a transféré un montant total de 0 \$ (2 872 \$ en 2017) au fonds d'immobilisations pour du mobilier et équipement. Le fonds d'administration a transféré un montant de 0 \$ (3 903 \$ en 2017) au fonds d'immobilisations pour du mobilier et équipement.

FONDS D'ASSURANCE-MALADIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un montant global de 324 076 \$ (302 674 \$ en 2017) fut établi pour rembourser la quote-part des dépenses assumées par le fonds d'administration générale. Ce montant inclut entre autres 3 % des cotisations des retraités.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

10. VIREMENTS INTERFONDS (suite)

FONDS D'ASSURANCE-VIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un montant global de 406 470 \$ (0 \$ en 2017) fut établi pour soutenir le fonds de défense et de soutien.

11. IMPÔTS

L'Association ne présente pas de charge d'impôt sur le revenu puisque la nature de ses activités est régie par la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* et ses amendements (L.R.Q. 1977, chapitre R-14).

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2018 \$	2017 \$
Débiteurs	1 042 930	(805 846)
Intérêts courus à recevoir	(14 051)	(3 198)
Frais payés d'avance	(61 694)	370 915
Fournisseurs et autres créditeurs	(6 069)	(29 044)
Réserve actuarielle et de contingence	<u>238 979</u>	<u>360 418</u>
	<u>1 200 095</u>	<u>(106 755)</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant les méthodes courantes de valeur actualisée des flux de trésorerie. La disparité des modèles d'évaluation implique que ces évaluations ne reflètent pas nécessairement les montants exacts qui pourraient être reçus ou versés des instruments sur le marché.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur;
- autres emprunts à taux fixe : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt sur la base des taux de marché, ajustés du risque de crédit de l'Association, à la date de clôture;
- autres emprunts à taux variable : la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable;
- instruments dérivés : les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments. Ces méthodes d'évaluation ont fait l'objet d'une revue spécifique au cours de l'exercice et donnent des résultats cohérents par rapport aux évaluations fournies par les contreparties bancaires.

Les instruments financiers de l'Association qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la constatation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie de la juste valeur utilisée pour les évaluer sont présentés dans le tableau ci-après.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'Association répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données de marché non observables).

L'Association ne détient aucun actif ou passif financier évalué à la juste valeur des niveaux 2 et 3.

Au 31 décembre 2018

	Valeur comptable 2018	Juste valeur Niveau 1
	\$	\$
Actifs		
Encaisse	5 740 166	5 740 166
Placements		
Fonds communs de placements	273 848	261 496
Dépôts à terme et placements dans des titres et fonds à revenu fixe	3 156 322	3 178 871

Au 31 décembre 2017

	Valeur comptable 2017	Juste valeur Niveau 1
	\$	\$
Actifs		
Encaisse	3 101 115	3 101 115
Placements		
Fonds communs de placements	264 452	267 744
Dépôts à terme et placements dans des titres et fonds à revenu fixe	2 968 405	2 976 903

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

14. RISQUES FINANCIERS

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par le service des finances de l'Association. Le service des finances gère les expositions financières et le bureau exécutif les analyse mensuellement. Il traite ou valide toutes les opérations de couverture, dans le cadre d'un programme accepté par la direction générale.

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre). L'analyse suivante permet d'évaluer la nature et l'ampleur des risques à la date de clôture, soit au 31 décembre 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association est principalement attribuable à ses clients (membres) et autres débiteurs.

Le montant des clients et autres débiteurs figurant au bilan est présenté déduction faite d'une provision pour créances douteuses, établie spécifiquement par créances. Ce montant représente le mieux l'exposition maximum de l'Association au risque de crédit. Le montant de la provision pour mauvaises créances a été établi à partir d'une analyse individuelle des créances et selon une analyse globale qui tient compte du contexte économique actuel et des tendances historiques de pertes observées. Au 31 décembre 2018, aucune provision n'a été prise.

Compte tenu de ce qui précède, l'Association est d'avis que le risque de crédit n'est pas significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

Au 31 décembre 2018, l'encaisse de l'Association s'élevait à 5 740 166 \$ (CDN) auxquels s'ajoutent des placements d'un montant de 3 417 818 \$ (CDN). L'endettement financier net est de 0 \$.

Enfin, bien que les excédents de trésorerie de l'Association soient placés dans des dépôts à court terme auprès de succursales de banques canadiennes bénéficiant des meilleures notations d'agences, il ne peut pas être exclu que ces dépôts perdent une partie de leur liquidité.

Compte tenu de ce qui précède, l'Association est d'avis que le risque de liquidité n'est pas significatif.

Risque de marché

L'Association est exposée à des risques découlant des variations de taux d'intérêt et de prix du marché touchant ses passifs financiers, ses actifs financiers et ses transactions anticipées.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

14. RISQUES FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à un taux d'intérêt fixes et à un taux d'intérêt variables. Les instruments financiers à un taux d'intérêt fixes assujettissent l'Association à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à un taux d'intérêt variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers et passifs financiers à un taux d'intérêt variables, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des titres et fonds à revenu fixe cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Compte tenu de ce qui précède, l'Association est d'avis que le risque de marché n'est pas significatif.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Association est constitué des actifs nets. Les objectifs de l'Association en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Association gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce qu'ils soient maintenus à un niveau satisfaisant.

De plus, l'Association en tant que gestionnaire des « Fonds Équilibré et Croissance de l'APPQ » est assujettie à des exigences concernant son capital imposées par l'Autorité des Marchés Financiers. Selon ces exigences, l'Association doit maintenir en tout temps, un fonds de roulement minimum de 100 000 \$. Le fonds de roulement est constitué des actifs à court terme, des débiteurs et des frais payés d'avance, moins les passifs à court terme. Le calcul du fonds de roulement est effectué trimestriellement. L'Association est tenue d'aviser l'Autorité des Marchés Financiers lorsqu'elle ne possède plus le fonds de roulement minimum et elle doit mentionner les mesures prises pour remédier à la situation.

Au cours de l'exercice, l'Association a maintenu un fonds de roulement de beaucoup supérieur au montant minimum de 100 000 \$ exigé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

16. ÉVENTUALITÉ

Il existe une réclamation en cours contre l'Association devant la Cour Supérieure, dans laquelle un membre poursuit, notamment, l'Association conjointement avec la Sûreté du Québec pour un montant de 2 950 000 \$. L'Association a contesté cette réclamation qui, de l'avis de ses conseillers juridiques, est sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Association pourrait, le cas échéant, devoir verser. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

17. PARTIES LIÉES

L'Association et le Fonds Humanitaire sont des organismes sous contrôle commun étant donné qu'ils ont le même conseil d'administration.

La Caisse de Sécurité et de Bien-être de l'Association des Policières et Policiers du Québec (Caisse) est un organisme sous influence notable étant donné que la direction de l'Association participe à l'élaboration des politiques de la Caisse et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Pour l'exercice 2018, la Caisse a versé, à titre de remboursement de primes d'assurance-vie de membres retraités, la somme de 404 941 \$ à l'Association (366 968 \$ en 2017). L'Association a payé, par le biais du Fonds d'assurance-vie, des contributions au cours de l'exercice pour un montant de 819 177 \$ (894 542 \$ en 2017).

Les opérations conclues entre les parties liées, dans le cours normal des activités, sont inscrites au montant de la contrepartie convenue entre les parties. Les opérations sont déterminées par le budget approuvé annuellement par le conseil d'administration.

18. FONDATION CONTRÔLÉE

Le Fonds Humanitaire est contrôlé par l'Association étant donné que la direction de l'Association participe étroitement à l'élaboration des politiques du Fonds Humanitaire et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Le Fonds Humanitaire a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et organise des activités dans le but d'amasser des fonds pour les redistribuer à des organismes de bienfaisance enregistrés du Québec. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, il peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

19. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés sous la colonne « Informations budgétaires » à l'état du résultat global du « Fonds d'administration générale », ont été établis à partir d'estimations et d'hypothèses et sont fournis à titre d'information seulement. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration et n'est pas audité.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2018.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE
L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018



**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

État de l'actif net disponible	1.
État de l'évolution de l'actif net disponible	2.
Notes complémentaires	3.



MTA

Massie Turcotte & associés inc.

Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

**LA CAISSE DE SECURITE ET DE BIEN-ETRE DE L'ASSOCIATION DES POLICIERES
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA CAISSE DE SECURITE ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC** (la Caisse), qui comprennent l'état de l'actif net disponible au 31 décembre 2018 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2018, ainsi que l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'informations financières de la « Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec (L.R.Q. 1977, chapitre R-14) ».

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions en matière d'informations financières de la « Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec (L.R.Q. 1977, chapitre R-14) », ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Massie Turcotte & Associés Inc. ¹

Brossard
Le 27 février 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE

31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	375 804	-
Compte à recevoir	6 731	-
Contributions à recevoir	65 091	61 780
	<u>447 626</u>	<u>61 780</u>
PLACEMENTS (note 3)	<u>77 670 174</u>	<u>79 120 310</u>
	<u>78 117 800</u>	<u>79 182 090</u>
ACTIF NET (note 4)	<u>78 117 800</u>	<u>79 182 090</u>

Approuvé par,



....., président



....., vice-président, finances

**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Gain net, réalisé	86 200	823 776
Intérêts	95 088	-
Gain sur change réalisé et non réalisé	71 376	-
Variation nette de la plus-value non réalisée (note 3)	<u>(1 490 846)</u>	<u>6 748 820</u>
	<u>(1 238 182)</u>	<u>7 572 596</u>
Contributions		
Contributions du fonds d'assurance-vie de l'APPQ	<u>819 177</u>	<u>894 542</u>
Augmentation (diminution) totale de l'actif	<u>(419 005)</u>	<u>8 467 138</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Amélioration de régime aux employés retraités	224 067	-
Prime d'assurance-vie des membres retraités	<u>404 941</u>	<u>366 758</u>
	<u>629 008</u>	<u>366 758</u>
Frais d'administration		
Frais actuariels et de consultations	8 965	4 055
Honoraires d'audit	6 870	3 793
Honoraires de gestion	378	205
Frais bancaires	<u>64</u>	<u>-</u>
	<u>16 277</u>	<u>8 053</u>
Diminution totale de l'actif	<u>645 285</u>	<u>374 811</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET	(1 064 290)	8 092 327
ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT	<u>79 182 090</u>	<u>71 089 763</u>
ACTIF NET DISPONIBLE À LA FIN	<u>78 117 800</u>	<u>79 182 090</u>

**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse est régie par la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* (L.R.Q. 1977, chapitre R-14). Les fonds de la Caisse sont administrés par « Industrielle Alliance » en vertu d'une convention de fiducie et de gestion et qui est renouvelable annuellement.

La Caisse est sous le contrôle de l'« Association des Policières et Policiers Provinciaux du Québec » (ci-après APPQ) et a pour mission de verser les cotisations d'assurance-vie des membres retraités de l'APPQ à même les actifs nets de la Caisse.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont dressés selon les principales méthodes comptables décrites ci-après afin de satisfaire aux exigences en vertu de la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* (L.R.Q. 1977, chapitre R-14). Ils présentent la situation financière globale de la Caisse considérée comme une entité distincte, indépendante de l'APPQ, qui est le promoteur. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressés à prendre connaissance des activités de la Caisse au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse, ni de la sécurité des primes pour les participants.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placements comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placements réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les gains et pertes non-matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur. Les dividendes et les intérêts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

CONSTATATION DES CONTRIBUTIONS

Les contributions proviennent du fonds d'assurance-vie de l'APPQ et sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

CONVERSION DES OPÉRATIONS ET ÉLÉMENTS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La Caisse utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actifs et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.



**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

La Caisse évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des contributions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Caisse détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Caisse détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'évolution de l'actif net disponible.

Coûts de transaction

La Caisse comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

3. PLACEMENTS

	2018		
	Coût	Valeur au marché	Gain non réalisé
	\$	\$	\$
Fonds de placement			
Fonds Équilibré de l'APPQ	32 790 744	38 027 340	5 236 596
Fonds Croissance de l'APPQ	31 778 619	38 077 965	6 299 346
	<u>64 569 363</u>	<u>76 105 305</u>	<u>11 535 942</u>
Autres placements	1 545 207	1 564 869	19 662
	<u>66 114 570</u>	<u>77 670 174</u>	
Moins : gain net non réalisé cumulé au 31 décembre 2017			<u>(13 046 450)</u>
Variation nette de la plus-value non réalisée			<u>(1 490 846)</u>

	2017		
	Coût	Valeur au marché	Gain non réalisé
	\$	\$	\$
Fonds de placement			
Fonds Équilibré de l'APPQ	33 297 550	39 195 049	5 897 499
Fonds Croissance de l'APPQ	32 046 095	39 195 046	7 148 951
	<u>65 343 645</u>	<u>78 390 095</u>	<u>13 046 450</u>
Autres placements	730 215	730 215	-
	<u>66 073 860</u>	<u>79 120 310</u>	
Moins : gain net non réalisé cumulé au 31 décembre 2016			<u>(6 297 630)</u>
Variation nette de la plus-value non réalisée			<u>6 748 820</u>

4. ACTIF NET

L'actif net de la Caisse est entièrement dévolu à tous les membres de l'APPQ et sert à verser les prestations d'assurance-vie des membres retraités et des personnes à charge auxquelles ils ont droit en vertu des dispositions des règlements de la Caisse.



**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

5. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

La Caisse et l'APPQ sont des organismes sous contrôle commun étant donné qu'ils ont le même conseil d'administration.

L'APPQ a payé par le biais du Fonds d'assurance-vie, des contributions au cours de l'exercice pour un montant de 819 177 \$ (894 542 \$ en 2017).

Toutes ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

6. IMPÔTS

La Caisse ne présente pas de charge d'impôt sur le revenu puisque la nature de ses activités est régie par la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* (L.R.Q. 1977, chapitre R-14).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

La Caisse, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux risques sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations à l'égard de la Caisse.

La Caisse gère activement ce risque. La politique de placements prévoit des restrictions quant à la concentration acceptable du portefeuille par émetteur.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Caisse fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Caisse l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La Caisse détient des parts dans des fonds sous-jacents. La valeur de ces placements peut donc être exposée à ce risque indirectement.



**LA CAISSE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2018, la plupart des actifs et des passifs de la Caisse ne portaient pas intérêt. La Caisse n'était donc pas exposée à un niveau de risque direct important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Caisse est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière. La politique de placements prévoit une diversification des titres pour atténuer ce risque.

8. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la Caisse est constitué de l'actif net. Les objectifs de la Caisse en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à garantir la capitalisation intégrale des primes d'assurance-vie des membres retraités à long terme. À partir d'une évaluation actuarielle, faite aux trois ans, le comité de placements recommande au conseil d'administration de l'APPQ le taux de cotisations et les niveaux de contributions afin de capitaliser adéquatement les primes offertes par la Caisse et tout déficit qui en découle. La contribution a été établie depuis juillet 2017 à 5,58 \$ par membre actif par période de paie. La politique de placements de la Caisse établie par le comité de placements décrit comment cette dernière gère le capital de la Caisse.

De plus, la Caisse gère des placements de 77 059 587 \$ (79 120 310 \$ en 2017) pour lequel des actes de fiducie précisent les conditions à respecter concernant les types de placements permis et l'utilisation des revenus de placements. La Caisse s'est conformée aux exigences de ces dotations.

9. ENGAGEMENT

La Caisse s'est engagée à investir un montant de 5 millions de dollars US dans un Fonds de dettes privées. Cet investissement s'effectuera par versements échelonnés selon les appels de capitaux demandés.

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 DÉCEMBRE 2018

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	1.
État de l'évolution de l'actif net disponible	2.
Notes complémentaires	3.



MTA

Massie Turcotte & associés inc.

Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

REGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **REGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC** (le régime), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2018, ainsi que l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Massie Turcotte & Associés Inc. ¹

Brossard
Le 24 février 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

1

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
PLACEMENTS (note 3)	<u>28 062 996</u>	<u>26 599 450</u>
ACTIF NET (note 4)	<u>28 062 996</u>	<u>26 599 450</u>

Approuvé par,


....., président


....., vice-président, finances

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Gain net, réalisé	36 277	110 128
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée (note 3)	(648 137)	2 287 491
	(611 860)	2 397 619
Cotisations		
Cotisations versées des participants	3 012 311	2 821 958
Augmentation totale de l'actif	2 400 451	5 219 577
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remboursement de cotisations		
Transfert à l'extérieur du régime lors de la retraite, décès et autres	936 905	1 002 986
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	1 463 546	4 216 591
ACTIF NET AU DÉBUT	26 599 450	22 382 859
ACTIF NET À LA FIN	28 062 996	26 599 450

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

La description du Régime de Retraite Flexible des membres de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (le régime) fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte des règlements du régime.

Généralités

Le régime a été créé en juillet 2007 et a été administré par la « Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec » jusqu'au 1^{er} mai 2012 et par l'« Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. » depuis le 1^{er} mai 2012 en vertu d'une convention de services renouvelable le 1^{er} janvier de chaque année. Il a été mis sur pied afin de recevoir les cotisations optionnelles prévues au chapitre IV.1 du Régime de Retraite des Membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ).

Règlements du régime

Les droits des participants sont établis en fonction des sommes créditées à leur compte.

Politique de capitalisation

Les cotisations des membres se font sur base volontaire au montant qu'ils déterminent.

Prestations de retraite établies selon les cotisations effectuées

Les prestations sont établies en fonction du capital accumulé dans le fonds du participant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada*, notamment selon l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements, le régime de retraite se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendant du « Régime de Retraite des Membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) » et de l'« Association des policières et policiers provinciaux du Québec », qui est le promoteur. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime au cours de l'exercice.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placements comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts attribués, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur. Les dividendes et les intérêts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.



**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES COTISATIONS

Les cotisations proviennent des membres de l'« Association des policières et policiers provinciaux du Québec » qui veulent cotiser sur une base volontaire à ce régime de retraite facultatif. Ces cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations versées au régime serviront à améliorer les rentes des participants du RRMSQ.

TRANSFERTS

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés à la date d'encaissement ou de décaissement.

CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le régime utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état de l'évolution de l'actif net disponible, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

Le régime évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des fonds de placement, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans l'évolution de l'actif net disponible de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des unités de fonds de placement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le régime détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le régime détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée dans l'évolution de l'actif net disponible. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée dans l'évolution de l'actif net disponible.

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

3. PLACEMENTS

	2018		
	Coût	Valeur au marché	Gain (perte) non réalisé
	\$	\$	\$
Fonds de placement			
Fonds Équilibré de l'APPQ	11 759 078	14 022 114	2 263 036
Fonds de Croissance de l'APPQ	11 917 910	14 040 882	2 122 972
	<u>23 676 988</u>	<u>28 062 996</u>	4 386 008
Moins : gain net non réalisé cumulé au 31 décembre 2017			<u>(5 034 145)</u>
Diminution nette de la plus-value non réalisée			<u>(648 137)</u>

	2017		
	Coût	Valeur au marché	Gain non réalisé
	\$	\$	\$
Fonds de placement			
Fonds Équilibré de l'APPQ	10 749 043	13 299 725	2 550 682
Fonds de Croissance de l'APPQ	10 816 262	13 299 725	2 483 463
	<u>21 565 305</u>	<u>26 599 450</u>	5 034 145
Moins : gain net non réalisé cumulé au 31 décembre 2016			<u>(2 746 654)</u>
Augmentation nette de la plus-value non réalisée			<u>2 287 491</u>

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

3. PLACEMENTS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
	\$	\$	\$
Fonds de placement			
Fonds Équilibré de l'APPQ	9 962 230	4 059 884	14 022 114
Fonds de Croissance de l'APPQ	10 552 095	3 488 787	14 040 882
	20 514 325	7 548 671	28 062 996

	2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
	\$	\$	\$
Fonds de placement			
Fonds Équilibré de l'APPQ	10 314 501	2 985 224	13 299 725
Fonds de Croissance de l'APPQ	10 534 747	2 764 978	13 299 725
	20 849 248	5 750 202	26 599 450

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

4. ACTIF NET

L'actif net du régime est entièrement dévolu à des membres de l'« Association des policières et policiers provinciaux du Québec » qui ont cotisé au régime et sert à bonifier les prestations de retraite des membres retraités auxquelles ils ont droit en vertu des dispositions des règlements du « Régime de Retraite des Membres de la Sûreté du Québec ».

5. IMPÔTS

Dans la mesure où le régime est partie intégrante du « Régime de Retraite des Membres de la Sûreté du Québec » et est conforme à ce régime de retraite tel qu'il a été agréé par le Ministre du Revenu National et est administré en conformité avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* L.R.C (1985), c.1 (5e suppl.), telle que modifiée, et ses règlements, les revenus sont accumulés à l'abri de l'impôt.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le régime, par le biais des ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition du régime aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 décembre 2018.

Étant donné que l'actif net du fonds est investi dans des fonds sous-jacents, le régime est exposé au risque de crédit, de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations à l'égard du régime.

Le régime gère activement ce risque. La politique de placements prévoit des restrictions quant à la concentration acceptable du portefeuille par émetteur.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, la plupart des actifs et des passifs du régime ne portaient pas d'intérêt. Le régime n'était donc pas exposé à un niveau de risque direct important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises étrangères.

Le tableau suivant résume l'exposition du régime au risque direct de change et l'impact qu'aurait eu sur l'actif net, une hausse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut s'avérer importante.

	2018	
	Instruments financiers	Impact sur le résultat net et l'actif net
	\$	\$
Devise USD		
Fonds Équilibré de l'APPQ	987 469	49 373
Fonds de Croissance de l'APPQ	919 768	45 988
	1 907 237	95 361

	2017	
	Instruments financiers	Impact sur le résultat net et l'actif net
	\$	\$
Devise USD		
Fonds Équilibré de l'APPQ	1 698 934	84 947
Fonds de Croissance de l'APPQ	1 330 055	66 503
	3 028 989	151 450

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations du cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers négociés sur un marché. La politique de placements prévoit une diversification des titres pour atténuer ce risque.

**RÉGIME DE RETRAITE FLEXIBLE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

7. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du régime est constitué de l'actif net. Les objectifs du régime en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer un rendement sur les investissements des participants afin de s'acquitter de sa mission. La politique de placements du régime établie par le comité de placements décrit comment cette dernière gère le capital du régime. Le régime gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce qu'ils soient maintenus à un niveau satisfaisant.

L'APPO dans les médias



CBC news



RADIO-CANADA



Vous trouverez dans cette section les principaux articles de médias régionaux et nationaux rapportant les propos de Pierre Veilleux, président de l'APPO. Nous vous invitons à consulter le site Web de l'Association afin d'entendre ou visionner les différents extraits audio disponibles : <http://www.appq-sq.qc.ca>

Liaison entre le BEI et la SQ: un malaise chez les policiers

GENEVIÈVE LAJOIE et FÉLIX SÉGUIN

Jeudi, 21 mars 2019 00:00

MISE À JOUR Jeudi, 21 mars 2019 00:00

La nomination d'un haut gradé de la Sûreté du Québec pour assurer les liens avec le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) dans le cadre de l'enquête sur les fuites à l'UPAC crée un malaise chez les policiers provinciaux.

Dans une note interne envoyée la semaine dernière à son état-major, le DG par intérim de la SQ interdit dorénavant aux agents de communiquer directement avec le BEI.

« Cette correspondance vise à vous informer de la désignation de l'inspecteur-chef Guy Tremblay à titre d'agent de liaison unique avec le BEI pour tout ce qui a trait à l'enquête portant sur l'UPAC (Mâchurer, Projet A). [...] Dès aujourd'hui, plus aucune communication directe n'est autorisée », peut-on lire dans la missive signée par Mario Bouchard, obtenue par notre Bureau parlementaire.

« Tu viens de dire à tout le monde, si tu parles, tout le monde va le savoir que tu rencontres le BEI », déplore un policier, sous le couvert de l'anonymat. « C'est aberrant », dit-on en coulisses.

À la demande du BEI

Au quartier général de la rue Parthenais, on assure que tout a été fait dans les règles de l'art.

« C'est une demande qu'on a eue du BEI, donc au fond, c'est eux qui nous ont demandé de désigner un agent de liaison », a précisé le porte-parole de la SQ, Guy Lapointe.

Il ajoute qu'il s'agit essentiellement d'une mesure administrative.

« L'objectif, ce n'est pas qu'une personne qui aurait de l'information à transmettre passe par Guy Tremblay, mais que toutes les demandes officielles, que ce soit de documentation, de rapport, lui il va vraiment être la courroie de transmission. »

L'inspecteur Lapointe dit ne pas avoir eu vent d'un malaise à l'égard de la directive émise par le DG par intérim.

À la suite de nos questions, le BEI a jugé bon de diffuser un communiqué de presse hier pour confirmer que c'est bel et bien à sa demande que la police provinciale a procédé à la nomination de l'agent de liaison Guy Tremblay. Il n'a pas été possible d'avoir d'autres commentaires.

Une enquête exceptionnelle

S'il convient que c'est la marche à suivre habituelle du BEI, le président de l'Association des policiers provinciaux estime que le « caractère exceptionnel » de l'enquête mérite peut-être des ajustements.

« S'il y a quelqu'un qui veut rencontrer un enquêteur dans ce type d'enquête là sous le sceau de la confidentialité, bien il y a un malaise, il pourrait y avoir un malaise et ça pourrait empêcher quelqu'un de se rendre jusqu'aux enquêteurs pour aller dénoncer des trucs », croit Pierre Veilleux.

Selon lui, les policiers devraient pouvoir avoir un accès direct au BEI, sans passer par l'agent de liaison.

Un poids de moins sur les épaules de la SQ

Stéphane Bégin
Le Quotidien

L'acquittement du policier Maxime Gobeil lui enlève un énorme poids sur les épaules et celles de ses collègues. Malgré le verdict, les patrouilleurs de la Sûreté du Québec (SQ) ont déjà modifié leur façon de conduire en situation d'urgence.

Me Nadine Touma, avocate en défense, confirme que les policiers en patrouille ont effectivement changé leur façon de conduire dès la mise en accusation du policier. L'agent avait été accusé le 8 septembre 2016 de conduite dangereuse causant la mort. Les accusations étaient tombées à la suite du rapport des enquêteurs du Service de police de la ville de Québec (SPVQ), appelés à faire la lumière sur le tragique événement.

« Absolument, la façon de conduire a changé. Le processus judiciaire et la mise en accusation d'un policier, qui a conduit en situation d'urgence pour un appel prioritaire, ont eu un impact sur la façon de faire des policiers, à mon sens et selon ce que j'ai entendu. Ça a amené à une prise de conscience pour jauger sur chaque déplacement ce qui est vraiment requis », a commenté Me Touma.

« Ça a des impacts. La mise en accusation a fait en sorte que la vie de mon client a été mise en suspens pendant trois ans et demi. Il a été suspendu (avec solde). Il veut reprendre le travail, mais il devra passer par un processus disciplinaire et je ne peux dire à quel moment il sera de retour », ajoute la criminaliste.

Me Touma a précisé que Maxime Gobeil et toute la communauté policière étaient véritablement peïnés pour les familles touchées par ce triste événement.

Elle a poursuivi en disant que le juge a pris en considération le statut du policier et le fait qu'il se déplaçait en situation d'urgence.

« Ce qui est important dans la décision rendue aujourd'hui, c'est qu'elle est minutieuse. Le juge a fait un rappel de tous les faits dans cette affaire. La décision est bien fondée en droit. »

« La décision est importante pour tous les gens qui ont à faire de la conduite en urgence, parce que le juge a pris le temps de faire la différence entre l'état d'esprit de qui est blâmable et les circonstances dans cette affaire-ci. Et la conduite d'urgence était nécessaire pour répondre au type d'appel de violence conjugale », indique Me Touma, précisant que les supérieurs du policier ont estimé qu'il était nécessaire d'envoyer trois policiers sur les lieux.

Réactions

Pierre Veilleux, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), parle d'un soulagement pour tous les policiers du Québec et du Canada, mais aussi pour tous ceux qui ont à conduire un véhicule d'urgence (pompiers et ambulanciers notamment).

Selon lui, ses membres sont devenus plus nerveux et plus craintifs lorsque leur collègue a été accusé au criminel.

« Il est certain que ça a changé la façon d'agir. Nous avons eu trois événements graves en Outaouais, à Longueuil et au Lac-Saint-Jean. Ce sont des événements malheureux où il y a eu des décès et nous convenons que ça ne devrait jamais arriver. Mais ça arrive et ce sont des accidents. Les accusations criminelles ont eu l'effet d'une douche froide sur nos membres. Nous avons été interpellés par nos membres. »

« Nous leur avons demandé de lever le pied et de respecter les limites de vitesse, sauf dans les cas où une vie est en danger. Ce qui est paradoxal, c'est que les gens nous demandent de répondre rapidement à un appel, mais lorsqu'un accident survient, nos membres risquent la prison et de perdre leur emploi. Nous allons continuer l'analyse de la situation », a mentionné M. Veilleux au Quotidien.

Les policiers de la Sûreté du Québec de plus en plus malades

Certains se sont absentés plus de 1000 jours en cinq ans pour des congés de maladie



NICOLAS LACHANCE

Jeudi, 8 novembre 2018 00:00

MISE À JOUR Jeudi, 8 novembre 2018 00:00

Le nombre de congés de maladie a explosé de 37 % à la Sûreté du Québec depuis cinq ans, si bien que certains policiers ont été absents plus de 1000 jours durant cette période, a appris notre Bureau d'enquête.

En 2013, environ 74 000 journées de maladie ont été utilisées par les policiers de la SQ. L'an dernier, ce chiffre a bondi à 101 300 journées complètes d'absence.

Le manque d'effectifs, la multiplication des heures supplémentaires et l'augmentation des problèmes liés à la santé mentale seraient parmi les principales raisons poussant les médecins à prescrire des arrêts de travail prolongés.

C'est au moment de l'entrée en fonction de Martin Prud'homme à la tête de l'organisation qu'il y a eu une croissance fulgurante des absences, note le syndicat (voir autre texte).

Plusieurs jours

Certains policiers ont même recours à des centaines de journées de maladie chaque année.

Les données recueillies par notre Bureau d'enquête révèlent que l'un des policiers a été absent du boulot durant 1114 jours entre 2013 et 2017. Au total, 77 agents ont utilisé plus de 500 journées de maladie durant cette même période.

«L'organisation était au courant qu'il s'agissait d'une problématique », a avoué la sergente de la SQ Joyce Kemp. Elle assure que Martin Prud'homme en a fait l'une de ses priorités en 2017 avant d'être nommé à la tête du SPVM temporairement par Québec afin d'y remettre de l'ordre.

Lors de la dernière négociation du contrat de travail, le syndicat et l'employeur se sont notamment entendus pour mettre sur pied un comité portant sur la gestion optimale des ressources.

Un plan d'action a ainsi été mis en place pour réduire l'absentéisme de façon significative, a souligné M^{me} Kemp. «Ça concernait l'amélioration et le traitement de l'invalidité et la mise en place d'un programme de retour au travail, en plus de la formation et la conscientisation des gestionnaires.»

Le syndicat explique que plusieurs de ses membres ont des maladies chroniques. D'autres ont aussi été victimes de graves accidents de travail. «Ce sont des personnes qui peuvent accumuler de longues périodes de maladie, voire des années», a admis Pierre Veilleux, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

Les deux parties indiquent que déjà, en 2018, leurs efforts auront permis d'améliorer la situation.

Vague de suicides

Par ailleurs, 2017 a été une année passablement sombre au sein des troupes, alors que cinq agents se sont enlevé la vie. Cette vague qui a frappé a laissé de lourdes séquelles au sein des postes partout au Québec.

Depuis, un programme de prévention a été mis en place. « Des services et de l'accompagnement aux employés sont offerts », a expliqué la SQ.

– Avec la collaboration de Philippe Langlois et Marie-Christine Trottier

Nombre total de journées de congé par année

2017 : 101 348

2016 : 101 464

2015 : 91 092

2014 : 82 520

2013 : 73 757

► Une croissance de 37 %

Top 5 des policiers avec le plus de congés de maladie depuis 5 ans

1. 1114 jours de maladie

2. 1077 jours de maladie

3. 1066 jours de maladie

4. 1008 jours de maladie

5. 964 jours de maladie

► En moyenne, 4400 des 5400 policiers utilisent annuellement des congés de maladie

LES COUPES DE L'ÉTAT-MAJOR MONTRÉES DU DOIGT

La réforme menée par l'état-major de la Sûreté du Québec en 2012 a fait chuter le nombre d'effectifs et accéléré l'épuisement des patrouilleurs, soutient l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ).

«Les patrouilleurs sont essouffés», a affirmé Pierre Veilleux, le président de l'APPQ.

Le chef syndical soutient que les coupes dans l'administration de la SQ effectuées par Martin Prud'homme lorsqu'il a été nommé à la tête de l'organisation ont nui également aux policiers qui travaillent sur la patrouille.

«Lorsqu'il est arrivé, il a réalisé une restructuration [...], ce qui a eu un impact sur l'embauche, a-t-il expliqué. Ça a ralenti les embauches et fait en sorte qu'en 2016-2017, nous étions 200 policiers en bas des effectifs autorisés.»

Écart à rattraper

Il soutient que le retard est très difficile à rattraper malgré la recrudescence du recrutement de nouveaux policiers depuis que l'APPQ a conclu une entente de principe avec Québec pour le renouvellement du contrat de travail des membres.

«Il en sort plus à la retraite qu'ils sont capables d'en embaucher, soutient-il. Nous sommes toujours environ 200 effectifs sous la norme.»

Selon Pierre Veilleux, la population et le taux de criminalité augmentent, alors que les effectifs baissent. «On passe notre temps à dénoncer à l'employeur [le fait] que les effectifs ne suffisent pas», a-t-il dit.



Une nouvelle technologie attendue pour détecter le cannabis

Le 18 octobre 2018 à 7 h 00 min



Pierre Veilleux s'attend à une forte présence des policiers sur le terrain pour conscientiser la population. (Photo: Archives, Ghyslain Bergeron)

CANNABIS. Le président de l'Association des policières et des policiers du Québec (APPQ), Pierre Veilleux, souhaite ardemment l'arrivée rapide d'appareils de détection pour conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis.

«J'espère que ça va évoluer rapidement au niveau des appareils de détection. Le fait de faire des épreuves de coordination de mouvements, d'amener le suspect au poste de police et de le passer à l'agent évaluateur, c'est énormément de travail», signale Pierre Veilleux.

Présentement, le principal intéressé souligne qu'une arrestation du genre peut durer jusqu'à deux heures, en excluant le temps de rédaction du rapport de l'événement.

Il mentionne «qu'une cinquantaine d'agents évaluateurs sont formés dans la province». Le président de l'APPQ ne cache pas son désir de voir un appareil aussi efficace que l'éthylomètre être à la disposition des autorités pour faciliter leur travail au chapitre de la détection du cannabis. Il est préoccupé par la situation, puisque le nombre d'arrestations pour conduite avec les facultés affaiblies pourrait croître dans les prochaines semaines, en raison de la légalisation du cannabis récréatif au Canada. Cependant, les mêmes effectifs seront déployés sur le terrain pour affronter cette nouvelle réalité.

«Un nouvel appareil pourrait faire en sorte que ça soit beaucoup plus rapide pour nos agents. Donc, ils seraient capables de répondre non seulement à tous les appels durant la nuit, mais ils ne seraient pas occupés de façon assidue sur une faculté affaiblie à cause de la drogue. Pour moi, c'est clair que c'est une charge de travail supplémentaire et qu'il n'y a pas les ressources humaines qui vont suivre avec ça», convient-il.

Si l'arrestation survient le soir, «je ne veux pas faire de mauvais jeux de mots, mais les deux policiers (dans la même équipe de soir) sont gelés sur l'événement», ajoute Pierre Veilleux.

«Une nouvelle ère» marquée par l'apprentissage

Le président de l'APPQ soutient que les policiers étaient préparés à vivre un changement important, en ce qui a trait au cannabis, depuis l'arrivée du gouvernement de Justin Trudeau à Ottawa en 2015. Il précise toutefois que les policiers sont en période d'apprentissage avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

«On entre dans une nouvelle ère, juge Pierre Veilleux. Avant que tout soit stabilisé, ça ne veut pas dire qu'on ne fournira pas, mais on va avoir des ajustements à faire et ça va prendre quelques années.»

Le patrouilleur de carrière s'attend à une forte présence des policiers sur le terrain pour conscientiser la population aux risques de conduire avec les facultés affaiblies par le cannabis. L'APPQ a comme objectif de «promouvoir le bien-être général de ses membres et de voir leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et intellectuels», indique le site web du syndicat, une organisation qui a vu le jour en 1966.



11 octobre 2018 / Mis à jour à 22h50

Lutte au cannabis : les policiers de Sherbrooke et Magog joignent leurs forces

RENÉ-CHARLES QUIRION
La Tribune



Partager



Le Service de police de Sherbrooke et la Régie de police Memphrémagog joignent leurs forces pour l'application de la nouvelle loi sur le cannabis.

Si la possession simple de 30 grammes de cannabis et l'approvisionnement par la Société québécoise du cannabis seront légaux à partir du 17 octobre, les réseaux de vente et de production parallèles sont et resteront illégaux.

« Le but est de maximiser les effectifs dans la lutte aux infractions criminelles. Une pression constante sera exercée auprès des vendeurs et des producteurs des réseaux souterrains. Il est anticipé qu'un marché parallèle existera », signale le directeur du Service de police de Sherbrooke, Dany McConnell, appuyé par son homologue de la Régie de police Memphrémagog, Guy Roy.

Les deux corps policiers insistent sur le fait que la légalisation sur le plan des lois fédérales, provinciales et municipales représentera un défi important.

« L'implantation de cette légalisation est pancanadienne. Tout sera à évaluer », indique M. McConnell.

« Ce qui nous touche le plus demeure la criminalité de vente de stupéfiants au niveau des jeunes. Si l'on est capables de contrôler ce qui se vend de façon illégale, il risque d'y avoir moins de jeunes aux prises avec ce problème de consommation. Actuellement, le cannabis est illégal. À partir du moment où il est légal, il faut retravailler d'une autre façon pour protéger les personnes plus vulnérables », estime le directeur de la Régie de police Memphrémagog.

Cette coalition régionale entre deux corps de police municipaux est une première au Québec. Le programme Accès cannabis est inspiré du programme Accès tabac déjà en vigueur dans les corps de police.

« Nous sommes le seul groupe régional autorisé par le ministère de la Sécurité publique au Québec », signale Guy Roy.

Trois enquêteurs, deux de Sherbrooke et un de la Régie de police Memphrémagog, seront payés par un budget du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP).

La Sûreté du Québec ne fait pas partie de cette alliance régionale.

« Présentement, la SQ le travaille de façon différente. Ils seront toujours les bienvenus s'ils veulent se joindre à notre équipe. Accès cannabis a été implanté au Québec par le ministère de la Sécurité publique avec un budget spécifique. Douze organisations policières dont la Sûreté du Québec peuvent en bénéficier. Le Service de police de Sherbrooke et la Régie de police Memphrémagog font partie de ces douze organisations. Nous sommes privilégiés de faire partie de ce groupe », indique Dany McConnell.

Il rappelle que le marché souterrain risque d'affecter à la baisse les recettes de l'État et de neutraliser les orientations de la loi qui autorise le cannabis.

« Nous allons continuer à avoir un œil sur les réseaux organisés qui font le trafic de stupéfiants », assure Dany McConnell.

Les corps policiers vont y aller une étape à la fois

« La légalisation du cannabis au Canada a généré un flou général pour les services de police et toutes les organisations. Ce flou-là persiste. Il faudra y aller une étape à la fois. »

Alors que le compte à rebours de la légalisation du cannabis est bien amorcé, le directeur du Service de police de Sherbrooke Dany McConnell est conscient que toutes les facettes ne seront pas précisées avant l'entrée en vigueur de la loi le 17 octobre.

« Tous les efforts au niveau de la formation et de la gestion sont présents. Ce n'est pas le 17 au matin que tout sera réglé, que tous nos policiers seront formés et que tout sera prêt à être appliqué. C'est certain que nous devons travailler en collaboration avec le DPCP et les différentes instances. Cette légalisation représente un grand défi. C'était plus facile d'appliquer la loi quand le cannabis était complètement illégal au Code criminel. Maintenant, il faut l'appliquer en fonction de différentes compétences », signale le directeur du SPS.

L'entrée en vigueur de la loi arrive rapidement pour les corps de police.

Le directeur McConnell mentionne que les policiers suivent des formations en ligne de la part de l'École nationale de police du Québec.

« Il y a aussi des formations plus pointues dans chacune des organisations, mais je dois vous avouer que ce ne sera pas complété pour le 17 octobre prochain », mentionne le directeur du SPS.

Le directeur de la Régie de police Memphrémagog Guy Roy rappelle que ce corps policier travaille sur le territoire de quatre municipalités, dont trois où le règlement sur la consommation de cannabis dans les lieux publics est différents.

« Avant de l'appliquer, nous allons voir comment nous pouvons l'arrimer », indique Guy Roy.

« À Sherbrooke, la consommation est interdite sur les places publiques. Nous allons gérer cette réglementation avec discernement. Pour le moment, ce seront les débordements et les abus qui seront réprimandés », ajoute Dany McConnell.

Il rappelle que Sherbrooke reste en attente de la mise en place d'une succursale de la Société québécoise du cannabis.

« On s'attend à ce que le marché parallèle persiste. Il va nécessairement s'ajuster à la réglementation. Le marché noir ne sera pas enrayé. Nous attendons encore la mise en place d'une SQDC à Sherbrooke. Les gens n'ont pas encore de place pour s'approvisionner légalement à Sherbrooke. À partir du moment où le cannabis est timbré et acheté de façon légale, il sera possible de le consommer chez vous », signale Dany McConnell.

Les corps de police devront aussi s'ajuster sur le plan des mentalités

« C'est un gros changement dans la culture. Depuis notre entrée en service, nous avons toujours combattu la consommation de stupéfiants. Aujourd'hui, c'est autorisé. Il faudra adapter nos pratiques en fonction de ce qui a été légalisé », explique Guy Roy.

24 heures avant un quart de travail à la SQ

La Sûreté du Québec a par ailleurs précisé sa directive pour la consommation de ses policiers avant un quart de travail.

Le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec Pierre Veilleux explique que la directive se base sur celle en matière de consommation d'alcool.

« Il est fortement recommandé de ne pas consommer 24 heures avant un quart de travail. Les policiers doivent s'assurer de ne pas être sous l'influence d'une substance avant leur entrée au travail », indique M. Veilleux.

SHERBROOKE

19 mars 2019 / Mis à jour à 19h43

Les stationnements du centre-ville sous la loupe

CLAUDE PLANTE
La Tribune



Le centre-ville dispose-t-il d'un nombre suffisant de places de stationnement? Doit-on en ajouter, les déplacer, changer leur tarification? Les citoyens seront appelés à se prononcer à l'occasion d'une séance de consultation et d'idéation le mercredi 10 avril à 18 h 30, à la Capsule bistro cinéma. La Ville espère en dégager sa Politique de gestion des stationnements, un document qui devrait être adopté au printemps.

La présidente du comité de revitalisation du centre-ville, Chantal L'Espérance, explique que les perceptions concernant le centre-ville varient énormément. « Certains pensent qu'il n'y a pas assez de stationnements, d'autres pensent qu'il y en a trop. Certains pensent que c'est trop cher, d'autres que ce n'est pas suffisant. On ne se rend pas compte que la destination la plus courue est le centre-ville. Beaucoup de gens y travaillent, y étudient, et retournent chez eux ensuite. Il y a donc beaucoup de

L'éternelle crise de l'UPAC se poursuit dans l'indifférence généralisée

Le directeur des opérations de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), André Boulanger, quittera ses fonctions, a confirmé mardi le commissaire Robert Lafrenière.

M. Lafrenière a validé cette information, révélée plus tôt par notre Bureau d'enquête, mardi, lors de l'étude des crédits du ministère de la Sécurité publique, à l'Assemblée nationale.

« M. Boulanger a décidé de retourner à la Sûreté du Québec. Il a fait un travail gigantesque en termes d'enquête pendant les cinq années où il a été avec nous. »

NOUVELLE FONCTION

Aux députés, M. Lafrenière a expliqué que son départ coïncide avec la création d'une nouvelle fonction de commissaire associé aux enquêtes.

À titre de responsable des opérations, M. Boulanger, un policier de la Sûreté du Québec (SQ) prêté à l'UPAC, était le responsable des enquêtes avant la création de ce poste.

Le président du syndicat des policiers de la SQ, Pierre Veilleux, avait été informé de la décision de M. Boulanger.

« On m'a annoncé qu'il ne sollicitera pas le poste de commissaire associé et qu'il va retourner au service de la SQ », a dit le représentant de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ).

CLIMAT DE TRAVAIL

Son départ devrait améliorer le climat de travail et inciter plusieurs enquêteurs de la SQ, également en prêt de service à l'UPAC, à demeurer en poste, a indiqué M. Veilleux.

« Ça pourrait pencher dans la balance pour certaines personnes qui avaient manifesté le désir de quitter. »

Selon le président de l'APPQ, « il y a plusieurs dossiers litigieux de relations de travail qui émanaient de [M. Boulanger] ».

Actuellement, environ 40 enquêteurs de la SQ sont en prêt de service à l'UPAC, dont les effectifs policiers proviennent également d'autres corps de police.

Actualités > Les policiers inquiets d'un environnement juridique qui f...

Publiée le 30 mai 2018

Les trois plus grandes associations syndicales policières du Québec, soit l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), ont réuni tous leurs représentants syndicaux aujourd'hui à Montréal dans le cadre d'un sommet syndical lors duquel ont été abordés plusieurs dossiers touchant la communauté policière.

De façon manifeste, il a été réitéré que la préoccupation la plus immédiate des policiers et policières vient d'un environnement juridique leur faisant craindre qu'une erreur de bonne foi les mène en prison avec une peine minimale de quatre ans. « Les policiers et policières ont l'impression qu'on leur demande de prendre tous les risques mais que si les choses tournent mal, la prison leur pend au bout du nez » a souligné le président de l'APPQ, monsieur Pierre Veilleux. « L'environnement légal doit être adapté pour que les policiers puissent intervenir sans craindre d'être condamné à quatre ans de prison pour avoir fait leur possible » a ajouté le président de la FPMQ, monsieur Robin Côté. « Le danger, c'est que les policiers et policières se désengagent et évitent d'initier des interventions qui risquent de leur valoir des années de problèmes juridiques » a déclaré le président de la FPPM, monsieur Yves Francoeur.

Le sommet a également permis de traiter, entre autres, des régimes de négociation des conventions collectives, de l'évolution de la jurisprudence, de la loi 20 sur le port de l'uniforme prétendant empêcher les moyens de pression vestimentaires ainsi que des réseaux sociaux.

Ayant réuni plus de quatre cents représentants syndicaux, le remarquable succès de l'évènement a permis d'ajouter les solidarités et d'intensifier la collaboration entre les organisations syndicales policières du Québec.

Actualités

Le gouvernement du Québec creuse les inégalités entre les municipalités

14 décembre 2018

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) dénonce l'intention de la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, de creuser l'iniquité de financement des corps policiers entre les municipalités québécoises.

[Lire la suite >](#)

Les policiers inquiets d'un environnement juridique qui favorise de plus en plus le désengagement

30 mai 2018

Les trois plus grandes associations syndicales policières du Québec, soit l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), ont réuni tous leurs représentants syndicaux aujourd'hui à Montréal dans le cadre d'un sommet syndical lors duquel ont été abordés plusieurs dossiers touchant la communauté policière.

[Lire la suite >](#)



L'enjeu du respect du corridor de sécurité

24 avril 2018

L'UPAC perd son directeur des opérations

Alexandre Robillard | Agence QMI | **Publié le 24 avril 2018 à 13:50** - Mis à jour le 24 avril 2018 à 13:55



Le directeur des opérations de l'UPAC, André Boulanger, quittera ses fonctions, a-t-on appris mardi.

En marge de l'étude des crédits du ministère de la Sécurité publique, le président du syndicat des policiers de la Sûreté du Québec (SQ), Pierre Veilleux, a affirmé qu'il a été informé de la décision de M. Boulanger.

«Il va retourner à la Sûreté du Québec (SQ), il ne restera pas à l'UPAC», a dit le représentant de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ).

Selon M. Veilleux, le départ de M. Boulanger devrait améliorer le climat de travail et inciter plusieurs enquêteurs de la SQ, en prêt de service à l'UPAC, à demeurer en poste.

«Ça pourrait pencher dans la balance pour certaines personnes qui avaient manifesté le désir de quitter.»

Actuellement, environ 40 enquêteurs de la SQ sont en prêt de service à l'UPAC, dont les effectifs policiers proviennent d'autres corps de police.

M. Boulanger, lui-même un cadre de la SQ, était pressenti pour un nouveau poste de commissaire associé à l'UPAC, a indiqué le président de l'APPQ.

«Il y a plusieurs dossiers litigieux de relations de travail qui émanaient de lui et on m'a annoncé qu'il ne sollicitera pas le poste de commissaire associé et qu'il va retourner au service de la SQ.»

Climat de travail

M. Boulanger avait participé à la conférence de presse qui a suivi l'arrestation du député libéral Guy Ouellette l'automne dernier.

Le directeur des opérations avait alors affirmé que le climat de travail était «très bon» à l'UPAC.

En février, l'APPQ affirmait pourtant à notre Bureau d'enquête que plus de la moitié des enquêteurs de la SQ affectés à l'UPAC voulaient quitter leur travail. Le syndicat avait qualifié le climat de travail de «pourri».

Dans une entrevue, M. Veilleux a affirmé mardi que la situation est en voie de s'améliorer.

«Au niveau du climat, il y a eu un gros coup de tonnerre au début. J'ai rassuré les membres et leur ai dit que tout le monde ne pourra pas partir.»

Selon le représentant syndical, un processus impliquant l'APPQ dans les prêts de personnel entre le SQ et l'UPAC est sur le point d'être établi.

«On est sur le point de s'entendre sur l'aspect du placement (de personnel)», dit-il.

Seulement 3 agents évaluateurs en reconnaissance de drogue

Publié le 27 février 2018 à 16:56, modifié le 28 février 2018 à 16:03

Par: [Marie-Pierre Beaubien](#)

Même si la légalisation du cannabis a été repoussée de quelques semaines, le nombre de policiers évaluateurs de la Sûreté du Québec formés en reconnaissance de drogue est loin d'être suffisant selon le syndicat. CIMT Nouvelles a appris qu'il y a seulement 3 agents évaluateurs formés au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Actuellement, 90% des patrouilleurs de la Sûreté du Québec sont formés pour arrêter des conducteurs affectés par la drogue. Après, ça se complique. C'est que le nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogue serait nettement insuffisant. «On risque d'être débordé par le travail et naturellement les ressources humaines ne suivent pas», a déclaré le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), Pierre Veilleux.

Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, il n'y a que 3 de ces agents formés. À titre de comparaison, on retrouve 101 agents évaluateurs pour faire le même type de travail, avec des conducteurs intoxiqués par l'alcool.

À quelques mois de la légalisation du cannabis, l'École nationale de police peine à suffire à la demande. «On ne pourra pas suffire à la formation. Former des agents évaluateurs c'est long et coûteux. Ça coûte entre 14 000\$ et 15 000\$ pour former un agent évaluateur», a ajouté Pierre Veilleux.

Des contrecoups sur le système judiciaire

Les agents évaluateurs effectuent notamment des tests de pression sanguine, des échantillons d'urine et différents examens symptomatiques. Cela constitue une procédure nécessaire pour bâtir une preuve solide devant la cour. «Si on n'a pas le professionnel compétent pour faire une preuve adéquate, la défense va faire jouer tous les éléments pour trouver des trous. Il est possible que les procureurs de la Couronne décident de ne pas déposer de preuves», a fait remarquer le bâtonnier du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Me Clément Massé.

Le bâtonnier craint que cela représente une pression supplémentaire sur le système judiciaire. «Le réseau judiciaire va en subir les contrecoups. On va dire que la police ne fait pas son travail que les procureurs ne font pas leur travail», a déploré Me Massé.

La Sûreté du Québec espère former un agent évaluateur par poste. Mais ça pourrait prendre plusieurs mois.



DIFFUSION 11 H 30, LE 15 NOVEMBRE 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20^e Gala des Prix Policiers du Québec : des héros de l'ombre récompensés

Montréal, le 15 novembre 2018 - Le 20^e Gala des Prix Policiers du Québec rendra hommage aujourd'hui, à l'Hôtel Marriott Château Champlain à Montréal, à 43 policières et policiers ainsi qu'à cinq civils œuvrant dans le domaine policier.

Les membres du Conseil de gouvernance souligneront le dévouement et le travail exceptionnel accompli par des policières et policiers de partout au Québec, le travail de celles et ceux qu'on qualifie de Héros de l'ombre.

Plus de 350 invités provenant de tous les horizons participeront à ce gala. M. Sylvain Boisvert, policier au Service de police de la Ville de Québec, agira à titre de maître de cérémonie, secondé par M. Gino Paré, policier à la Sûreté du Québec. Le mot de bienvenue se fera sur le coup de midi, alors que la présentation de l'édition 2018 des Prix Policiers du Québec débutera à 12 h 50.

Ces policières et policiers recevront le Cristal des Prix Policiers du Québec pour s'être illustrés par leur courage, leur esprit d'équipe, leur persévérance et leur engagement auprès de leur communauté. Le détail de leurs actes méritoires est accessible sur la page Web des Prix Policiers du Québec (www.prixpoliciersduquebec.ca).

Soulignons au passage que le 20^e anniversaire des Prix Policiers du Québec concorde avec le 100^e anniversaire du syndicalisme policier à Montréal ainsi qu'avec le 175^e anniversaire du SPVM.

Le Conseil de gouvernance

Le Conseil de gouvernance a pour mandat de faire l'examen de toutes les candidatures qui lui sont soumises et il veille à établir les grandes orientations que l'organisation sera appelée à prendre.

Remise d'un don

Par l'entremise du Fonds humanitaire de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, de la Fondation de l'Association des Membres de la Police



Montée du Québec, du Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal et du Fonds humanitaire de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, un don de 6 000 \$ sera remis à la Mission Old Brewery. La Mission Old Brewery travaille auprès des personnes sans-abri de Montréal et répond à leurs besoins essentiels tout en trouvant des solutions concrètes et durables pour mettre fin à l'itinérance. Sa vision repose sur l'idée d'une ville où le phénomène de l'itinérance est évité, traité et résolu pour tous. Elle offre un éventail de services répondant aux besoins des personnes sans abri à Montréal et à celles à risque de le devenir et s'efforce de leur donner les moyens de prendre le contrôle de leur vie et de s'appropriier la place qui leur revient dans la communauté.

-30-

Source : Prix policiers du Québec

Renseignements : Laurent Arel, 514 823-8474, laurent.arel@gmail.com (APPQ); Frédéric Serre, 438 875-4217, fsimedia44@gmail.com (AMPMQ), Martin Desrochers, 514 913-0708, martind@fppm.qc.ca (FPPM), Alexandre Banville, 514 772-2984, abanville@coopbelvedere.com (FPMQ).



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Sommet syndical policier 2018

Les policiers inquiets d'un environnement juridique qui favorise de plus en plus le désengagement

Montréal, le mercredi 30 mai 2018 – Les trois plus grandes associations syndicales policières du Québec, soit l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), ont réuni tous leurs représentants syndicaux aujourd'hui à Montréal dans le cadre d'un sommet syndical lors duquel ont été abordés plusieurs dossiers touchant la communauté policière.

De façon manifeste, il a été réitéré que la préoccupation la plus immédiate des policiers et policières vient d'un environnement juridique leur faisant craindre qu'une erreur de bonne foi les mène en prison avec une peine minimale de quatre ans. « Les policiers et policières ont l'impression qu'on leur demande de prendre tous les risques mais que si les choses tournent mal, la prison leur pend au bout du nez » a souligné le président de l'APPQ, monsieur Pierre Veilleux. « L'environnement légal doit être adapté pour que les policiers puissent intervenir sans craindre d'être condamné à quatre ans de prison pour avoir fait leur possible » a ajouté le président de la FPMQ, monsieur Robin Côté. « Le danger, c'est que les policiers et policières se désengagent et évitent d'initier des interventions qui risquent de leur valoir des années de problèmes juridiques » a déclaré le président de la FPPM, monsieur Yves Francoeur.

Le sommet a également permis de traiter, entre autres, des régimes de négociation des conventions collectives, de l'évolution de la jurisprudence, de la loi 20 sur le port de l'uniforme prétendant empêcher les moyens de pression vestimentaires ainsi que des réseaux sociaux.

Ayant réuni plus de quatre cents représentants syndicaux, le remarquable succès de l'évènement a permis d'additionner les solidarités et d'intensifier la collaboration entre les organisations syndicales policières du Québec.

-30-

Source : Laurent Arel
APPQ
laurent.arel@gmail.com
514-823-8474

Alexandre Banville
FPMQ
514-772-2984
abanville@coopbelvedere.com

Martin Desrochers
FPPM
martind@fppm.qc.ca
514-913-0708



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un policier de la Sûreté du Québec est condamné à 4 ans d'emprisonnement pour homicide involontaire : L'APPQ réagit

Sainte-Julie, le 3 mai 2018 - L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) n'a pas comme habitude de commenter dans les médias un dossier se retrouvant devant les tribunaux, tant qu'un jugement final n'a pas été rendu. Toutefois, l'importance de la décision rendue aujourd'hui sur l'ensemble de la communauté policière au Québec justifie que l'APPQ réagisse en apportant certaines précisions quant au déroulement de cette affaire.

L'APPQ et ses membres tiennent à réitérer qu'ils sont consternés qu'une telle décision soit rendue dans les circonstances où un excellent policier, de bonne foi, et n'ayant eu à peine que quelques secondes pour réagir à une menace, fasse aujourd'hui l'objet d'une condamnation d'homicide involontaire, lui valant ainsi une peine d'emprisonnement de 4 ans.

Cette situation est certainement très inquiétante pour les hommes et les femmes chargés d'assurer la sécurité publique dans des conditions parfois très difficiles où le temps de réaction est infime.

Par ailleurs, l'APPQ soutient que la requête en récusation de la juge de première instance, M^{me} Joëlle Roy, rejetée le 26 janvier dernier, était, à notre avis, tout à fait justifiée compte tenu des propos tenus par cette dernière le 27 février 2012 lors d'une entrevue à l'émission *Le vrai négociateur* animée par M. Claude Poirier, de même que devant la commission parlementaire concernant le projet de loi 46 visant la *Loi concernant les enquêtes policières indépendantes*, le 28 février 2012. Même si cette dernière alors avocate de la défense s'est excusée à l'époque pour ses propos inappropriés, il est opportun de rappeler qu'en matière d'impartialité d'un juge les apparences sont aussi importantes que la réalité des faits et qu'une crainte raisonnable de partialité selon l'état actuel du droit justifie qu'un magistrat se dessaisisse d'un dossier.

De plus, l'APPQ soutient également que les motifs d'en appeler de la décision de première instance sont valables et puissants, notamment en ce que la juge de première instance n'a pas considéré l'absence d'intention criminelle du policier Éric Deslauriers pas plus qu'elle n'a considéré la preuve d'expert concernant, entre autres, l'enseignement reçu à l'École nationale de police en matière d'interventions policières, de même que la déposition de témoins ayant pourtant assisté à l'intervention.

C'est pourquoi l'APPQ et ses membres appuient M. Éric Deslauriers dans le cadre des procédures judiciaires entreprises dans ce dossier.

L'APPQ et ses membres désirent réitérer qu'il est prévisible que cet événement cause un profond malaise dans la communauté policière risquant fort de provoquer un certain désengagement de leurs actions professionnelles afin de se mettre à l'abri de circonstances similaires.

En terminant, l'APPQ est satisfaite de la décision de la Cour d'appel du Québec, à l'effet d'accueillir favorablement la requête des procureurs de M. Deslauriers pour sa mise en liberté et la suspension d'exécution de la peine en attendant le jugement final.

Considérant que la Cour d'appel du Québec est désormais saisie de ce dossier, l'APPQ s'abstiendra de tout autre commentaire à ce sujet et ne donnera aucune entrevue.

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec est le plus important syndicat policier au Québec avec ses 5 400 membres.

-30-

Renseignements : Laurent Arel – 514 823-8474 – laurent.arel@gmail.com

Source : Association des policières et policiers provinciaux du Québec

VOS MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'APPQ

EXÉCUTIF



Président
Pierre Veilleux



Vice-président Discipline et déontologie
Jacques Painchaud



Vice-président Grievés et formation
Dominic Ricard



Vice-président Santé et sécurité du travail et
ressources matérielles
Alphée Simard



Vice-président Ressources humaines
Mathieu Sauvageau



Vice-président Finances
Chrystian Leclerc

DIRECTEURS



Gaspésie/Les Îles
François Leblanc



Bas-Saint-Laurent
Roger Dubé



Saguenay/Lac-Saint-Jean
Stéphan Holmes



Québec-Nord/Sud
Jefferick St-Hilaire



Mauricie/
Centre-du-Québec
Serge-Alexandre Gervais



Estrie
Hugo Lizotte



Montérégie Est
Stéphane Jetté



Laurentides/Lanaudière
Jasmin Rainville



Outaouais
Charles Hopson



Abitibi-Témiscamingue/
Nord-du-Québec
Alain Gaudreault



Côte-Nord
Gaétan Boulianne



Quartier général de Montréal
Alain Slicer



Quartier général de Québec
Sabin Beaumont



Grand Montréal
Stéphane Trottier



*Association des
policières et policiers
provinciaux du Québec*